

MÉMOIRE DE CERTIFICATION – DIPLÔME D'ÉTAT EN INGÉNIERIE SOCIALE /
MASTER 2 ENQUÊTES SOCIO-ANTHROPOLOGIQUES ET TERRITORIALISATIONS
IRTS DE FRANCHE COMTÉ / UNIVERSITÉ DE FRANCHE COMTÉ

**A L'OMBRE DE LA SUISSE : QUELS
RECOURS A L'ACTION SOCIALE DANS
UN TERRITOIRE FRONTALIER ?**

APPROCHE DES EFFETS-FRONTIERE SUR LES
TRAJECTOIRES DE PRECARITE

Mathilde Boidard
Sous la direction d'Alexandre Moine
Géographe, professeur des universités

Session décembre 2024

Remerciements

Parce que sans eux ce travail n'aurait pas pu voir le jour, je tiens à adresser mes profonds remerciements à l'ensemble des personnes accompagnées et des professionnels de services d'action sociale qui ont bien voulu me rencontrer et partager leurs expériences.

Parce qu'il a accepté de m'accompagner comme directeur de recherche, je souhaite exprimer ma sincère gratitude à Alexandre Moine, son soutien sans failles, ses conseils affutés et sa disponibilité ont permis l'achèvement de ce mémoire.

Un grand merci également à la promotion DEIS 2021/2023 et à Gérard Creux, vos encouragements au cours de ces nombreux mois, nos discussions et les moments vécus ensemble ont constitué un fil rouge inestimable tout au long de mon processus de formation.

Je remercie aussi mes collègues de travail pour les échanges fructueux et leur soutien dans la traversée parfois houleuse de ces trois années de formation.

Je formule de chaleureux remerciements à ma famille et mes amis, vous avez été présents et compréhensifs, vous m'avez aidée à surmonter les moments de doute par votre bienveillance et votre énergie.

Et pour avoir supporté pendant de longs mois une maman si peu disponible, j'ai une pensée particulière pour mes enfants, Maël, Roxanne, Valérian et Léontine ; merci pour votre patience et vos encouragements qui sont tellement précieux.

Table des matières

Introduction	1
PREMIÈRE PARTIE : CADRAGE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE	3
CHAPITRE I : ACTION SOCIALE, TERRITOIRE PAUVRETÉ, ET PRÉCARITÉ	4
1. Historique des relations au territoire pour le travail social	4
2. Le territoire de l'intervention sociale.....	8
3. Définir l'action sociale	11
4. Pauvreté, précarité et vulnérabilité	12
5. Effets Frontière : l'apport des sociologues et des géographes	17
CHAPITRE II : LA METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	21
1. Construction de l'objet	21
2. L'enquête exploratoire	22
3. La construction de la problématique et des hypothèses.....	23
4. L'enquête et le choix d'une méthodologie au service de la problématique	23
5. Mener une recherche impliquée	32
DEUXIÈME PARTIE : SAISIR LES CONSÉQUENCES DES EFFETS FRONTIÈRE SUR L'ACTION SOCIALE DU TERRITOIRE.....	35
CHAPITRE III : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DE SES GRANDS INDICATEURS	36
1. Délimiter un territoire de recherche.....	36
2. Caractéristiques du territoire	37
3. Indicateurs clés des effets frontières dans le territoire étudié	45
CHAPITRE IV : APPRÉHENDER LE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE DU TERRITOIRE.....	48
1. Approche du public de l'action sociale à partir des demandes formulées.....	48
2. Approche du public à partir de l'étude des aides financières du Fonds de Solidarité Logement.....	50
3. Approche du public par une enquête auprès des acteurs de l'action sociale	52
4. Mise en lien des champs de l'action sociale et des effets frontière	64
CHAPITRE V : APPROFONDIR LES EFFETS FRONTIÈRES SUR L'ACTION SOCIALE PAR L'ANALYSE DE DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES.....	66
1. Éléments de contexte de l'analyse.....	66
2. Le recueil des données	67
3. L'analyse des données.....	67
CHAPITRE VI : ZOOM SUR L'UN DES EFFETS-FRONTIÈRE POUR L'ACTION SOCIALE : LA PERTE DE L'EMPLOI FRONTALIER.....	74
1. Des situations personnelles contrastées en amont du projet d'emploi transfrontalier	74
2. Un autre mode de vie lors de la période d'emploi frontalier ?.....	77
3. L'emploi en Suisse et les circonstances de son arrêt	79

4. Un contexte d'affaiblissement des liens sociaux.....	83
5. Le décalque de l'espace frontière.....	91
CHAPITRE VII : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE ET PRÉCONISATIONS.....	100
Recommandation 1 : Soutenir une acculturation transfrontalière.....	102
Recommandation 2 : Construire une coopération transfrontalière en action sociale.	104
Recommandation 3 : Accompagner les pratiques des professionnels de l'accompagnement social à dimension transfrontalière	105
CONCLUSION.....	108
BIBLIOGRAPHIE.....	110
ANNEXES.....	117
Annexe 1 : Tableau de présentation des professionnels enquêtés	118
Annexe 2 : Tableau de présentation des personnes accompagnées enquêtées	118
Annexe 3 : Grilles d'entretiens	121
Annexe 4 : : Situation de l'Arc Jurassien franco-Suisse.....	121
Annexe 5 : Armature urbaine du syndicat mixte du Pays du Haut Doubs.....	122

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Les revenus des catégories sociales selon les types de ménages.	13
Figure 2: Schéma de la méthodologie de l'enquête.	24
Figure 3: Périmètre du pôle d'action sociale de Pontarlier. Source : SCOT du pays du Haut Doubs, mars 2024.....	37
Figure 4: Nombre de frontaliers (2023) et proportion de frontaliers dans l'emploi (2019). Source : Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien (OSTAJ), 2019.....	41
Figure 5: Flux des travailleurs frontaliers de l'aire de proximité « Mont d'Or – Chasseron ». Source OSTAJ, 2021.....	43
Figure 6: Comparaison des données départementales et du pôle forestier concernant le FSL.	51
Figure 7 : Distinction opérée entre les différents groupes sociaux du territoire.	55
Figure 8 : Tableau synthétique liant champs de l'action sociale et effets frontière.....	65
Figure 9 : Types d'effets frontière et indicateurs repérés.....	66
Figure 10 : Informations collectées pour l'analyse des demandes d'aide financières.	67
Figure 11: Répartition des effets-frontières en nombre de demandes.....	68
Figure 12 : Situation familiale des demandeurs.	69
Figure 13: : typologie des demandeurs soumis aux effets- frontières selon l'âge et la situation familiale.....	69
Figure 14 : Type de ressources des demandeurs.....	70
Figure 15 : Effets-frontière selon la situation familiale.	70
Figure 16 : Typologie des demandeurs soumis aux effets-frontière selon la Communauté de Communes de résidence.....	71
Figure 17 : Localisation des individus identifiés dans les demandes d'aide financière comme soumis à un ou des effets-frontière.	72

GLOSSAIRE

APL Aide Personnalisée au Logement.

CAF Caisse d'Allocations Familiales.

CASF Code de l'Action Sociale et des Familles

CCAS Centre Communal d'Action Sociale.

CESER Conseil Économique, Social et Environnemental Régional.

CSS Complémentaire Santé Solidaire.

CNTFS Centre National des Travailleurs Frontaliers Suisses.

DREES Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques.

FSL Fonds de Solidarité Logement.

INSEE Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

OSTAJ Office Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien.

SCOT Schéma de Cohérence Territoriale.

SDAASP Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Introduction

Février 2024. Alors que je suis pleinement engagée dans mon travail de recherche, alors que depuis plusieurs mois l'enjeu de la précarité sur la bande frontalière m'occupe, voici que la une de l'édition du mois de « La presse Pontissalienne » me saute aux yeux : « *Social : La face cachée du Haut Doubs. La pauvreté gagne du terrain... ici aussi.* »¹ Je m'empresse alors d'acheter le mensuel. Six pages sont consacrées à ce sujet. J'ouvre le journal. En gros plan, photographié au sein de l'accueil de jour de Pontarlier, barbe nourrie, yeux cernés et bonnet vissé sur le crâne, « *Patrick, le ch'ti* » témoigne : « *à Pontarlier, on est assez mal vu. J'ai parfois l'impression qu'on nous prend pour les rebus de la société. Je ne ressentais pas ça à Montbéliard. Ici, quand on n'a pas d'argent, on n'est rien !* » Et le journaliste d'ajouter que « *dans ce Haut-Doubs qui transpire les signes extérieurs de richesse, les pauvres sont plus pauvres qu'ailleurs.* »

Assistante de service social, j'ai été embauchée en 2014 dans un service d'action sociale situé en zone frontalière de la Suisse. Me remémorant mon entretien de recrutement, j'ai souvenir d'avoir été surprise par une question de celui qui deviendra mon chef de service : « *Quelles sont selon vous les difficultés sociales rencontrées sur notre territoire ?* » A la réponse au sujet de la ruralité et de l'isolement que je fournis, mon interlocuteur rétorque : « *oui, c'est juste, mais ici, il y a aussi les frontaliers !* » Cette remarque suscita mon étonnement. Y aurait-il des difficultés sociales pour les frontaliers ?

Si « *L'espace frontière et la vie transfrontalière sont des réalités plus complexes qu'un simple trait sur une carte entre deux territoires homogènes* » (Duchêne-Lacroix, 2021), comment cette complexité se décline-t-elle pour le champ de l'action sociale ?

Dans le cadre du cursus DEIS/Master 2 de sociologie mené, une première série de questions a ainsi émergé, à partir d'observations issues de ma pratique professionnelle. Les rencontres régulières, dans le cadre des permanences sociales, des publics ne répondant pas « aux critères habituels » de difficultés socio-économiques ont bousculé mes habitudes de travail. Il s'agit de travailleurs frontaliers (ou d'anciens travailleurs frontaliers) présentant un budget déséquilibré et ayant un montant de ressources supérieur au salaire médian.

¹ La Presse Pontissalienne n°289 de février 2024

En outre, si le territoire paraît répondre aux attentes d'une population disposant de moyens financiers suffisants pour faire face aux dépenses de la vie quotidienne (comme le prix du logement, le montant des frais de garde, la nécessité de disposer d'un véhicule au regard du contexte rural avec des transports en communs peu développés), il n'en semble pas de même pour les personnes en situation de précarité ou ne disposant pas d'un maillage relationnel permettant d'amortir ces coûts.

Ainsi, une question de départ a pu se poser : dans un territoire fortement influencé par la présence de la frontière avec la Suisse, existe-t-il des problématiques sociales particulières ? Dit autrement : qu'est ce qui explique que, dans ce territoire frontalier, et plutôt aisé d'un point de vue socio-économique, des personnes se trouvent en difficultés sociales et financières et en quoi la proximité de la frontière joue-t-elle un rôle ?

Ma démarche de recherche m'a alors amenée à reconsidérer mon quotidien professionnel, en déconstruisant les représentations qui irriguaient alors ma pratique, cheminant vers un nouveau regard nourri de la posture en cours d'acquisition de l'ingénierie sociale. « *Le processus de formation par la recherche-action doit permettre de porter un regard analytique sur son expérience (autobiographie raisonnée), de situer sa position professionnelle, sociale et celle de son organisation ou mouvement d'appartenance (observation monographique) ; de définir et de délimiter précisément son objet et son terrain de recherche pour créer les conditions nécessaires à la construction d'un questionnement fondé sur l'articulation cohérente entre empirie et théorie.* » (Penven, 2013, p. 65).

La première partie de ce mémoire est dédiée à l'approche conceptuelle et méthodologique de la recherche, d'une part dans l'explicitation des mots-clés irriguant la recherche, d'autre part via la description concrète de la mise en œuvre de l'enquête, l'approche systémique de la question de départ m'ayant amenée à construire une méthodologie articulée en plusieurs étapes. La seconde partie restitue les résultats et l'analyse du travail de terrain, dans les diverses dimensions appréhendées, et aboutit à des propositions d'action inhérentes aux conclusions de l'enquête.

**PREMIÈRE PARTIE : CADRAGE
THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE
DE LA RECHERCHE**

CHAPITRE I : ACTION SOCIALE, TERRITOIRE PAUVRETÉ, ET PRÉCARITÉ

Dans cette première partie, nous tenterons de comprendre comment l'action sociale est liée au concept de territoire, l'objet de ce mémoire s'insérant dans cette articulation. En effet, pour les professionnels du travail social, le territoire est une référence commune et transversale au sein duquel s'organise la coopération entre acteurs en fonction d'une réalité et de ressources localisées. Cette dimension territoriale de l'action sociale figure également dans les articles L.116-1 et -2 du Code de L'Action Sociales et des Familles créées par la loi du 2 janvier 2002.

Nous ferons également un focus sur les concepts de pauvreté, de précarité et de vulnérabilité, afin de saisir ce que recouvrent ces termes à l'égard de l'action sociale.

L'objet de la première section est de situer dans une perspective historique la construction politique et sociale du territoire dans l'organisation et les pratiques des acteurs de l'action sociale.

1. Historique des relations au territoire pour le travail social

1.1. De la charité à l'assistance

Jusqu'à la Révolution Française, les soubassements de la solidarité dans la société préindustrielle peuvent se lire dans la proximité spatiale qui lie les individus (Régnier, 2022). La solidarité s'opère avec les personnes que l'on côtoie, du cercle familial ou de voisinage restreint à l'appartenance de l'individu à un collectif comme celui de la paroisse ou d'un groupe professionnel. Par la « *communauté restreinte* » ou la « *communauté d'appartenance* » (Giorgi, & Saintoyant, 2018), c'est donc la situation géographique de l'individu qui conditionnera son accès à un réseau d'entraide et de solidarité. Rappelons qu'à cette époque, la pauvreté, à travers de la figure du vagabond, est vue comme un problème de sécurité publique. Comme le montre Robert Castel (1995), le vagabond ne s'inscrit pas dans des liens de proximité communautaire, représente une menace et fait l'objet de mesures répressives de la part du pouvoir royal.

Par ailleurs, à la même période, le devoir de solidarité basé sur la charité ancre sa mise en œuvre au sein des paroisses. La structuration d'une forme d'action sociale se concrétise : « *d'abord sous la forme d'hôpitaux et d'hospices, ces établissements, tenus au départ par un ordre religieux charitable, accueillent des « nécessiteux », orphelins et mendiants, puis des malades (vocation actuelle de l'hôpital) afin de les nourrir, vêtir, loger et leur prodiguer la bonne parole.* » (Regnier, 2022).

À la faveur de la Révolution Française, l'inscription dans la constitution du 10 Aout 1793 d'une mention aux secours publics, « *dette sacrée* » due par la société « *aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler* » fait émerger un droit à l'assistance publique. C'est la maille communale qui est retenue comme territoire de mise en œuvre, avec la création des bureaux de bienfaisance, puis des bureaux d'assistance, devenus CCAS ou CIAS aujourd'hui. Parallèlement, apparaissent des pratiques situées à l'échelle du lieu de vie des personnes et prenant la forme des maisons sociales ou des visiteuses sociales (Régnier, 2022). Pour Bruno Palier (1998), « *dans les pratiques assistancielles, c'est le territoire qui définit à la fois le cadre d'intervention et les titres conditionnant l'ouverture des droits. La référence territoriale est sans doute ce qui marque la plus grande continuité entre les pratiques du XVème au XVIIIème siècle dont parle Robert Castel (1995) et celles qui se développent au XIXème siècle avec les lois d'assistance.* ». La fin du XIXème siècle verra se promulguer plusieurs lois d'assistance publique, prémices du bousculement vers un système assurantiel.

1.2. Les assurances et la déterritorialisation des politiques sociales naissantes

Avec le début de l'industrialisation, l'émergence de la « *question sociale* » (Castel, 1995), dans un contexte de dégradation des conditions de vie des ouvriers apparaît. Il est à noter également la volonté de la IIIème République d'organiser l'intervention sociale « *dans un contexte de laïcisation de la société* » (Ion et Ravon, 2005).

Aux solidarités locales qui paraissent insuffisantes se substituent alors des solidarités professionnelles. La structuration en marche d'un système de protection sociale, qui se généralisera avec la création de la Sécurité Sociale en 1945, se réalise via un système de cotisations obligatoires et la création de régimes catégoriels de protections sociales. Ainsi, le modèle social évolue de l'assistance reconnue par l'inscription dans un territoire du bénéficiaire à l'assurance possible selon des critères d'éligibilité attachés à l'appartenance professionnelle.

De nouveaux droits seront aussi garantis. « *Le passage du territoire aux secteurs peut notamment être observé avec les législations d'Assistance Publiques adoptées entre 1893 et 1913* » (Palier, 1998). Les lois sur l'assistance médicale gratuite (1893), l'assistance à l'enfance (1904), l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables (1893), celle sur les retraites ouvrières et paysannes (1910), l'aide aux familles nombreuses et nécessiteuses (1913) vont être votées et constituent les premières pierres d'une protection sociale face aux risques sociaux. Il s'agit ainsi d'un premier mouvement « *qui va impliquer l'émergence progressive de domaines différenciés*

d'intervention au détriment d'une approche inscrite dans le territoire, fondée sur la proximité et non spécialisée. » (Palier, 1998). Le système assurantiel se développe par secteurs, en fonction des grands risques identifiés et génère ainsi une segmentation des problèmes sociaux et des publics.

Ainsi, au début du XX^{ème} siècle, *« l'institutionnalisation du social va de pair avec la déterritorialisation des politiques sociales »* (Régnier, 2022).

1.3.L'institutionnalisation des politiques sociales

À la fin de la seconde guerre mondiale, on assiste à la consolidation d'un modèle social à la française, avec la généralisation des assurances sociales et la création par l'ordonnance du 4 octobre 1945 de la Sécurité Sociale. Parallèlement, le travail social s'institutionnalise par la prise en charge des situations de familles en difficultés pour se loger dans un contexte de pénurie alimentaire. Ajoutons *« qu'il faut en outre tenir compte du fait que les systèmes locaux de l'intervention sociale dans les pays industrialisés se déploient à l'intérieur d'un processus plus ou moins avancé de défamiliarisation de l'aide »* (Bresson & al., 2015).

L'assurance sociale est *« une technique sociale à la fois nouvelle et mieux adaptée à la situation des salariés dont le nombre ne cesse d'augmenter avec la révolution industrielle »* (Palier, 1998). Avec l'émergence de la notion de risque, les problèmes sociaux s'objectivent et l'État organise les conditions de mise en œuvre de cette protection.

Dans ce contexte, le travail social se développe, établit ses règles, entraînant l'émergence de structures, ancrées au sein des territoires. De la même façon, les métiers du travail social connaissent un processus de reconnaissance par la mise en place de diplômes d'État.

Si *« la référence au territoire est absente du processus d'institutionnalisation du social, on se rend compte, au travers des lectures, (Palier, Ion, Ravon, Castel, Paquot) que le territoire n'est pas absent des constats qui sont fait par les travailleurs sociaux et que sa prise en compte va devenir incontournable. En effet, c'est par des problématiques sociales toujours plus nombreuses, et le développement de réponses apportées au travers de la création foisonnante d'institutions que la notion de territoire émerge à nouveau de manière sous-jacente. »* (Régnier, 2022).

En s'appuyant sur le concept *« d'ancrage territoriale »* développé par Yolande Riou, Claire Régnier, dans sa thèse *« Travail social et territoire, un enjeu renouvelé du développement social »* démontre à partir d'exemples précis (la structuration du service social, le déploiement des centres sociaux et l'apparition des dispensaires d'hygiène sociale) comment la mise en œuvre des politiques sociales sectorielles s'est assise au sein des territoires.

Le développement des institutions et des « *œuvres sociales* » s'accompagne d'abord d'un nécessaire besoin de coordination. Ainsi, les premiers comités départementaux de coordination verront le jour en 1923 sur proposition de Paul Strauss, alors ministre de la santé, seront confortés sous l'impulsion d'Henri Sellier en 1936 avant de faire l'objet d'une loi, le 4 août 1950. Conjointement, la question de la localisation et de l'implantation de ces structures se pose, appelant ainsi à la prise en compte de la dimension territoriale. Finalement, les pratiques des professionnelles de l'action sociale évoluent et amènent à expérimenter des formes d'interventions collectives s'inscrivant à l'échelle du lieu de vie des personnes.

1.4. Vers une territorialisation de l'action sociale

Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir au début des années 80, de nombreuses avancées sociales se dessinent telles que la réduction du temps de travail, la 5ème semaine de congés payés, la retraite à 60 ans ou l'augmentation du SMIC et de certaines allocations. Dans le même temps, c'est la fin des 30 Glorieuses, le chômage devient structurel et apparaissent de nouvelles formes de pauvreté qui mobilisent l'action des travailleurs sociaux. Alors que les problématiques sociales montrent de multiples dimensions, la réponse par une approche catégorielle paraît inefficace.

Des dispositifs décentralisés et territorialisés voient alors le jour au début des années 1980, avec par exemple la mise en œuvre de la politique de la ville. Ces interventions s'inscrivent dans une « *spécialisation socio-spatiale* » décrite par Jacques Ion (1990) comme « *une gestion territorialisée du social* ».

Sur le plan législatif, la décentralisation, figure de proue de la territorialisation, va modifier en profondeur l'organisation politique de la France ainsi que celle du travail social. C'est d'abord à travers la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et de régions que le périmètre de ce changement est défini. Suivront les lois du 7 janvier 1983 et du 22 juillet 1983 relatives à la répartition des compétences entre communes, département, région et État. Quant à la loi du 31 décembre 1991, elle prévoit le transfert de la totalité du service départemental de l'action sociale sous l'autorité du président du conseil général. L'ambition des lois de décentralisation est de trouver des réponses nouvelles et innovantes via la nécessaire gestion des problèmes au niveau local.

Ainsi, à la prise en charge thématique du traitement des problèmes se substitue la spatialisation de ceux-ci qui font écrire à Michel Autes (1992) que « *l'on passe des individus à problèmes aux territoires à problèmes* ». Le territoire prend ainsi une dimension politique et dans le même

temps l'intervention sociale « en partant des besoins et des attentes de la population sur un territoire promeut une synergie entre les acteurs institutionnels et professionnels qui interagissent sur ce territoire. » (Bresson, 2015). Mais la volonté de réfléchir à des réponses innovantes et transversales se heurte à une injonction de réduction de la dépenses publiques.

Plus encore, la multiplication des dispositifs territorialisés d'action sociale produit un empilement de ces derniers sans que la concertation entre les acteurs ne soit toujours au rendez-vous, ceux-ci ayant chacun leur propre référence spatiale et territoriale (Palier, 1998).

« La difficulté, selon Michel Autès, est que ces nouvelles politiques sont davantage des politiques territorialisées que des politiques territoriales car elles sont descendantes (top-down) et non ascendantes (bottom-up). » (Régnier, 2022). Il se peut que l'objectif de rationalité gestionnaire des politiques publiques territorialisées se heurte à la diversité des réalités sociales localisées. (Paugam, 2005, p.217).

Dans le contexte actuel, alors que s'est progressivement imposé la question du territoire comme nouveau paradigme de l'action sociale (Löchen, 2008), comment peut se définir ce concept ? Le territoire apparaît en effet comme un objet central au sein duquel se confrontent une pluralité de logiques.

2. Le territoire de l'intervention sociale

Le dictionnaire Le Petit Robert note que le territoire est un dérivé du latin territorium et qu'il s'agit d'une « étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe humain. » Ainsi, le territoire se définit par son caractère socialement construit et ne se réduit pas à une parcelle géographique délimitée par des frontières. Citée par Thierry Paquot (2023), la géographe Maryvonne Le Berre pointe que « le territoire peut être défini comme la portion de la surface terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux. C'est une entité spatiale, le lieu de vie du groupe, indissociable de ce dernier. » Ainsi, le concept de territoire apparaît comme complexe, il engage une pluralité de dimensions, géographique, politique, économique, sociale, culturelle et symbolique.

Les définitions concernant le territoire se sont multipliées en fonction de son acception jusqu'à en faire un « mot valise ». Aussi, à partir de 2006, Alexandre Moine pose une définition de ce dernier, l'érigant au statut de système auquel il va donner des dimensions précises (Moine, 2006, 2007) qu'il va ensuite appliquer au domaine social (Moine & Sorita, 2015).

2.1. La construction d'un concept opératoire

En 2015 paraît l'ouvrage intitulé « Travail social et territoire », rédigé à quatre mains par le géographe Alexandre Moine et la formatrice en travail social Nathalie Sorita. Leur propos est

de replacer, dans un contexte de crise pour le secteur du travail social et ses professionnels, le territoire « *au cœur des pratiques des travailleurs sociaux.* » (Moine & Sorita, 2015, p. 17).

Ces deux auteurs proposent ainsi une définition du territoire, qui doit être considéré comme « *un système complexe dont la dynamique résulte de boucles de rétroaction qui lient un ensemble d'acteurs et l'espace géographique qu'ils utilisent, aménagent, gèrent en fonction de la perception qu'ils en ont, au travers de lieux, l'ensemble évoluant dans le temps.* » (Moine & Soritas, 2015)

Afin d'affiner la définition du système territoire, les auteurs en proposent une désagrégation en cinq sous-systèmes, dimensions en interaction dynamique :

- L'espace géographique qui renvoie à l'organisation spatiale, est constitué à la fois d'espaces naturels et anthropiques. C'est un cadre faisant référence à des éléments physiques qui déterminent les activités humaines et également leurs représentations (attrait/répulsion pour tel quartier, utilisation d'un mode de transport particulier). De plus, l'accès aux ressources ainsi que la place des acteurs sont situés dans l'espace géographique. Ainsi, « *l'espace géographique est perçu, représenté et observé en permanence, et finalement agi, par les différents acteurs du système, il évolue dans le temps, parfois de manière très rapide.* » (Moine, 2019). Appliqué à l'action sociale, l'espace géographique conditionne par exemple l'accès à certaines ressources situées (services de garde des enfants, services publics...).
- Les acteurs et actrices qui utilisent les ressources du territoire, les créent, les gèrent à partir de leurs perceptions, de leurs observations ou de leurs représentations de l'espace géographique. Ils sont forcément situés, et peuvent se confronter les uns aux autres au travers de jeux d'acteurs complexes, de pouvoir, de dépendance de domination... Dans le cadre de l'action sociale, il pourrait s'agir d'articuler différentes interventions autour d'une personne accompagnée située dans un lieu de vie, en prenant en considération les processus de décisions et les équilibres entre acteurs de divers services sociaux ou médico-sociaux.
- Les représentations qui modèlent l'environnement physique qui nous entoure, faisant des lieux une constructions sociale déterminée par des filtres. Propres à chaque individu, les représentations sont le fruit de processus psychiques, cognitifs, sociaux, idéologiques.... « *Elles vont ainsi déterminer nos observations et par conséquent nos passages à l'acte lorsque nous utilisons l'espace géographique.* » (Moine, 2019)

- Les lieux qui vont se révéler en fonction de problématiques et qui retiendront alors l'attention des acteurs. Il s'agit des lieux de travail, de vie, de consommation, de loisirs, liés aux mobilités... L'utilisation, l'aménagement et la gestion des lieux se feront également en fonction des représentations qu'en ont les acteurs et évolueront dans le temps. C'est ainsi que certains quartiers en vogue un temps pourront se dégrader par les effets conjugués de plusieurs facteurs (départ de population, vacances de logement, arrivée de populations plus modeste...) et devenir *in fine* peu attractifs.
- Le temps, qui est au cœur du système territoire et qui sous-tend l'évolution conjointe de l'ensemble des sous-systèmes. Le temps peut être long, il est alors celui de la transformation du territoire et des conditions de vie, il peut aussi être temps moyen, celui qui marque les projets décidés pour quelques années (création d'un équipement, d'une infrastructure de transport, de la mise en place d'une Maison France Services...). Il faut de plus prendre en considération le temps court de la vie du territoire au jour le jour, le temps du quotidien.

2.2. Les diagnostics de territoire comme outils

Le déploiement des diagnostics de territoire s'inscrit dans une perspective de développement social, lequel « repose sur l'affirmation que la dimension sociétale et collective des problèmes sociaux et des inégalités doit faire l'objet de solutions collectives, auxquelles contribuent les travailleurs sociaux en mobilisant d'autres acteurs du territoire (ceux de la santé, de l'économie, de la culture, de l'éducation...) afin de mieux accompagner les personnes et toutes les composantes de leurs parcours de vie dans une approche transversale. » (Avenel, 2019). C'est alors que le territoire, appréhendé comme un système, fait sens commun entre les acteurs et les institutions et permet d'articuler, à travers la mise en place de diagnostics, les données, informations et connaissances disponibles. Les clés de lecture du territoire déclinées via les cinq sous-systèmes décrits précédemment « vont nourrir les diagnostics qui doivent nécessairement inclure l'ensemble des acteurs, y compris les personnes accompagnées par les services d'action sociale et les citoyens. » (Moine, 2019).

La mise en œuvre d'un diagnostic nécessite ainsi l'intéressement de parties prenantes, qui agissent à des échelles différentes et de s'appuyer sur la diversité de leurs points de vue afin « de faire communauté de regards et d'actions au service des plus faibles et de ceux qui les accompagnent. » (Moine, 2019). Cette mutualisation autour d'une problématique s'inscrit au sein du travail social, avec les acteurs du territoire et prend forme dans la construction d'outils (cartographie, frises temporelles, enquêtes) au service de la connaissance du territoire partagé.

Les diagnostics s'élaborent alors en prenant en compte « *l'expertise du dernier mètre* » (Moine, 2019) des travailleurs sociaux et l'expérience des personnes concernées par l'action sociale. Cette démarche de « *diagnostic par le bas* » (Moine, 2019) doit favoriser la connaissance des publics accompagnés par le travail social et leurs besoins, en lien avec les projets de développement locaux afin de structurer des actions à différentes échelles.

Nous avons vu que le territoire en travail social se définit comme un système dont la complexité peut être analysée par le recours à une démarche de diagnostics de territoire. Dans le paragraphe qui suit, attachons-nous à circonscrire l'action sociale.

3. Définir l'action sociale

En France, l'action sociale est définie par le Code de l'action sociale et des familles (CASF). Celui-ci rassemble la législation relative à ce domaine. Dans son article L.116-1 établi par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, il est écrit : « *L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature. Elle est mise en œuvre par l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales au sens de l'article L. 311-1.* »

L'action sociale s'appuie ainsi sur une diversité d'acteurs et s'ancre dans la mise en œuvre de politiques sociales, en évolution permanente, qui concourent, par la volonté de l'État et sous la forme de dispositifs spécifiques, à répondre à des problèmes sociaux identifiés. La mise en place de ces dispositifs s'inscrit dans la dimension territoriale de l'action sociale, en tenant compte des multiples découpages des territoires.

Jacques Ladsous (2008, p. 60) cite Bernard Lory qui, dans son ouvrage « *La politique de l'action sociale* » publié en 1975 indiquait dans son introduction : « *l'action sociale est une fonction collective dont l'objectif est l'amélioration de la qualité de la vie sociale. À ce titre, elle prend place parmi les autres fonctions collectives telles que la santé publique ou l'Éducation nationale.* » Opposant cette conception à celle du marché, Lory précise : « *les fonctions collectives matérialisent l'intervention de la collectivité pour satisfaire les besoins*

sociaux essentiels tels que la santé, la culture, l'éducation et l'action sociale... Ainsi, l'action sociale est-elle une fonction collective appelée à pallier les carences du marché, et à réparer les dégâts qu'il engendre. »

Dans le prolongement de la réflexion de Bernard Lory, Nicole Questiaux dans son « *adresse au travail social* » rédigée en mai 1982 insiste sur la nécessité pour l'action sociale de mieux prendre en considération les difficultés collectives des populations et par là même de favoriser l'accès à une citoyenneté à part entière de ses usagers. Son texte étend le champ de l'action sociale qui « *ne s'adresse pas seulement aux exclus de la société ou aux déviants. Elle concerne aussi la vie quotidienne de larges fractions de la population* » (2012, p. 14). Elle introduit de plus la notion d'action sociale préventive « *avant la réalisation du dommage, plutôt que la réparation de celui-ci* » (2012, p.22). Les propositions formulées par Lory et Questiaux ont pu être reprises par le législateur pour apporter un cadre à l'action sociale, sans nécessairement parvenir à réaliser l'entièreté des préconisations formulées.

Enfin, nous pouvons relater ici les propos de Marcel Jaeger qui rappelle que l'action sociale « *évoque un processus dynamique qui ne se réduit pas à des aides monétaires : elle regroupe un ensemble large de moyens permettant aux personnes en difficulté d'être protégées, mais aussi d'acquiescer, de préserver ou de retrouver leur autonomie. Le travail social qui se caractérise principalement par l'intervention de professionnels est donné comme un des moyens de l'action sociale.* » (2023, p.7). En cela l'action sociale se démarque de la protection sociale qui répond à des risques et de l'aide sociale (prestations en nature ou en espèces).

L'action sociale, nous l'avons vu, concerne tous les groupes sociaux et prête une attention aux besoins des plus vulnérables, en situation de pauvreté et de précarité. La territorialisation de l'action sociale s'inscrit alors dans une prise en compte des situations sociales localisées et s'entend au-delà d'une simple sectorisation géographique, la pauvreté, la précarité ou la vulnérabilité variant suivant les territoires. Tentons désormais d'inscrire dans un cadre conceptuel ces notions.

4. **Pauvreté, précarité et vulnérabilité**

Il est particulièrement complexe de proposer une définition de ces concepts qui peuvent être saisis par diverses entrées. Nous aurions par ailleurs pu y adjoindre les notions d'exclusion, de marginalité, de misère... Nous le verrons plus loin, l'évolution de la question sociale et le contexte sociétal amène en parallèle à une mutation conceptuelle pour définir et penser les

mécanismes de fragilisation sociale. Nous nous appuyons ici sur diverses définitions et cadres théoriques nous aidant à cheminer.

4.1. Pauvreté

L'étymologie du substantif « *pauvreté* » désigne, au sens du dictionnaire Le Petit Robert, « *l'état d'une personne qui manque de moyens matériels, d'argent* ». C'est à partir de cette dimension financière que se construit le concept de pauvreté.

La pauvreté est mesurée en Europe par une approche monétaire et relative. À contrario, la vision absolue de la pauvreté domine dans d'autres pays du monde (États-Unis, Canada) qui fixent un seuil d'extrême pauvreté (1.90 dollars par jour et par personne) ou qui définissent une capacité à satisfaire un certain nombre de besoins vitaux.

Ainsi, en France, la pauvreté monétaire et relative se traduit, au sens que lui donne l'INSEE, par une mesure statistique : un seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population, généralement 60% de la médiane des niveaux de vie. Un individu est alors considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie (c'est-à-dire l'ensemble des revenus rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage) est inférieur au seuil arrêté. Le seuil de pauvreté connaît par ailleurs des variations en fonction de la composition des ménages.

Les revenus des catégories populaires, moyennes et aisées selon le type de ménage					
Unité : euros mensuels					
	Personne seule	Famille mono-parentale	Couple sans enfant	Couple avec un enfant de moins de 14 ans	Couple avec deux enfants de plus de 14 ans
Seuil de pauvreté	940	1 223	1 411	1 693	2 351
Classes populaires	Moins de 1 495	Moins de 1 944	Moins de 2 243	Moins de 2 691	Moins de 3 738
Classes moyennes	De 1 495 à 2 693	De 1 944 à 3 501	De 2 243 à 4 040	De 2 691 à 4 847	De 3 738 à 6 733
Classes aisées	Plus de 2 693	Plus de 3 501	Plus de 4 040	Plus de 4 847	Plus de 6 733
Seuil de richesse	3 762	4 890	5 643	6 771	9 404

Revenus mensuels par ménage, après impôts et prestations sociales. **Lecture** : les personnes seules aisées ont des revenus situés au-dessus de 2 693 euros par mois.

Source : calculs de l'Observatoire des inégalités d'après l'Insee – Données 2020

Figure 1 : Les revenus des catégories sociales selon les types de ménages.

S'il est un paramètre essentiel dans la compréhension et l'analyse des inégalités, le seuil de pauvreté monétaire relatif ne permet pas à lui seul d'expliquer le phénomène multidimensionnel de la pauvreté.

Ainsi, depuis une vingtaine d'années, cet indicateur s'est enrichi d'une approche dite de la « *pauvreté en conditions de vie* », qui prend en considération les difficultés concrètes rencontrées par les individus et les familles dans la vie quotidienne. Cet indicateur est construit à partir d'une liste de vingt-sept privations retenues et qui concernent quatre grands domaines : l'insuffisance des ressources, les retards de paiement, les restrictions de consommations et les difficultés de logement. Ainsi, un ménage est dit pauvre s'il cumule au moins huit des vingt-sept privations établies. L'analyse en conditions de vie permet de différencier des profils de pauvreté en fonction des difficultés auxquelles les individus sont confrontés. Néanmoins, on peut voir dans la valeur déclarative de ce marqueur une faiblesse, et il peut alors être pertinent de considérer ensemble la pauvreté monétaire relative et celle en conditions de vie. C'est ainsi, comme le signale Nicolas Duvoux (2022), que ce croisement permet de mesurer « *la "grande pauvreté" qui, en 2019, touche en France environ deux millions de personnes. Celle-ci constitue le "noyau dur" de la pauvreté. À l'inverse, l'absence de recoupement entre les différents indicateurs (40% des personnes en situation de pauvreté monétaire ne sont pas en situation de privation matérielle, et réciproquement) fait apparaître un halo d'environ un Français sur cinq, touché par une des formes de difficulté.* »

Dans la continuité, un indicateur de pauvreté subjective a été construit par Nicolas Duvoux et Adrien Papuchon à partir de la base de données du baromètre d'opinion de la DREES pour la période 2015-2017. « *Le sentiment de pauvreté* », qui concernait environ 13% de la population française en 2018, « *manifeste une condition caractérisée par une insécurité sociale durable, c'est-à-dire une perception négative de l'ensemble de sa trajectoire de vie, passée et future.* » (Duvoux, 2022).

Dans ces conditions, si la pauvreté est liée à la situation des personnes, elle est également renforcée par les caractéristiques territoriales locale. Ainsi, un territoire en désindustrialisation, ou rural profond engagés dans une spirale du déclin, peuvent accentuer les conditions de pauvreté des personnes. À contrario, il peut s'exprimer plus de solidarités que dans des territoires moins pauvres voire riches, où être pauvre signifie beaucoup plus de difficultés à accéder aux ressources, comme c'est le cas en zone frontalière.

4.2. *Pauvreté et relation d'assistance*

Afin de lier le concept de pauvreté à l'objet de l'action sociale, appuyons-nous sur l'approche relationnelle que recouvre ce concept. En déplaçant l'objet de la sociologie de la pauvreté vers celui des assistés, s'introduit alors une forme institutionnelle du phénomène de la pauvreté, qui s'illustre alors par le recours à l'aide sociale, alimentaire ou encore le soutien délivré sous la forme d'aide par les collectivités. Ce cadre analytique est celui déployé par Serge Paugam dans « *La disqualification sociale* » (1991) ou « *les formes élémentaires de la pauvreté* » (2005). Il est inspiré par le raisonnement de Georg Simmel, qui écrivait en 1907 dans son ouvrage « *Les pauvres* » que « *le fait que quelqu'un soit pauvre ne signifie pas encore qu'il appartienne à la catégorie « des pauvres ». Il peut être un pauvre commerçant, un pauvre artiste, ou un pauvre employé, mais il reste situé dans une catégorie définie par une activité spécifique ou une position. C'est à partir du moment où ils sont assistés, peut-être même lorsque leur situation pourrait normalement donner droit à l'assistance, même si elle n'a pas été encore octroyée, qu'ils deviennent partie d'un groupe caractérisé par la pauvreté. Ce groupe ne reste pas unifié par l'interaction entre ses membres, mais par l'attitude collective que la société comme totalité adopte à son égard.* ». C'est ainsi par la reconnaissance d'utilisateurs d'un service social que sont désignés les personnes en situation de « *pauvreté-précarité* » (Bresson, 2020, p. 47).

Serge Paugam (2005) développe ainsi trois idéaux-types de la pauvreté : la pauvreté intégrée, la pauvreté marginale et la pauvreté disqualifiante. Cette typologie s'arrime à trois types de facteurs explicatifs, qui varient en fonction du traitement de la question de la pauvreté selon la société concernée. Le premier facteur est d'ordre économique et s'intéresse au marché du travail, le second est social car il se base sur la qualité des liens sociaux, enfin le dernier est politique parce qu'il examine le système de protection sociale et d'action sociale de la société concernée.

Ainsi, la première forme, la pauvreté intégrée, renvoie à une situation au sein de laquelle les personnes désignées pauvres sont nombreuses et se distinguent peu des autres couches de la population. Leur stigmatisation est limitée et ce type de pauvreté se rencontre davantage dans des territoires jugés moins développés du point de vue économique.

Dans la pauvreté marginale, ceux qu'on appelle « les pauvres » constituent une frange réduite de la population et sont « *en quelque sorte, dans la conscience collective, les inadaptés de la civilisation moderne* » (Paugam, 2005, p. 90). Faisant l'objet d'une forte attention de la part des institutions d'action sociale, leur stigmatisation est importante. Ce rapport social à la pauvreté se dessine plus souvent dans des sociétés industrielles avancées.

Finally, the stigmatizing poverty is inscribed in a process within which the poor are becoming more and more numerous. « *Repushed out of the productive sphere, they become dependent on social action institutions, while progressively knowing more and more difficulties.* » (Paugam, 2005, p. 91) This process leads people to live in a situation of precarity that can affect the domain of income, housing conditions, health and social participation. The probability is higher to encounter this type of poverty in post-industrial societies and recalls what Robert Castel (1995) calls « *the crisis of the salaried society* ».

4.3. *Précarité et vulnérabilité*

La précarité a une acception plus large que la pauvreté. Au sens du dictionnaire Trésor de la Langue Française, la précarité est l'état de ce qui est précaire, ce « *dont on ne peut garantir la durée, la solidité, la stabilité ; qui, à chaque instant, peut être remis en cause* ». Maryse Bresson (2020, p. 9) rappelle « *le caractère récent de l'expression et, également, le flou et la polysémie qui la caractérise puisque la précarité tend à désigner l'ensemble des problèmes sociaux.* » Les mutations sociales de la modernité font ainsi apparaître un nouveau rapport à la question sociale, au sein duquel l'incertitude et la précarité d'abord liées à l'emploi déborde sur toutes les dimensions de la vie sociale, notamment pour les personnes se situant en bas de l'échelle sociale.

Ainsi, le concept de précarité prend naissance dans les années 70 lorsque les formes d'emploi se transforment et ébranlent le modèle social construit à partir de la stabilité du salariat. C'est ce que Robert Castel (1995) développe et désigne par le concept de « *la désaffiliation* » conséquence d'une modernité qui effrite la condition salariale et impacte la cohésion de la société. Maryse Bresson nous rappelle que Zygmunt Bauman (2006) élabore un diagnostic convergent à ce sujet en décrivant « *la société liquide comme étant un monde sans repères, sans réelles structures, caractérisé par la mobilité, la vitesse, et le refus des relations durables* » (Bresson, 2020, p. 52).

Dans le contexte actuel d'évolutions sociétales (manière de faire famille, vieillissement de la population, mutation du marché du travail...), les problématiques sociales se complexifient et invitent à réfléchir au concept de vulnérabilité comme « *révélateur des évolutions sociales* » (Brodiez-Dolino, 2014). Étymologiquement, la vulnérabilité, est la « *potentialité à être blessé* » et « *doit être entendue comme une notion universelle (chacun est potentiellement exposé), relationnelle et contextuelle (nous ne sommes vulnérables que dans un contexte donné),*

structurelle (nous sommes inégalement exposés à la vulnérabilité en raison de notre position dans l'espace social), individuelle (face à une même exposition, certains seront plus touchés que d'autres), potentielle (la vulnérabilité est une blessure qui peut advenir), et enfin, réversible (sur laquelle on peut donc agir) » (Brodiez-Dolino, 2014).

Appliquer cette notion aux formes prises par les situations de précarité semble fécond, dans la mesure où les domaines de la vie quotidienne affectés sont multiples (logement dégradé, accès à une alimentation de qualité, aux soins, conséquences psychiques...) « *En ce sens, la substitution de la notion de vulnérabilité à celles, antérieures, de misère, indigence, pauvreté, précarité, exclusion, etc., met l'accent sur des mécanismes de fragilisation et de blessures polymorphes que l'action sociale tente, depuis les années 1980, de panser de façon multidimensionnelle.* » (Brodiez-Dolino, 2014).

Pour autant, comme le souligne la sociologue Christelle Achard (2022), « *la puissance heuristique du concept de vulnérabilité apparaît dévoyée lorsqu'il se transforme en catégorie de l'action publique. Une première étape consisterait peut-être au passage du concept d'individu vulnérable, vers celui d'individu vulnérabilisé, pour en rétablir la dimension relationnelle, processuelle et contextuelle.* »

Au concept de vulnérabilité peut s'adjoindre par ailleurs la notion de territoire, comme le rappelle Claire Regnier (2022) lorsqu'elle évoque les défis auxquels sont en prise les professionnels de l'action sociale : « *le secteur social doit aujourd'hui faire face à un phénomène que l'on peut qualifier de vulnérabilité territoriale où les situations sociales de grande fragilité et de vulnérabilité des personnes et des groupes sont renforcées par les caractéristiques de territoires.* »

Au sein du territoire choisi comme objet de recherche, une spécificité territoriale existe, celle de la proximité de la frontière Suisse. De nombreux auteurs nous permettent de mieux saisir, par le concept d'effets-frontière, l'influence pour un territoire de ce voisinage. Resserrons, ainsi la focale sur le concept d'effets-frontière, qui irrigue ce travail et tentons de le caractériser à partir de différentes approches théoriques.

5. Effets Frontière : l'apport des sociologues et des géographes

De nombreux travaux mettent à jour l'empreinte de la proximité d'une frontière pour un territoire. Christian Wille, géographe à l'université du Luxembourg, explore par exemple le concept « *d'espace frontière* » comme lieu d'interface multidimensionnel, comme zone de l'entre deux. Cet espace frontalier pourrait- être regardé comme un espace intermédiaire ou un espace seuil.

Cédric Duchêne-Lacroix (2021) chercheur en sciences sociales à l'Université de Bâle propose de définir cet espace frontière, lieu d'interface et de transition comme un écotone transfrontalier. Un écotone est une zone de transition écologique entre deux écosystèmes. Par exemple, le passage de la savane à la forêt, ou le passage d'une plaine alluviale à une zone non inondable. En écologie du paysage, il correspond à une lisière. De plus, cet auteur propose de définir « *l'espace frontière et la vie des frontaliers [comme] des faits sociaux totaux (Mauss, 1923), car ils ont une grande complexité réelle, sont interprétés différemment selon les acteurs et disent quelque chose sur les sociétés toutes entières.* » (Duchêne-Lacroix, 2022). Pour éclairer ce fait social total, Cédric Duchêne-Lacroix porte son regard sur la multi-dimensionnalité de ce phénomène, tentant de rendre accessible la complexité de celui-ci par l'appréhension du « *mille-feuille sociétal* » que constitue l'espace frontière comme la vie des frontaliers.

D'autres auteurs, rassemblés au sein du « *groupe frontière* », collectif de géographes-chercheurs, ont signé un article intitulé « *La frontière, un objet spatial en mutation* » (Groupe Frontière Arbaret-Schuls & al., 2004) qui offre un cadre de réflexion pour conceptualiser l'objet de recherche : « *La présence d'une frontière induit généralement des conséquences durables sur l'organisation des espaces. Ces effets-frontières peuvent être présentés sur la base de d'effets structurants puissants, mais qui ne sont pas nécessairement tous actifs en même temps. La frontière se déploie pour structurer tout ou partie du territoire. Plus qu'un simple tracé, elle engendre des effets qui perdurent au-delà des acteurs qui les ont institués, car des traces subsistent dans les représentations et les pratiques.* »

Dans le champ institutionnel, le rapport du Conseil Économique, Social et Environnemental de Franche Comté (CESER) adopté le 21 juin 2022 permet également, comme son titre nous y invite à, « *Prendre la mesure de la proximité avec la Suisse voisine* » et affine les effets-frontière.

D'abord en soulignant la « *source de différentiels* » induit par la frontière qui matérialise la juxtaposition de deux systèmes territoriaux ayant leurs propres normes et fonctionnements. L'exploitation de ces différentiels explique les flux spécifiques au territoire. Il s'agit ici de noter comment des « *logiques d'opportunité* » se mettent en œuvre, par exemple à travers du travail frontalier (différence de revenus et de conditions de travail) ou encore par la fréquentation des commerces et des services sur la partie française (attractivité liée à la différence de prix des produits). Le rapport précise que si ces différentiels sont à l'origine d'une dynamique pour le

territoire, ils peuvent également constituer des points de fragilité que nous tenterons de dégager par la suite.

La frontière est de plus envisagée comme « *source d'hybridation* ». Il est ici question des possibilités d'échanges, de confrontation d'idées, de valeurs et de normes invitant au développement partagé au sein d'un espace transfrontalier. En ce qui concerne la Bourgogne-Franche-Comté, il semble que l'incitation à des pratiques transfrontalières innovantes, dans le champ institutionnel, trouve une limite liée à la faiblesse de l'armature urbaine propre à ce territoire. C'est en effet à une échelle supérieure que s'établissent les coopérations internationales.

Finalement l'espace frontière est décrit comme « *espace à risques* ». Ceux-ci peuvent d'abord être économiques, du côté français par l'aspiration de la main d'œuvre qualifiée en Suisse et du côté suisse par la peine à conserver une clientèle commerciale attirée par les prix concurrentiels en France. Ces risques sont par ailleurs sociaux, au regard des niveaux de revenus engendrant un risque d'exclusion des populations en situation de fragilité et de la stigmatisation du travail frontalier. Le rapport du CESER met par ailleurs l'accent sur les risques environnementaux (pollutions, atteintes paysagères...) et sociétaux (puisque les cultures sont différentes).

Il est également une approche sociologique de la frontière qui peut ici être partagée. Issue de la réflexion de Georg Simmel, cet auteur explique que la frontière sociale est une limite interne à la société : « *La frontière n'est pas un fait spatial avec des effets sociologiques, mais un fait sociologique qui prend une forme spatiale* » écrit-il en 1907. Reprenant ce cadre conceptuel, la géographe Catherine Sélیمانovski formule dans son ouvrage « *La frontière de la pauvreté* » une problématique s'appuyant sur la consubstantialité du social et du spatial. Ainsi, son raisonnement se fonde sur l'idée que « *la pauvreté représente une position sociale dominée et que l'inscription dans l'espace des personnes et des populations en situation de pauvreté reflète et entretient cette domination sociale, quand elle ne l'aggrave pas.* » (Sélیمانovski, 2008) La pauvreté renvoie alors à la condition d'assisté, créée une frontière sociale qui s'inscrit à la fois dans l'espace et dans les représentations mentales. On pourrait ici retrouver la perspective bourdieusienne qui assoie l'existence de l'espace social à la fois dans les structures spatiales et dans les structures mentales, qualifiant ainsi un lieu où s'exerce le pouvoir sous la forme de la violence symbolique.

Ce premier chapitre permet de déployer les différents concepts affleurant dans ce mémoire, qui sont ceux de territoire, d'action sociale, de pauvreté-précarité-vulnérabilité et d'effets-frontière. La complexité en jeu tant d'un point de vue de l'objet territorial que des situations rencontrées,

ou la présence d'une frontière dans le territoire étudié, incite à développer une approche méthodologique spécifique. Ainsi, le second chapitre expose le déroulé de la méthodologie de l'enquête mise en œuvre dans le cadre de la recherche.

CHAPITRE II : LA METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

1. Construction de l'objet

Pour rappel, la question de départ de cette recherche est la suivante : dans un territoire fortement influencé par la présence de la frontière avec la Suisse, existe-t-il des problématiques sociales particulières ? Dit autrement : qu'est ce qui explique que, dans ce territoire frontalier de la Suisse, et plutôt aisé d'un point de vue socio-économique, des personnes se trouvent en difficultés sociales et financières et en quoi la proximité de la frontière joue un rôle ?

« Ce point de départ n'est que provisoire, comme un camp de base que dressent des alpinistes pour préparer l'escalade d'un sommet. » (Quivy et Van Campenhoudt, 1995, p. 22).

La construction de l'objet est *« un des points essentiels et le plus difficile de la recherche, le fondement sur lequel tout repose. »* (Grawitz, 2001, p. 382). Dans le cadre de la recherche menée, il a été nécessaire et relativement long de me départir de ma posture de professionnelle de l'action sociale et d'endosser celle d'apprentie chercheuse, alors que *« la rupture est le premier acte constitutif de la démarche scientifique »* (Quivy & Van Campenhoudt, 1995, p. 15), et que celle-ci permet de s'affranchir des prénotions liées au sujet de l'étude.

« Entretenir un rapport personnel à son objet renforce la difficulté d'objectivation, mais n'a rien d'anormal en soi. Il est même presque inévitable que le sociologue soit attiré par l'étude des faits sociaux qui l'ont marqué dans son passé ou le marquent encore dans son expérience quotidienne. Le sociologue doit être capable de neutraliser ses sentiments ou de refouler ses passions. Il lui faut prendre conscience de ses préférences au moment même où il délimite le champ de ses investigations et s'efforcer de rendre compte de la façon la plus objective possible des limites et des inconvénients de la relation intime qu'il entretient le plus souvent avec son objet. C'est à cette condition qu'il pourra vraiment s'affranchir des prénotions et éviter les pièges de la sociologie spontanée. » (Serge Paugam, 2012, p. 14).

Cette prise de conscience ne s'est pas opérée de façon radicale, et s'est davantage construite au cours de l'enquête. La tenue d'un journal de terrain a pu être l'un des outils permettant de mesurer le cheminement de ma pensée et de rendre lisible le processus d'élaboration de la recherche.

Après une nécessaire étape de travail de recherches bibliographiques en lien avec ma question de départ, une phase exploratoire s'est amorcée.

2. L'enquête exploratoire

Les prémices de la recherche ont été posés dans le cadre d'entretiens avec trois professionnels de l'action sociale exerçant au sein du territoire objet de la question de départ, complétés par l'observation d'une réunion d'un groupe pluri-professionnel s'intéressant au surendettement des travailleurs frontaliers et de l'observation de l'assemblée générale d'une association défendant les droits des travailleurs frontaliers.

Les deux observations non participantes, à une échelle très réduite, ont été une expérience permettant le recueil d'informations, de données et de connaissances qui ont éclairé la question de départ. J'ai pu aussi mesurer, par les effets de ma présence en tant qu'observatrice, comment l'intérêt porté par une étudiante en sociologie à cette thématique agissait sur le groupe observé. Suscitant à la fois approbation et méfiance, les acteurs ont pu adapter en ma présence leur discours. Ainsi l'analyse du recueil des données a été teintée de ce paramètre.

Par ailleurs, je pourrais ajouter que, par ma place de professionnelle de l'action sociale, les mois durant lesquels s'est élaboré ce travail de recherche s'apparentent à une forme d'observation participante. L'équipe de professionnels avec laquelle j'étais alors en contact connaissait le dessein de ma recherche, ce qui n'a pas fait de moi une observatrice « *incognito* » et a même pu provoquer des situations d'échanges heuristiques.

« Plongé dans la temporalité du milieu, confronté personnellement à ses exigences, ses interactions, ses pratiques, l'observateur participant recueille des données sans avoir à compter sur la collaboration des enquêtés. En certains cas, il peut même simplement observer sa propre activité et la relation aux autres qu'elle suscite pour produire de la connaissance sur son objet. La médaille a son revers : l'enfermement dans un seul rôle, un seul point de vue. » (Chauvin et Jounin, 2012, p. 147).

Cet écueil révélé, la phase de prise de contact exploratoire du terrain via les entretiens, m'a confrontée à d'autres regards professionnels. La question posée lors de ces entretiens, très ouverte, invitait les enquêtés à relater des situations rencontrées dans leur quotidien de travail, celles d'individus inscrits dans une relation d'assistance, et des liens possibles avec la proximité de la frontière. « *L'entretien exploratoire, visant à faire émerger au maximum les univers mentaux et symboliques à partir desquels les pratiques se structurent, sera plutôt à dominante modale, avec une consigne du type « Qu'est-ce que cela représente pour vous ? »* (Blanchet et Gotman, 2007, p. 29).

L'analyse de ce premier matériau a alors fait émerger des effets de la proximité de la frontière sur le public de l'action sociale plutôt polarisés. Des aspects positifs sont relevés, avec la

thématique de l'espoir et de la promesse d'un avenir meilleur dans un territoire où les ressources sont nombreuses, l'amélioration notable de la situation socio-économique escomptée par l'accès au travail frontalier et la reconnaissance sociale s'y afférant. Par ailleurs, une dimension défavorable apparaît, s'illustrant dans la trajectoire des personnes ayant perdu un emploi frontalier, dans le différentiel de richesse générateur d'un sentiment d'injustice, et une réponse politique peu sensible à la précarité du territoire.

3. La construction de la problématique et des hypothèses

À ce stade de mon travail, plusieurs pistes à investiguer, dans le temps imparti à la recherche, ont émergé et il a été nécessaire de faire des choix. « *L'explicitation de la problématique permet de prendre conscience des ambitions de départ et de les limiter en reformulant la question de départ.* » (Quivy et Van Campenhoudt, 1995, p. 100). Cependant, « *lorsqu'on explicite sa problématique, on ne dispose pas toujours de toutes les ressources théoriques nécessaires et il faudra probablement procéder à quelques lectures supplémentaires bien ciblées. Ainsi, on pourra saisir en profondeur les idées centrales de l'approche retenue et en définir le plus judicieusement possible les concepts principaux.* » (Quivy et Van Campenhoudt, 1995, p. 101).

La problématique définie dans le cadre de cette recherche est la suivante :

Le territoire frontalier apparaît comme un espace dynamique. Néanmoins, l'inscription des personnes en difficultés sociales au sein de ce territoire existe et fait alors émerger l'idée d'un espace à risques. Comment la proximité avec la Suisse influence-t-elle la précarité au sein d'un territoire frontalier et existe-t-il des effets-frontière induisant des formes spécifiques de recours à l'action sociale ?

L'hypothèse de travail postule que **la proximité avec la Suisse façonne un territoire marqué par des effets-frontière qui agissent sur la trajectoire de précarité de certains groupes sociaux et sont un facteur de vulnérabilité sociale. Cette vulnérabilité influence le recours aux services d'action sociale, concernés par des demandes particulières liées aux conséquences des effets-frontière.**

4. L'enquête et le choix d'une méthodologie au service de la problématique

Afin de rendre opérationnelle la recherche, un aller et retour constant entre des moments de terrain et de phases plus réflexives a été nécessaire. Le choix de l'objet d'étude, ainsi que la singularité de ma posture de professionnelle de l'action sociale m'ont amenée à déployer une méthodologie combinant les approches quantitative et qualitative.

« L'articulation des méthodes qualitative et quantitative présente de nombreux avantages et un intérêt épistémologique certain. La création d'une enquête « sur mesure » qui apporte des données locales et précises sur une population spécifique, associée à un travail ethnographique minutieux, dans un espace délimité géographiquement, fournit de nombreux éléments pour entreprendre une recherche sociologique. » (Dietrich & al., 2012, p. 221).

La méthodologie s'est ainsi construite en quatre temps. Le premier mouvement a constitué en une approche du territoire par l'analyse documentaire. Puis la seconde phase a été une enquête auprès de professionnels de l'action sociale du territoire. S'est ensuite intercalée une étude quantitative d'écrits de travailleurs sociaux produits par un service d'action sociale du territoire. Finalement, une dernière étape d'entretiens auprès d'usagers d'un service d'action sociale a clôturé l'enquête.



Figure 2: Schéma de la méthodologie de l'enquête.

Opter pour cette modalité d'enquête, permet de moduler le rapport à l'objet d'étude. « Comme avec des jumelles, le chercheur peut soit regarder le paysage dans son ensemble ou au contraire choisir de zoomer sur les détails de ce panorama. » (Dietrich et al., 2012, p.209).

4.1. L'entrée dans l'enquête : la compréhension du territoire d'action sociale soumis à des « effets frontière »

L'objet du mémoire s'appuie sur une approche du territoire. La première étape a alors été de circonscrire celui-ci en prenant en compte, dans le temps imparti, la faisabilité de l'enquête. Ayant par ma place professionnelle un accès privilégié à certaines données de terrain, j'ai choisi de délimiter le territoire de l'enquête sur la base d'un découpage administratif correspondant à celui d'un pôle d'action sociale frontalier de la Suisse.

4.1.1. Comprendre par l'étude des données disponibles

L'une des premières étapes de l'enquête a alors été de chercher, dans les différents écrits qualifiés de « littérature grise » produits au sujet de ce territoire, les traces relevant les liens entre la proximité de la frontière et ses effets sur la situation socio-économique du territoire

retenu. Je me suis ainsi appuyée sur l'approche systémique du territoire développée par Moine et Sorita, permettant de tendre vers un diagnostic de territoire, mobilisant « *un certain nombre de grilles de lectures, sortes de tamis qui vont nous permettre de filtrer données, informations, afin d'enrichir des bases de connaissances individuelles et de groupes, vers une meilleure connaissance des territoires abordés.* » (Moine et Sorita, 2015, p. 199).

Cette recherche documentaire s'est faite à partir d'une base de données élargies qui sera détaillée dans la partie II du mémoire.

Un portrait du territoire retenu s'est dessiné, dévoilant des indicateurs clés des effets frontière. Cependant, si les données chiffrées éclairent la réalité sociale, elles ne permettent pas de saisir les enjeux sensibles de la problématique.

4.1.2. Comprendre par une analyse des données concernant les usagers de l'action sociale

4.1.2.1. Approche du public de l'action sociale à partir des demandes formulées

La problématique pose la question de la relation entre les effets frontière et l'action sociale. Afin d'en examiner les connexions, il s'agit aussi de creuser le matériau empirique accessible et disponible.

Le pôle d'action sociale départementale du territoire de la recherche dispose de certaines données, informations et connaissances que nous avons ici tenté d'articuler dans l'objectif de rendre lisible la réalité observée et vécue par certains.

Cela mobilise un logiciel métier, IODAS, qui permet de centraliser les informations disponibles concernant les usagers de ce service. Ce logiciel présente diverses fonctionnalités et usages. Il recense des éléments administratifs (procédure en cours dans le cadre du suivi des bénéficiaires du RSA, de la protection de l'enfance...), ainsi que des données plus qualitatives (mains courantes des travailleurs sociaux). Le logiciel s'organise en plusieurs grandes parties. Une base de données de premier niveau est saisie par les secrétaires médico-sociaux lors d'une première demande faite auprès du pôle d'action sociale. Pour illustrer de façon concrète le processus, prenons un exemple : une personne rencontre une difficulté à régler une facture d'électricité. Elle a pu recevoir à son domicile une mise à disposition du pôle d'action sociale lui indiquant qu'un soutien de la part de ce service était possible. Cette personne prend contact avec le service. Le secrétaire médico-social qui lui répond va procéder à la mise en forme de sa demande. Après un recueil d'éléments d'identification (nom, prénom, date de naissance, adresse, coordonnées téléphonique et numérique), le professionnel va traduire sous la forme d'un texte libre de type commentaire la demande énoncée par la personne. Il est à noter que

l'agent effectuant la saisie à l'accueil peut plus ou moins préciser le motif du contact, en détaillant ou non (selon ce qu'énonce la personne qui s'adresse au service, selon le temps dont dispose l'agent opérant la saisie, selon sa propre sensibilité et sa manière de retranscrire à l'écrit l'échange). Cette modalité peut déjà teinter la teneur des commentaires et, *de facto*, son analyse.

Reprenant l'exemple donné plus haut, nous pourrions trouver un commentaire du type « *M. X se présente suite à la mise à disposition reçue concernant son impayé EDF. Il est demandeur d'emploi et rencontre des difficultés financières. Il souhaite être aidé pour régler sa facture d'électricité* ». Il peut être pertinent et fécond de tenter d'analyser quelles sont les demandes formulées par les personnes sollicitant le soutien du pôle d'action sociale. « *En effet, quel que soit le niveau à atteindre, les données à rassembler pour comprendre, expliquer des opinions, des conduites, des actions, ces données sont presque toujours d'origine verbale.* » (Grawitz, 2001, p. 606).

À partir d'une extraction obtenue, une analyse a été menée sur les demandes recensées durant l'année 2022². L'étude de l'ensemble des fiches s'est faite en opérant une sélection à partir des commentaires liés. À ce stade de l'enquête, le choix a été fait de retenir les commentaires mentionnant explicitement le champ lexical inhérent à l'espace frontière. « *Mots, items, sont retenus dans la mesure où ils sont pertinents du point de vue de l'opinion ou attitude que l'analyse de contenu cherche à mesurer.* » (Grawitz, 2001, p. 633).

Ce premier recensement a permis de mesurer que la proximité de la frontière conduit un nombre non négligeable de personnes à s'adresser à ce service d'action sociale. Néanmoins, la méthode de comptage retenue, par l'utilisation du champ lexical en lien avec la proximité de la frontière, bien que rendant visible les situations des personnes ayant –ou ayant eu– une expérience d'emploi frontalier en Suisse, masque d'autres effets frontière que nous devons tenter de dévoiler.

4.1.2.2. Approche du public à partir de l'étude des aides financières du Fonds de Solidarité Logement

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un dispositif dont l'action est régie dans le cadre de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement et le décret n° 2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux fonds de solidarité pour le logement. Les aides allouées

² Lors de l'enquête, le choix a été fait d'utiliser les données les plus récentes et correspondant à une année complète, ce qui concordait avec l'année 2022.

dans le cadre du FSL, sous forme de subventions ou de prêts, doivent permettre de financer les dépenses liées à l'entrée ou au maintien dans le logement.

Grâce à l'accès aux éléments chiffrés du FSL, une comparaison statistique entre le niveau départemental et le territoire de la recherche a été conduite. Elle permet de dégager certains enseignements. Ceux-ci ont été organisés sous la forme d'un tableau et d'un graphique mettant en avant des écarts.

L'analyse de données statistiques permet d'ancrer le sujet de recherche dans une réalité factuelle : la proximité de la frontière et ses effets sur les usagers de l'action sociale émergent peu à peu. Nous avons pu mettre en exergue que les demandes formulées auprès d'un service d'action sociale du territoire portent la trace de cette proximité, que les effets de la frontière sont visibles.

4.2. L'enquête auprès des professionnels de l'action sociale

La série d'entretiens effectuée lors de la phase exploratoire a permis d'affiner la connaissance de l'objet de recherche. Dans un second temps, la construction d'une grille a pu émerger afin de poursuivre l'investigation auprès des acteurs de l'action sociale.

Ainsi, ce sont onze entretiens auprès de quatorze professionnels qui ont été menés. Le point commun à ces individus est leur ancrage professionnel situé au sein du territoire de la recherche.

La moitié du corpus d'enquêtés est constitué de travailleurs sociaux, soit sept individus, l'autre moitié se compose de quatre responsables de services d'action sociale et de deux intervenants experts dans le champ juridique et de l'aménagement du territoire. Les entretiens se sont tenus au sein des services des professionnels concernés, sauf dans une situation où, pour des raisons pratiques, l'entretien s'est tenu à distance, en visio-conférence. Concernant le groupe des travailleurs sociaux, deux entretiens ont été réalisés avec un groupe constitué de trois professionnels. Ces entretiens ont été systématiquement enregistrés, avec l'accord préalable des personnes, puis retranscrits dans leur intégralité. Une analyse thématique des entretiens a été entreprise. L'ambition était de discerner des catégories dans le corpus d'entretiens de trouver « *une cohérence thématique inter-entretiens.* » (Blanchet & Gotman, 2007, p. 96). Ainsi, après la relecture complète de chaque entretien, la construction d'une grille d'analyse a permis de repérer dans chaque corpus les éléments saillants, de les organiser afin de décliner les thèmes communs. Ce type d'analyse thématique « *consiste à découper transversalement tout le corpus. L'unité de découpage est le thème que représente un fragment de discours.* » (Blanchet & Gotman, 2007, p. 93).

Par ce travail, plusieurs catégories d'effets frontières en lien avec l'action sociale ont pu être mises à jour. Celles-ci sont à croiser avec les éléments statistiques recueillis préalablement, affinant ainsi leur validité. Afin de faciliter la lecture de ces catégories, la construction d'un tableau synthétique a été réalisée mettant en correspondance les missions de l'action sociale et les effet-frontière.

4.3. Approfondir les conséquences des effets frontière sur l'action sociale

Dans « *Les frontières de la pauvreté* » (2008), la géographe Catherine Selimanovski, explicite une méthode de recueil de données lui permettant de dresser une typologie des bénéficiaires d'un fond d'aide d'urgence, caractérisant ainsi le profil sociologique des demandeurs d'aide sociale. M'inspirant de son travail, j'ai entrepris une collecte de données similaires.

Je me suis ainsi intéressée aux demandes d'aides financières étudiées en 2023 par une commission territoriale. Les demandeurs sont tous résidents du territoire de la recherche. L'utilisation et l'accès à cette ressource a été facilité par les liens professionnels entretenus avec l'institution.

Cette commission se réunit régulièrement afin d'examiner les demandes déposées par les travailleurs sociaux. Différents fonds sont mobilisables pour répondre aux demandes, en fonction de la situation familiale ou du projet à soutenir : Fonds d'Aide aux Jeunes, Fonds d'Aide aux Isolés, Fonds d'Aide Sociale à l'Enfance et Fonds Insertion. Les aides accordées permettent l'achat de denrées alimentaires ou de produits d'hygiène. D'autres aides peuvent servir à régler des factures diverses (cantine, assurances, etc....)

Une demande d'aide se matérialise en un rapport social, constitué de 3 grandes parties :

- Situation du ménage (composition familiale, âge, situation socio-professionnelle)
- Budget du ménage (ressources, charges, crédits et dettes)
- Diagnostic social rédigé par le travailleur social

J'ai effectué une lecture des 471 rapports de situation sociale produits en 2023 en relevant de façon systématique dans ceux-ci les éléments constitutifs des effets de la proximité de la frontière. Les indicateurs permettant d'inscrire la demande d'aide financière dans le champ des effets frontières sont issus des conclusions de la partie précédente.

Cette commission d'aide financière, bien qu'elle soit amenée à étudier toutes situations, n'est pas la seule instance à examiner des demandes. La Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les Centres Communaux d'Action Sociale ont également la

possibilité de délivrer des secours aux publics relevant de leurs dispositifs. Ainsi, l'analyse des demandes de la commission d'aide financière territoriale n'est pas exhaustive et certains publics ne seront pas pris en compte (par exemple les accédants à la propriété qui sont accompagnés par le service d'action sociale de la CAF, ou les personnes ayant plus de 50 ans qui peuvent dépendre des CCAS).

De plus, l'analyse de l'évaluation des travailleurs sociaux s'est faite à partir des éléments que ces derniers ont mis en exergue. La construction de l'argumentation dans le rapport social comporte une armature de justification au sein de laquelle certaines informations ont été plus ou moins explicitées.

Les effets-frontière ne sont pas une catégorie en soi de difficultés sociales. Si certaines situations rencontrées à la lecture des rapports sociaux sont clairement en lien avec la proximité de la Suisse (par exemple lorsqu'un travailleur frontalier perd son emploi), d'autres effets frontière sont davantage à interroger dans l'intensité du phénomène (par exemple en ce qui concerne le coût du logement). Par ailleurs l'objectif des rapports sociaux analysés est d'argumenter en faveur d'une aide financière pour un ménage, certaines réalités vécues par ceux-ci (la difficulté d'accès à un mode de garde par exemple) ne seront pas nécessairement relatées.

Afin de constituer une base de données la plus complète possible, et de pouvoir revenir à la source du rapport social au besoin, j'ai construit une base de données nourrie des variables suivantes : localisation du demandeur, sexe, âge, situation familiale, type de ressources, moyenne économique, taux d'effort consacré au logement, type d'effet frontière en lien avec la demande, objectif de la demande d'aide, accord ou refus à la demande d'aide.

Cette analyse permet d'affiner les catégories de publics de l'action concernées par les effets de la frontière, avec toutes les précautions à prendre. En effet, la généralisation de ces résultats semble peu possible au regard des biais énoncés plus haut. Néanmoins, à l'échelle du territoire et de l'institution concernée, une première typologie émerge. Afin de la rendre lisible, plusieurs tableaux ont été construits, mettant en relation les variables retenues. Les effets-frontière ne semblent pas concerner avec la même intensité les publics suivant leurs caractéristiques.

Ces premières conclusions m'ont amenée à réfléchir à une dernière étape de l'enquête. Afin de saisir au plus près la trajectoire des personnes s'adressant aux services d'action sociale du territoire et dont la demande était en lien avec les effets-frontière, j'ai entrepris une nouvelle phase d'entretien semi-directifs.

4.4. L'enquête auprès des personnes usagères de l'action sociale

L'ambition de ces entretiens était de comprendre dans le discours des personnes interrogées comment leur trajectoire sociale est en lien avec les effets de proximité avec la frontière Suisse. À la manière de « l'enquête par entretiens complémentaires » explicitée par Blanchet et Gotman (2007), « le recours à l'entretien sert dans ce cas à contextualiser des résultats obtenus préalablement par questionnaire, observation ou recherche documentaire. » Cette enquête qualitative s'avère également précieuse « car elle donne une épaisseur aux données de cadrage transversales et permet au chercheur de ne pas penser la précarité comme une abstraction. » (Selimanoviski, 2008, p. 210).

Les moyens dédiés à l'enquête ne m'ont pas permis d'investiguer l'ensemble des effets frontières identifiés, et j'ai fait le choix de centrer ces entretiens avec des personnes ayant connu une rupture d'emploi frontalier. C'est en effet cette modalité qui apparaît comme la plus identifiable et explicitée au travers de l'analyse menée dans la partie précédente.

Cette dernière partie n'a ainsi pas pour vocation d'être exhaustive au sujet de l'expérience vécue par les travailleurs frontaliers en situation de perte d'emploi, il s'agit plutôt d'apporter un regard sensible et compréhensif, en recueillant au travers du discours des premiers concernés les traces d'un processus. Il semblait ainsi heuristiquement fécond d'éprouver à partir d'un échantillon réduit les données produites aux étapes précédentes de l'enquête.

La taille réduite du corpus d'entretiens ici présenté s'entend au regard de l'économie de l'enquête, d'autres méthodologies ayant été déployées au préalable. Ainsi, il s'agit d'un éclairage sur une partie de la population en situation de fragilité et pouvant faire spécifiquement l'objet d'un accompagnement social en lien avec les effets de la proximité de la frontière.

Les cinq personnes enquêtées ont le point commun d'être considérées comme bénéficiaire de l'action sociale. L'usage de cette catégorie recouvre des réalités sociales diverses, et la constitution de l'échantillon ne s'est pas opérée en ciblant un dispositif particulier d'action sociale.

Ce qui fait néanmoins lien entre ces cinq personnes, qu'elles perçoivent le RSA ou un salaire, c'est qu'elles ont recours à un service d'action sociale. Ce commun se trouve donc au travers d'une « relation d'assistance », au sens que pouvait lui donner Georg Simmel (1907).

4.4.2. Prise de contact avec le terrain

Dans le cadre de la recherche, la définition de la population à interroger est l'une des étapes constitutives du protocole d'enquête. Il s'agit ainsi de « *déterminer les acteurs dont on estime qu'ils sont en position de produire des réponses aux questions que l'on se pose* » (Blanchet & Gotman, 2007, p. 46).

C'est par la mobilisation du réseau préexistant de professionnels de services d'action sociale du territoire que l'accès aux enquêtés a pu s'organiser. Cette communauté professionnelle avait en effet été sensibilisée au travail de recherche en cours, et certains travailleurs sociaux avaient été rencontrés lors de l'enquête préalable. Il a été ainsi plutôt aisé de revenir vers eux et de solliciter la mise en lien avec des personnes accompagnées.

Le critère retenu pour constituer l'échantillon d'enquêtés était l'inscription de la personne dans un accompagnement social en lien – tout ou partie – avec la perte d'emploi frontalier.

Suite à cette requête, certains écueils se sont présentés. Ainsi, malgré un cadrage clairement indiqué de confidentialité et d'anonymat de l'enquête, un service social n'a pas eu l'autorisation de transmettre cette demande aux usagers de son service du fait de la réglementation sur la protection des données.

4.4.3. La réalisation des entretiens semi-directifs

Les entretiens se sont tenus au domicile des personnes, sauf dans deux cas où la rencontre s'est organisée au sein du service d'action sociale fréquenté, en dehors des heures d'ouverture au public. L'accueil réservé à la démarche a été bienveillant et les personnes ont été disposées à évoquer leur parcours de vie sans difficultés. L'enregistrement audio a été accepté par tous. En préambule de l'entretien, le cadre et la démarche de l'enquête ont été rappelés, l'anonymat a été garanti en ce qui concerne l'utilisation des informations recueillies, et il a été précisé que l'entrevue pouvait prendre fin à tout moment en fonction des souhaits de chacun. Les entretiens ont duré en moyenne entre 1h à 1h30.

Je me suis appuyée sur une grille d'entretien³ à partir des éléments importants de la trajectoire des personnes à relever, tels que la situation et l'histoire de la famille, la trajectoire scolaire et professionnelle, le rapport au territoire, l'expérience de travail en Suisse, les difficultés du moment. Les questions étaient ouvertes et j'ai tenté de mener les entretiens de manière fluide, en laissant le plus possible un espace de parole aux enquêtés tout en garantissant « *le cadre*

³ Annexe 2

contractuel de l'entretien » (Blanchet & Gotman, 2007, p. 75), même si les sujets parfois abordés par ceux-ci n'étaient pas en lien direct avec le sujet de l'enquête.

Parce que la rencontre avec les personnes interrogées a pu se mettre en œuvre par le biais de leur travailleur social, et que mon statut d'étudiante-chercheuse-travailleuse social avait été énoncé, il a été important de laisser de la souplesse dans les échanges, l'objectif étant d'éviter, autant que possible, l'installation d'un entretien à connotation sociale plus que sociologique.

4.4.4. L'analyse des entretiens

Chaque entretien a fait l'objet d'une retranscription écrite littérale. Puis après une phase de lecture attentive des textes produits, un découpage thématique des entretiens a été effectué. En prenant pour base un premier entretien, les verbatim ont été extraits et catégorisés en affinant au fil des lectures les éléments saillants des discours. « *Faire une analyse thématique consiste à repérer des « noyaux de sens » qui composent la communication et dont la présence ou la fréquence d'apparition pourront signifier quelque chose pour l'objectif analytique choisi* » (Bardin, 2013, p. 137).

5. Mener une recherche impliquée

Ma propre expérience professionnelle a pu être une ressource pour dérouler les méthodologies présentées, tout en pouvant aussi amener à une analyse ancrée dans l'action sociale s'éloignant alors de la posture de recherche. Il m'a été ainsi nécessaire de rester vigilante en adoptant le plus possible une posture critique envers moi-même afin de favoriser la distanciation nécessaire à l'analyse.

Ainsi, choisir un sujet de recherche en lien avec sa pratique professionnelle quotidienne est un atout, l'accès aux données est simplifié, le questionnement est riche et la stimulation intellectuelle constante puisqu'on « baigne » dans son objet. Les obstacles sont néanmoins présents et à accueillir. « *Le chercheur qui est déjà impliqué sur son terrain par son statut professionnel, hors recherche, n'est pas en quête d'intégration, il a au contraire plutôt besoin de trouver des procédures de mise à distance lui permettant d'être le moins possible juge et partie, et de se dégager en tant que chercheur des positions et des jugements qui sont les siens en tant qu'acteur. Cela aboutit à une sorte de schizophrénie où la même personne est à la fois le chercheur et l'informateur du chercheur, l'observateur tenu à l'impartialité au moins relative et le praticien condamné à la décision et à l'arbitrage. Comme pour les contextes d'endo-ethnologie, le dédoublement statutaire offre des avantages et des inconvénients, et*

combine des ressources nouvelles et des contraintes supplémentaires. Là encore il faut faire avec [...] » (Oliver de Sardan , 2000. p417).

Et comment faire avec ? Le temps a sans doute été un précieux allié. L'encyclopédie universalis indique, dans son article au sujet de la réflexivité en sociologie, que celle-ci consiste pour le sociologue en un « *exercice de lucidité* » qui permet de « *dissiper les deux illusions auxquelles les sciences sociales sont souvent tentées de succomber : celle du mythe de l'observateur totalement impartial d'un côté ; celle du chercheur nécessairement englué dans des intérêts partisans de l'autre.* » Ainsi, je me suis efforcée de trouver une voie médiane, consciente des atouts et des faiblesses que pouvaient constituer ma posture au regard de l'objet que j'avais choisi de traiter dans le travail de recherche. Concrètement, il m'a été indispensable d'opérer une distance avec le contexte de mon quotidien de travail. Le temps de la formation, me permettant d'être plusieurs jours par mois extraite, et physiquement et intellectuellement, du lieu d'exercice de ma profession a été salubre pour faire exister cette distanciation. De plus, j'ai ressenti la nécessité de mettre en place de nouvelles habitudes avec mon équipe de travail, qui ont pris la forme d'une participation moins active au collectif de travail, justifiée par le temps consacré à ma démarche de formation. Il s'agissait en effet de me « décoller » de ce groupe professionnel tout en maintenant un lien nécessaire. Par ailleurs, l'écriture régulière dans un journal de terrain a agi, au-delà des notes et réflexions liées à la recherche, par la prise de conscience de la subjectivité qui peut s'inscrire dans un processus « *d'analyse extérieur de soi-même* » (Weber, 1990, p. 143) à la construction d'une posture d'analyse la plus objective possible.

La finalité d'une recherche est la publication de ses résultats, et « *le jugement des pairs constitue ainsi l'horizon de toute écriture sociologique et, plus généralement, scientifique. Être jugé par ses pairs représente non seulement ce à quoi tout sociologue doit s'attendre lorsqu'il publie un texte, mais encore ce qu'il peut espérer de meilleur pour ce qu'il a écrit.* » (Lemieux, 2012, p. 382). Cet exercice d'écriture sociologique m'amène ainsi à prendre en compte les diverses dimensions au sein desquelles sera appréhendée ma recherche : l'université, les professionnels de l'action sociale, les personnes accompagnées qui ont souhaité avoir accès au mémoire. De fait, « *le travail de réécriture et de clarification permet au sociologue de comprendre progressivement quelles sont les intentions exactes qui l'animent* ». (Lemieux, 2012). Et finalement de tenter de les restituer de façon intelligible.

**DEUXIÈME PARTIE : SAISIR LES
CONSÉQUENCES DES EFFETS
FRONTIÈRE SUR L'ACTION SOCIALE
DU TERRITOIRE**

CHAPITRE III : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DE SES GRANDS INDICATEURS

Afin d’ancrer la recherche sur un territoire identifié, il faut en border les contours. La cohérence et l’économie de l’enquête, au regard des moyens alloués, nécessite en effet de fixer des limites afin de déployer une méthodologie pertinente en lien avec la problématique. L’objet de ce chapitre est de présenter un portrait du territoire, s’appuyant dans un premier temps sur les bases de données disponibles et accessibles.

L’agrégation des informations a été réalisée par le recours aux enquêtes de l’Institut National de la Statistique et de l’Étude Économique (INSEE), de l’Observatoire Statistique Transfrontalier de l’Arc Jurassien (OSTAJ), de l’Observatoire des Inégalités, de l’Observatoire de l’emploi de Bourgogne Franche-Comté. Elle a été complétée par l’étude du rapport du Conseil Économique, Social et Environnemental de Franche Comté (CESER) adopté le 21 juin 2022 intitulé « *Prendre la mesure de la proximité avec la Suisse voisine* », également du diagnostic territorial de la Convention Territoriale de Gestion 2021-2025 de la CAF et de la Communauté de Communes frontalière, du diagnostic préalable au Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte du territoire arrêté au 1^{er} décembre 2022 ainsi que du diagnostic préalable à la Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté de Communes frontalière réalisé en 2023.

1. Délimiter un territoire de recherche

Situé en Bourgogne Franche Comté, dans le département du Doubs, le territoire choisi est celui du Syndicat Mixte du Pays du Haut Doubs, correspondant également à un territoire d’action sociale départementale.

Ce territoire est celui de cinq communautés de Communes et de soixante-dix-neuf communes françaises (Figure 3) :

- La Communautés de Communes Altitude 800 : 11 communes
- La Communauté de Communes de Montbenoît : 16 communes
- La Communauté de Communes du Grand Pontarlier : 10 communes
- La Communauté de Communes Lacs et Montagnes : 32 communes
- La Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val Drugeon : 10 communes

Il correspond également à la partie française de l’aire de proximité Mont d’Or – Chasseron, l’un des quatre territoires de coopération définis par l’observatoire statistique transfrontalier de l’arc jurassien (OSTAJ).



Figure 3: Périmètre du pôle d'action sociale de Pontarlier. Source : SCOT du pays du Haut Doubs, mars 2024.

2. Caractéristiques du territoire

2.1. Données topographiques et urbanisation

L'Arc Jurassien est une entité géographique ayant la particularité d'être partagée par une frontière de 270Km séparant la France de la Suisse. Situé au cœur de l'Arc Jurassien, sur les premiers contreforts montagneux, le territoire de l'étude s'étend de la source de la Loue à 518 m, passe par un plateau supérieur à 700/800 mètres et culmine aux montagnes du Mont d'Or (1463m d'altitude). Il est soumis à un climat continental dont l'altitude et les reliefs accroissent les effets. Ce territoire partage 70 km de frontière avec la Suisse voisine, correspondant à une partie des cantons de Vaud et de Neuchâtel.

Assujéti à la loi Montagne 2, le territoire est soumis à ces dispositions légales dont les principes énoncés concernent la préservation des terres agricoles, pastorales et forestières ainsi que les espaces, paysages et patrimoines culturels montagnards.

Une partie des communes du territoire fait parties du Parc Naturel Régional du Haut Jura ainsi que du Parc Naturel Doubs Horloger.

On peut dégager une armature territoriale s'organisant autour d'une ville centre, Pontarlier, complétée de 4 bourgs structurants (Levier, Frasne, Mouthe et Labergement Sainte Marie) et de 8 pôles de services de proximité : Gilley, Goux-les-Usiers, Jougne, La Cluse et Mijoux, Les Fourgs, Les Hôpitaux-Neufs, Métabief, Oye-et-Pallet.

La route qui relie Besançon à Lausanne et qui passe par Pontarlier permet la traversée du massif jurassien et constitue l'axe de circulation principale du territoire.

Un réseau secondaire de circulation s'organise en étoile à partir de la ville de Pontarlier. Le réseau ferré existe mais est relativement contraignant, d'une part du fait de la faiblesse du cadencement et de l'absence de lien entre la ville de Pontarlier et les pôles urbains secondaires. Le SCOT du Pays du Haut Doubs indique que « *L'enclavement du territoire est une réalité physique liée à la topographie et à la géologie de ce dernier.* »

Enfin, notons que le territoire choisi constitue une partie de l'entité Haut-Doubs qui, « *au-delà du relief, se définit par un certain espace vécu, par une relation particulière entre ce territoire et ses habitants.* » (Folltête & Masson, 2006 p. 14).

2.2. Population

Le bassin de vie du territoire comptait 62762 habitants en 2022, selon l'INSEE. Le profil démographique de la population apporte certains enseignements. La tranche d'âge la plus fortement représentée est celle des 30-44 ans, traduisant la présence d'une population potentiellement active importante en comparaison avec l'échelle départementale ou nationale. Corrélativement, la tranche des 0-14 ans est également fortement représentée.

Le taux d'évolution de la population est aussi à souligner, il est en effet bien supérieur à la moyenne départementale. Cette évolution est due à la fois à un solde naturel⁴ positif de la population (0.6% entre 2015 et 2021 contre 0.2% au niveau départemental comme national) et à un solde migratoire⁵ élevé (0.5% entre 2015 et 2021 contre 0.1% au niveau départemental comme national).

La population du territoire est globalement aisée. Avec un taux de pauvreté des ménages de 8.7% en 2020 au sein de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, contre 12.2% au niveau du département et près de 14% au niveau national, le territoire semble bénéficier d'une

⁴ Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

⁵ Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

certaine prospérité. Néanmoins, cette situation reste une moyenne. Ainsi, pour les 16% de la population de la ville de Pontarlier résidant dans l'un des trois quartiers et relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville, un net décrochage se lit par rapport au reste du territoire, le taux de pauvreté s'élevant à 33%. L'indice d'inégalité (ou GINI⁶), calculé par le comparateur des territoires en 2020, et qui permet de mesurer l'écart de niveau de vie sur un territoire donné renseigne également. Celui-ci s'élève à 0.29 pour la ville de Pontarlier, contre 0.27 dans le Département du Doubs. Ainsi, si le niveau de vie médian est plus élevé sur le territoire étudié, les écarts entre le décile le plus riche et le décile le plus pauvre est aussi plus important. De manière plus générale, le calcul du taux de pauvreté reste peu lisible dans les statistiques à une échelle fine au sein de ce territoire faiblement densifié et étendu.

2.3. Logement

L'augmentation notable de la population au sein du territoire est à corréliser avec l'augmentation du nombre de logement : celui-ci a fortement progressé ces dernières décennies à un rythme constant, soit 1.66% de logements supplémentaires chaque année depuis 1968 selon l'INSEE. Le Haut Doubs jouit d'un taux de construction dynamique malgré des disparités entre certaines communautés de communes. Par exemple, entre 2009 et 2013, la zone frontalière représente une part importante du parc immobilier neuf du département (750 logements construits en moyenne par an). Ce volume de logement mis en chantier se maintient mieux qu'ailleurs dans le département malgré un ralentissement généralisé.

Le taux de résidences principales occupées par des propriétaires s'établit à 65.3% contre 59.8% pour le département. Logiquement, le taux de résidences principales occupées par des locataires est de 32.5% contre 38.3% pour l'ensemble du département.

L'attrait touristique du territoire fixe en 2021 le taux de résidences secondaires à 14.4% du nombre de logements contre 4.2% à l'échelle départementale.

Le coût médian des logements au m² pour le périmètre de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier s'élevait, en 2022, à 2500€ selon la base des notaires. Ce montant est largement supérieur au coût médian départemental fixé à 1900€ le m² la même année.

Concernant le parc locatif, celui-ci est peu présent sur le territoire, selon le SCOT, hormis sur le secteur de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier. Le parc locatif social reste rare sur l'ensemble du territoire et concerne 6% du parc immobilier total, principalement

⁶ L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée.

présent sur la ville de Pontarlier. Logiquement, l'observatoire départemental de l'habitat relève que la tension concernant l'attribution d'un logement social sur ce secteur est supérieure aux autres secteurs du département. Ainsi, en 2015, 400 demandes de logements sociaux hors mutation ont été recensées pour seulement 130 attributions. Il s'agit ainsi du secteur géographique offrant le moins la possibilité d'honorer une demande de logement social dans le département.

Par ailleurs, Le territoire étudié est marqué par un indice de précarité énergétique supérieur à la moyenne nationale (8,9% du revenu médian consacré au logement et déplacement contre 8,4% de moyenne nationale en 2014) dû essentiellement au volet transport qui impacte fortement le budget des ménages mais aussi aux exigences climatiques pour le chauffage des logements précaires. En effet, la qualité énergétique des logements sociaux, particulièrement sur le Quartier Prioritaire de la Ville de Pontarlier est un enjeu, plus des $\frac{3}{4}$ des logements sociaux étant étiquetés EFG contre 32% des logements sociaux hors QPV.

2.4. Économie et Emploi

Le territoire possède une culture agricole et forestière. Quasiment toutes les communes ont des surfaces dédiées à ce secteur (fermes, forêts...). Le secteur industriel représente un peu plus d'1/4 des actifs avec des entreprises industrielles internationales (Nestlé, Schrader, Armstrong...), des distilleries (Guy à Pontarlier, Les fils d'Emile Pernot à la Cluse et Mijoux) et d'autres acteurs divers (Jura filtration, Chalet Claudet ...). Les boulangeries et les fromageries sont très également très présentes ainsi que le secteur tertiaire (services tels que les banques, assurances, commerces, coiffeurs...).

Le secteur de l'économie sociale et solidaire est également présent sur le territoire via cinq associations réunies au sein d'un collectif dont l'objectif est de faciliter l'insertion professionnelle en proposant des emplois d'insertion.

Le taux d'actif en emploi s'élève, en 2021, à 75.8%, il est supérieur aux chiffres départementaux (67.1%) et nationaux (66.1%). Il est à relever que le taux de salariées femmes à temps partiel, qui s'élève à 41.2% en 2021, est largement supérieur au taux départemental (32%) et national (24.5%).

Le poids des offres d'emploi durable est légèrement plus important au sein du territoire qu'au niveau départemental avec 65% contre 63%. En proportion, plus d'offres d'emploi d'employés qualifiés sont enregistrées (51% dans le territoire contre 39% à l'échelle départementale). À l'inverse, les agents de maîtrise, les ingénieurs et les cadres sont moins recherchés (6% contre 15%).

Au sein de la population âgée de 15 ans et plus en 2021, l'INSEE indique que la catégorie socio-professionnelle la plus représentée est celle des retraités (23.3%) suivi de près par celle des ouvriers (21.1%) puis des employés (16.7%) et des professions intermédiaires (15.8%). La surreprésentation des ouvriers est notable en comparaison avec les chiffres départementaux (16.1%) et nationaux (11.7%). Concernant les cadres et professions intellectuelles supérieures, cette catégorie concerne 5.9% de la population du bassin de vie étudié (7.7% à l'échelle départementale et 10.2% au national).

Les statistiques réalisées par France Travail au 1^{er} trimestre 2024 nous apprennent que la répartition des emplois salariés est marquée par un poids du commerce supérieur à la moyenne départementale (23% contre 18%) au contraire de l'industrie (17% contre 26%). Le Grand Pontarlier bénéficie d'une forte densité commerciale, bien supérieure à celle de villes de taille similaire, en partie du fait de son positionnement stratégique aux portes de la Suisse. De plus, sur les 30287 actifs qui résident au sein du territoire, 57% y travaillent quand 43% occupent un emploi en dehors du périmètre de celui-ci, contre 9% à l'échelle de la région Bourgogne Franche Comté. France Travail indique que 10867 personnes travaillent en Suisse, soit près de 36% des actifs du territoire.

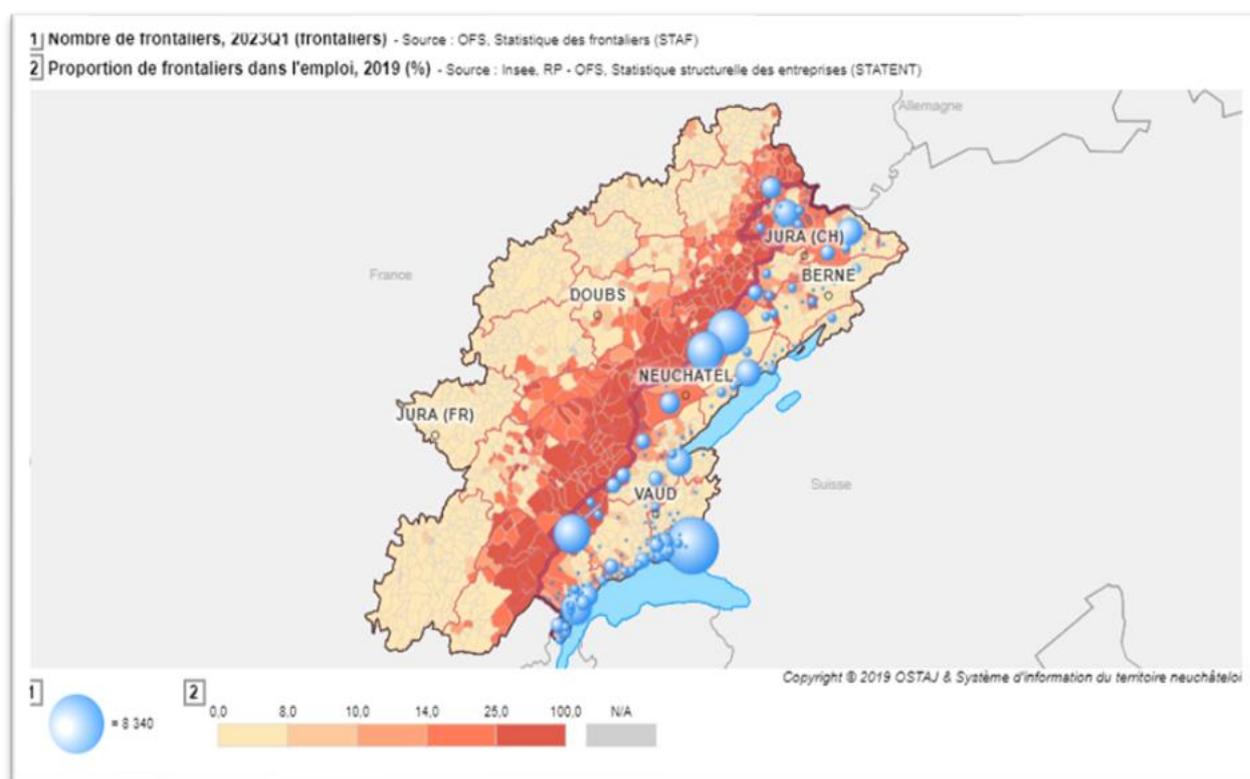


Figure 4: Nombre de frontaliers (2023) et proportion de frontaliers dans l'emploi (2019). Source : Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien (OSTAJ), 2019.

Focus sur les travailleurs frontaliers

D'après une étude publiée par France Travail en mars 2023, la Bourgogne-Franche-Comté compte, en décembre 2022, 43 898 travailleurs frontaliers en Suisse. En un an, le nombre de travailleurs frontaliers de la région a progressé de 10%, soit 3 836 travailleurs frontaliers en plus.

En cinq ans, soit entre 2017 et 2022, le nombre de travailleurs frontaliers suisses de la région a augmenté de 26 %, soit 9 185 travailleurs frontaliers en plus. En décembre 2022, 65 % des travailleurs frontaliers suisses sont des hommes. Neuf travailleurs frontaliers sur dix travaillent dans trois cantons suisses : 39 % dans le canton de Vaud, 32 % dans le canton de Neuchâtel, 19 % dans le canton du Jura.

Plus de sept travailleurs frontaliers sur dix résident dans le département du Doubs, département qui enregistre une progression de 9% du nombre de travailleurs frontaliers entre 2022 et 2023 et de 25% entre 2017 et 2022.

Le portrait de territoire de l'aire de proximité « Mont d'Or – Chasseron », réalisé par l'Office Statistique de l'Arc Jurassien en décembre 2022, et qui couvre quasiment le territoire de la recherche, nous renseigne sur la catégorie des emplois frontaliers. En effet, le développement rapide du secteur tertiaire entraîne une diversification des profils d'emploi. Si les emplois du secondaire - l'industrie manufacturière- demeurent, avec 46% des frontaliers le premier secteur d'activité, un décrochage existe, cette part ayant diminué de 4 points entre 2013 et 2019. À contrario, le secteur de la santé augmente de 3 points, passant sur la même période de 11% à 14%.

Le travailleur frontalier doit obtenir un permis de travail délivré par les autorités cantonales, appelé permis G. Il est soumis au droit du travail Suisse qui est beaucoup plus souple et libéral que le droit du travail français. La durée de travail moyenne s'établit en Suisse à 42 heures, avec une durée maximum possible de 45 à 50 heures par semaine avec un droit minimum à quatre semaines de congés payés.

2.5. Mobilité

La dispersion de l'habitat et des lieux de travail, des services et des équipements, le peu de solutions de transports en commun fait de l'usage de la voiture un incontournable au sein du territoire nous rappelle le SCOT. Principal mode de déplacement, avec un taux d'équipement des ménages en véhicule de 91% (dont 50% ont deux véhicules) pour un parc de 59000 unités, 80% des trajets domicile/travail s'effectuent en voiture pour des trajets moyens de 37 km par jour. L'autosolisme sur ce type de trajet est souligné dans le SCOT. Les déplacements sont multidirectionnels et diffus, avec néanmoins une circulation importante sur l'axe reliant Pontarlier à la frontière Suisse.

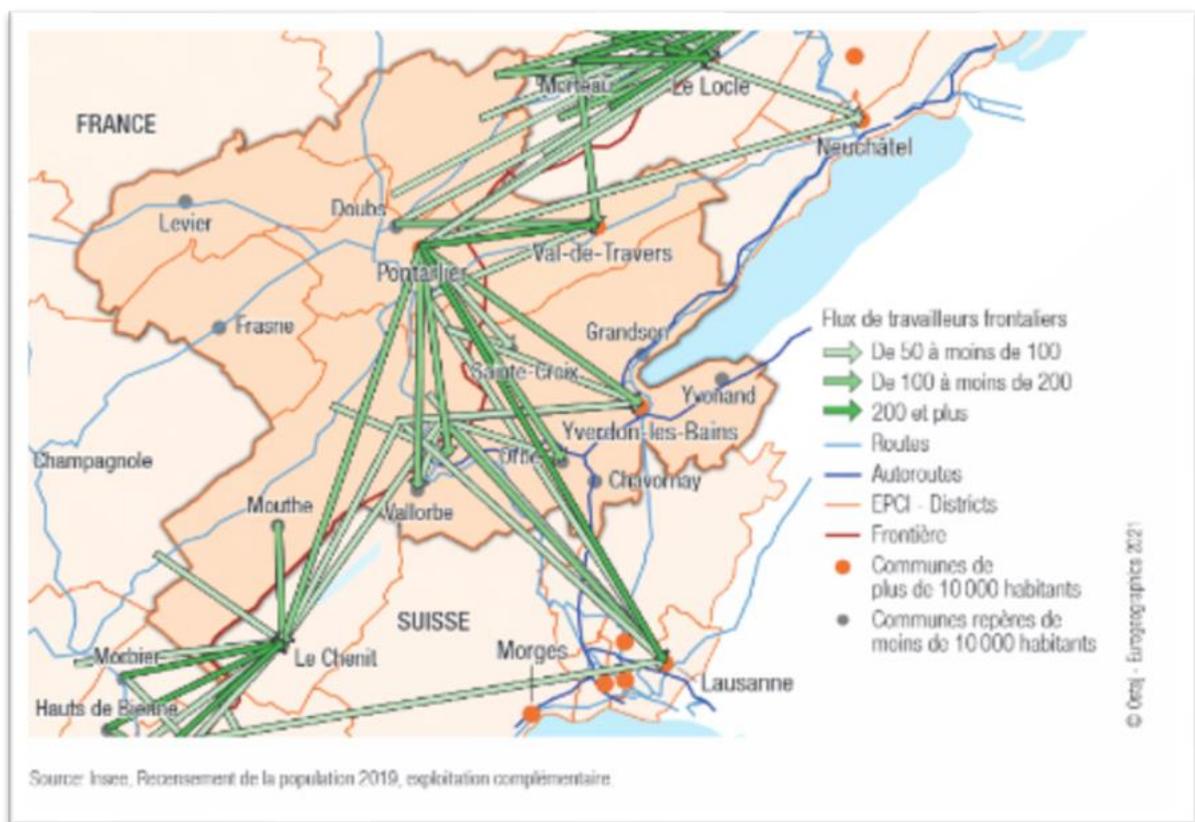


Figure 5: Flux des travailleurs frontaliers de l'aire de proximité « Mont d'Or – Chasseron ». Source OSTAJ, 2021.

En 2011, 78 % des habitants du territoire utilisent un véhicule, 12% la marche à pied, 6% ne se déplacent pas, 3 % un deux roues et 1% un transport en commun. Ces chiffres n'évoluent pas ou peu.

Des initiatives locales se développent pour permettre de soutenir la mobilité des personnes les moins favorisées, avec un programme porté par le secteur caritatif de prêt de véhicules et de vélos à assistance électrique.

2.6. Accessibilité aux services

Sur le territoire, on relève la présence de trois Espaces Frances Services à Levier, Frasné et Mouthe, proposant un accompagnant pour les habitants dans leurs démarches administratives en lien avec l'accès aux droits. À noter, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier est le seul EPCI du Doubs à ne pas disposer de ce service.

Concernant l'accueil des enfants de moins de 3 ans, le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (SDAASP) indique un taux de couverture global au-dessus de la moyenne nationale. Néanmoins, ce taux est en baisse depuis 2018, particulièrement sur la communauté de communes du Grand Pontarlier et la Communauté de Communes Lacs et Montagnes. Ce phénomène est décrit dans le SDAASP comme « *préoccupant si on le met en relation avec le taux de doubles actifs qui ont particulièrement besoin d'un mode de garde, souvent en horaires atypique (en particulier chez les frontaliers)* ».

Le taux d'accueil en périscolaire et en restauration scolaire du territoire est relativement homogène et stable au regard des éléments fournis par le SDAASP. Il est cependant à noter que l'amplitude horaire et le coût de cet accueil périscolaire peut varier fortement en fonction du lieu d'habitation. De plus, les difficultés de recrutement dans le secteur impactent la pérennité du service.

Pour ce qui est de l'accès aux soins, le territoire compte un Centre Hospitalier Intercommunal qui regroupe, depuis le 1er janvier 2013, le Centre Hospitalier de Pontarlier (intégrant l'EHPAD du Larmont et le site du Grandvallier), l'hôpital René Salins de Mouthe, l'EHPAD de Nozeroy et l'EHPAD de Levier. À noter également la présence d'un établissement privé, la clinique St Pierre / groupe St Vincent-CAPIO à Pontarlier. Selon le SCOT, « *En terme de densité de médecins généralistes, les cantons de Montbenoît, Pontarlier et Levier sont en-dessous de la moyenne départementale et régionale : la densité sur le territoire oscille entre 8,5/10 000hab. et 10.1/10 000hab. contre 16,1 au niveau du département* ».

Enfin, des lieux de culture et des équipements sportifs sont présents sur le territoire.

2.7. Un territoire frontalier

La frontière est décrite par le SCOT comme une zone de contact plus qu'une barrière, notamment depuis la fin du Moyen Âge. Au XIVe siècle, la frontière s'est faite plus nette, séparant alors la Suisse protestante et le Haut-Doubs catholique. Dès le XIXe siècle, une tradition de travail entre le Haut-Doubs et la Suisse s'est installée, une partie de l'activité horlogère était alors réalisée, le soir venu, par un certain nombre d'éleveurs français au profit

des Suisses. Cette relation n'a jamais cessé d'évoluer, s'expliquant par l'attrait des salaires nettement supérieurs à ceux pratiqués en France. Aujourd'hui, ce territoire transfrontalier est également riche d'un patrimoine culturel et naturel commun existant à travers les multiples coopérations de proximité développées. Alexandre Moine (2017) indique à ce titre « *qu'un important mouvement de coopération contribue au rapprochement de nos populations frontalières, qu'il est source de cohésion sociale, de bien vivre ensemble et pourquoi pas d'identité partagée* ».

Sur le plan institutionnel, le programme Interreg France-Suisse 2014-2020, adopté par la Commission européenne le 16 décembre 2014, soutient des projets transfrontaliers impliquant à minima un partenaire français et un partenaire suisse. Côté français, c'est le Fonds européen de développement régional (FEDER) qui concourt au financement du projet. Côté suisse, ce sont des crédits fédéraux et/ou cantonaux qui interviennent dans le financement du projet.

À noter également, la création d'un programme favorisant le co-voiturage pour les travailleurs frontaliers, et rassemblant huit partenaires français et suisses s'est mise en œuvre de juin 2011 à juin 2014. Il a permis de lancer une dynamique.

3. Indicateurs clés des effets frontières dans le territoire étudié

En puisant dans les différentes bases de données le permettant, une première ébauche du territoire émerge. Afin de mettre au service de la problématique de recherche les éléments recueillis, une synthèse est ici proposée.

- Le territoire étudié bénéficie d'une forte attractivité en lien avec la proximité de la Suisse voisine, qui induit cependant une forme de dépendance économique, lisible d'une part dans l'importance du travail frontalier et d'autre part dans l'essor des zones commerciales de Pontarlier. Cette dépendance peut être une fragilité, repérée lors de la phase exploratoire de l'enquête : « *S'il n'y avait pas tous ces frontaliers qui consomment et qui dépensent, le système économique de Pontarlier s'effondre. Il n'y aurait pas tous ces magasins, c'est quand même un secteur hyper-dynamique économiquement, tous les véhicules, les LOA, les garages... C'est pas les smicards qui vont faire du leasing...* » (extrait entretien exploratoire)
- Le coût du logement dans le territoire est globalement supérieur à celui du reste du département. De plus, le parc locatif social est peu développé et une tension concernant l'accès à un logement social est plus importante au sein du territoire que dans le reste du département. « *L'accès au logement pour les familles aux revenus*

moyen ou faible est ainsi très contraint. » (Extrait Conférence Intercommunale du Logement CCGP).

- L'indice de précarité énergétique est également supérieur à la moyenne nationale (transport et chauffage des logements).
- Le taux d'actifs du territoire est important, avec une nuance pour le taux de salariat des femmes qui sont plus souvent à temps partiel qu'ailleurs.
- Des emplois sont à pourvoir, avec une recherche de la part des employeurs singulièrement ciblée sur la catégorie des employés qualifiés. Il existe par ailleurs des offres d'emplois d'insertion via les structures de l'économie sociale et solidaire implantées dans le territoire.
- Les modes de garde existent mais leur accessibilité est variable en fonction de la commune d'habitation du fait du coût, des amplitudes horaires de garde et de la raréfaction des professionnels qualifiés.
- La densité des professionnels de santé du territoire est faible.
- La mobilité est contrainte par la géographie et la dispersion de l'habitat au sein du territoire, ce qui fait de la voiture le mode de déplacement par excellence. Des initiatives locales sont en cours de développement pour faciliter la mobilité des personnes en situation de précarité financière.
- Malgré une situation globalement prospère, de fortes disparités de revenus demeurent. « *L'écart se creuse ainsi entre d'une part les travailleurs frontaliers et les travailleurs locaux, et d'autre part entre les personnes en emploi et celles qui en sont éloignées* » (extrait du diagnostic territorial de la CTG 2021-2025 CAF-CCGP)
- La dimension transfrontalière du territoire favorise « *l'émergence de nombreux petits projets transfrontaliers de proximité, signe d'une envie et d'une vitalité des acteurs qui vivent la frontière au plus près, mais ceux-ci demeurent très faiblement accompagnés d'un point de vue financier.* » (Moine, 2017)

Ainsi, le territoire peut se définir sous la forme d'un espace constitué d'aménités et de contraintes, lesquelles s'insèrent en partie dans la catégorie des effets frontière. Dans le domaine de l'action sociale, ce contexte dessine la toile de fond des interventions des professionnels. « *Alors que les différentiels semblent s'accroître et qu'ils contribuent finalement au succès de la région, il n'existe pas vraiment d'amortisseurs socioéconomiques et politiques qui permettent d'atténuer les tensions importantes qui se font jour depuis plus d'une*

dizaine d'années. [...] On constate par conséquent des effets d'ombre autour du développement transfrontalier [...] » (Moine, 2017).

Nous tentons dans les chapitres suivants de poursuivre ce processus de dévoilement en nous attachant à décrire de manière plus fine le lien entre les effets de la frontière et les risques sociaux.

CHAPITRE IV : APPRÉHENDER LE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE DU TERRITOIRE

1. Approche du public de l'action sociale à partir des demandes formulées

Dans un premier temps, une extraction issue du logiciel métier d'un service d'action sociale a été obtenue, permettant de dégager certaines informations.

Pour rappel, il s'agit ici de s'intéresser aux motifs de sollicitation des individus, en première intention, auprès d'un service social à vocation généraliste et non celles répondant à une convocation dans le cadre d'une évaluation enfance famille ou d'un contrat d'engagement réciproque RSA par exemple.

Chaque fiche renseigne sur les éléments suivants :

- La date du contact pris par la personne
- La modalité de contact (accueil physique, téléphonique, mail)
- L'objet de la demande formulée (classé en 9 catégories : Accès aux droits, Logement, Insertion, Enfance, Budget, Détresse Sociale, PMI⁷, Handicap et Non communiqué)
- Le commentaire libre précisant la demande

Pour l'année 2022, 1389 fiches contacts ont été saisies, dont 1287 sont exploitables (102 fiches ne mentionnant ni l'objet de la demande ni de commentaire).

L'étude de l'ensemble des fiches contacts s'est faite en opérant une sélection à partir des commentaires liés. À ce stade de l'enquête, le choix a été fait de retenir les commentaires mentionnant explicitement le champ lexical inhérent à l'espace frontière. Les mots : « Suisse », « Frontalier », « Lausanne », « Neuchâtel » et « CNTFS (Centre National de Travailleurs Frontaliers en Suisse) » ont servi de guide pour catégoriser les fiches dont le commentaire, c'est-à-dire la retranscription de la demande, relevait d'un effet en lien avec la proximité de la frontière Suisse.

107 fiches sur 1287 présentent ces caractéristiques. Ainsi, sur l'année 2022, et avec les biais énoncés plus haut, 8.3% des personnes formulent une demande traduite via l'usage du champ lexical de la frontière.

En affinant à partir du motif de prise de contact, on constate des variations en fonction de la problématique repérée.

⁷ Protection Maternelle et Infantile

- Sur 708 fiches contact émises en 2022 ayant pour objet « *l'accès aux droits* », 70 sont caractérisées par l'usage du champ lexical déterminé, soit 9.9% des fiches. Nous retrouvons ici des commentaires du type : « *Monsieur appelle pour de l'aide administrative suite à la perte de son emploi en Suisse* ». Ou encore : « *M. travaille en Suisse en tant qu'agent de sécurité. Il est en arrêt depuis 7 mois, et est indemnisé par l'assurance vaudoise jusqu'en juillet. Il a reçu un courrier de son employeur pour l'informer qu'il sera licencié le 31/07/22. M. a besoin d'aide dans les démarches administratives (MDPH...)* »

Ces situations paraissent relever d'une demande formulée par les individus de soutien pour faire face aux démarches administratives liées à la perte d'un emploi frontalier.

- Sur 325 fiches contact émises en 2022 ayant pour objet « *budget* », 26 commentaires font usage du lexique lié à la frontière, soit 8% des fiches. Voici une illustration issue des verbatim : « *Mme travaille en Suisse elle perçoit 3800€. Le couple a un découvert de + de 200 000 € suite à l'achat d'une maison (prêt suisse). La maison a été vendue, mais cela n'a pas couvert le prêt, des frais d'avocats ont augmenté la dette et le dossier de surendettement a été rejeté. Situation financière très compliquée.* » Et aussi : « *Mme est en couple sans enfants à charge. M. travaille en tant que salarié agricole 500 €/mois. Mme est sans emploi suite à problèmes de santé. Était salariée en Suisse. Ne perçoit plus d'indemnités. Demande de l'aide pour budget (factures impayées et prêts).* »

Dans cette catégorie, se côtoient un besoin de soutien lié à des situations d'endettement (ou de surendettement) ainsi qu'à une baisse de ressources associée à la perte de l'emploi frontalier.

- Sur 243 fiches contact émises en 2022 ayant pour objet « *logement* », 11 se distinguent par le recours au vocabulaire frontalier, soit 4.5% des fiches. Cette catégorie se reflète au travers des exemples suivants : « *Mme travaille en intérim en Suisse, elle recherche une solution pour le cautionnement (bloque la démarche de recherche de logement).* » Ou encore : « *Mr est actuellement à Strasbourg, il arrive mardi sur Pontarlier pour travailler en Suisse mais pas de job ni de logement ici (a 2 pistes pour une coloc ou auberge de jeunesse). Il veut rencontrer une AS pour une aide dans sa recherche de logement et une aide financière.* »

Dans les commentaires recensés, il s'agit souvent d'un besoin de soutien pour la recherche de logement, en fonction d'un projet d'emploi à venir ou déjà en cours.

Ce premier recensement permet de mesurer que la proximité de la frontière conduit un nombre non négligeable de personnes à s'adresser au service social généraliste du territoire de la recherche. Les difficultés sociales évoquées recourent diverses thématiques, celle de « *l'accès aux droits* » étant la plus représentée. Néanmoins, la méthode de comptage retenue, par l'utilisation du champ lexical en lien avec la proximité de la frontière, rend essentiellement visible les situations des personnes ayant –ou ayant eu- une expérience d'emploi frontalier en Suisse. Ce faisant, d'autres effets frontières peuvent être masqués. Une autre méthode doit alors être employée pour tenter de les dévoiler.

2. Approche du public à partir de l'étude des aides financières du Fonds de Solidarité Logement

L'accès aux statistiques de l'activité du Fonds de Solidarité Logement (FSL) peut permettre de saisir par un autre prisme les liens entre effets frontière et action sociale. Les aides allouées dans le cadre du FSL, sous forme de subvention ou de prêt, doivent permettre de financer :

- Les dépenses liées à l'entrée dans le logement : dépôt de garantie, frais de déménagement, équipement de première nécessité.
- Les dépenses liées au maintien dans le logement : dettes de loyers et charges, factures d'électricité, de gaz, d'eau, d'assurance.

Les données consultées concernent d'une part le territoire étudié, ici dénommé « Pôle Forestier » et d'autre part les chiffres à l'échelle départementale. Les statistiques portent ainsi sur :

- Le nombre de ménages demandeurs auprès du FSL.
- La nature des ressources des demandeurs (minimas sociaux, retraites, revenus issus de l'emploi, allocations chômage).

Dans un second temps, une déclinaison est opérée selon les fonds concernés par la demande :

- Fonds « *Accès* » (dépenses liées à l'entrée dans un logement, comme précisé plus haut).
- Fonds « *Maintien* » (aides au paiement des dettes de loyer et de charges).
- Fonds « *Énergie et Eau* » (dédié aux factures d'électricité, gaz, bois... et eau).

Pour chaque fonds est renseigné la « *moyenne économique* » du ménage demandeur ainsi que le « *taux d'effort* » dédié au poste logement.

Modalités de calcul de la moyenne économique :

(Total des ressources dont l'aide au logement – Total charges mensualisées dont dettes et crédits) / 30 / nombre de personnes

Pour une personne seule, le total est divisé par 1,5.

Modalités de calcul du taux d'effort consacré au logement :

Charges liées au logement* – aide au logement

Montant total des ressources (hors aides au logement)

*Les « charges liées au logement » sont constituées du loyer complet + le chauffage + l'électricité + l'eau.

Les frais de téléphonie (portables, fixes et accès internet) et d'assurances habitation ne sont pas à inclure dans le calcul.

Le critère du taux d'effort dédié au logement doit être inférieur ou égal à 40% du budget de la Personne, élargi à 45% pour ce qui concerne le territoire de la recherche.

Issu du Règlement Intérieur des aides financières du Conseil Départemental du Doubs, applicable au 1^{er} janvier 2020

Nous pouvons voir ici émerger plusieurs tendances au sein du territoire étudié qui peuvent être mises en comparaison avec les données départementales.

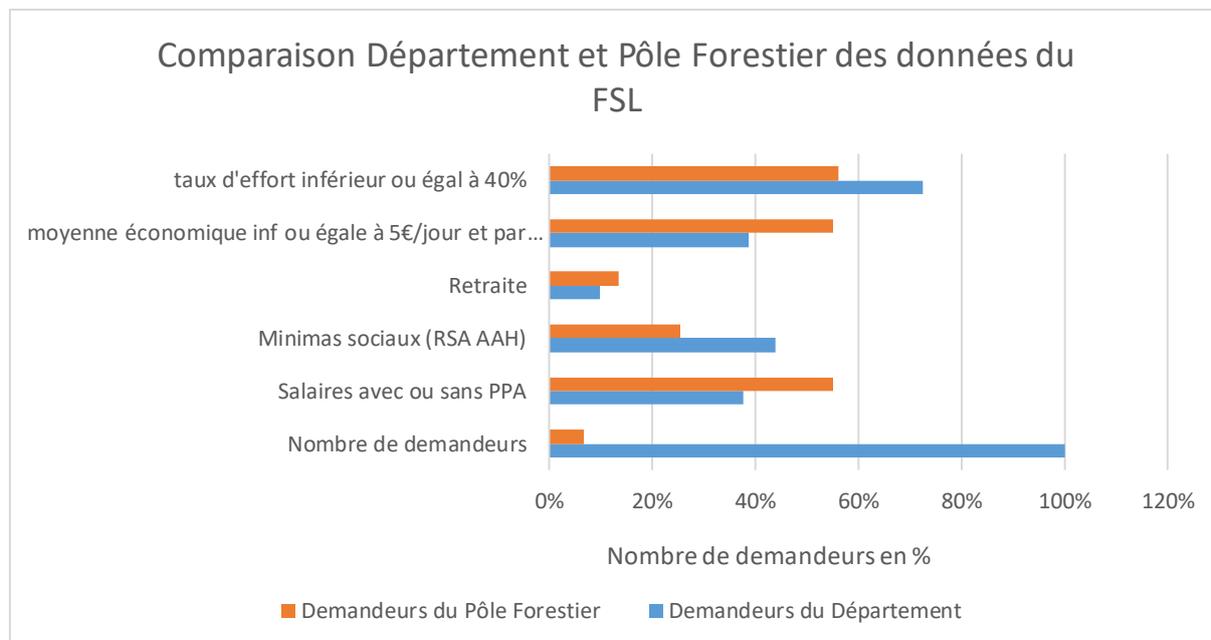


Figure 6: Comparaison des données départementales et du pôle forestier concernant le FSL.

Une première analyse met en lumière des différences d'ordre général. Ainsi, rapportées à la population départementale, il y a moins de demandes d'aides FSL pour le Pôle Forestier que pour le reste du département (0.7% de la population pour l'ensemble du département du Doubs contre 0.42% pour le Pôle Forestier). Le volume de demande, en nombre, est également plus faible (259 ménages demandeurs pour le territoire étudié contre 3862 pour le Département).

Pour le Pôle Forestier, les ressources des demandeurs, peu importe le Fonds sollicité (Accès, Maintien, Énergie) sont issues de l'emploi et de la prime d'activité pour 55.2% des demandeurs,

contre 37.7% pour le département. Les chiffres à l'échelle du département permettent de montrer que si plus d'1/3 des demandeurs auprès du FSL sont bénéficiaires du RSA, cette catégorie concerne seulement 20% sur le territoire étudié. Globalement, tous fonds confondus, les ménages demandeurs du Pôle Forestier, perçoivent en proportion moins de minimas sociaux (RSA et AAH) et leurs revenus sont majoritairement issus de l'emploi, d'indemnités de pôle emploi et de la prime d'activité. Il y a également une part plus importante pour le Pôle Forestier de demandeurs percevant une retraite que dans le reste du département.

Tous fonds confondus, 50% des ménages du Pôle Forestier demandeurs d'une aide auprès du FSL ont une moyenne économique inférieure ou égale à 5€, contre 38.6% des ménages à l'échelle du Département.

Tous fonds confondus, il est à noter que 72.4% des ménages du département demandeurs auprès du FSL consacrent moins de 40% de leurs ressources au poste budgétaire logement (qui regroupe le loyer et les charges liées dont l'énergie) contre seulement 56.2% des ménages du Pôle Forestier, alors même que les ressources issues de l'emploi des demandeurs sont plus importantes.

Nous pouvons également mettre en parallèle les données en fonction des fonds d'aide sollicités.

Concernant le fonds « *Maintien* », il existe une surreprésentation pour le Pôle Forestier des ménages ayant une moyenne économique inférieure à 5€ (61% des ménages demandeurs du Pôle Forestier contre 51% pour le Département). Les ménages aidés sur le fonds « *Eau* » et « *Énergie* » présentent également une moyenne économique plus faible sur le pôle Forestier.

Les demandeurs du fonds « *Énergie* » du Pôle Forestier sont plus nombreux à avoir une moyenne économique négative ou inférieure à 5€ que pour le reste du département.

Les éléments recueillis font émerger la présence sur le Pôle Forestier d'une proportion plus importante de ménages ne parvenant pas à faire face aux charges liées au logement, au sens large, malgré des ressources plus fréquemment liées à l'emploi.

3. Approche du public par une enquête auprès des acteurs de l'action sociale

L'analyse de données statistiques permet d'ancrer le sujet de recherche dans une réalité factuelle : la proximité de la frontière et ses effets sur les usagers de l'action sociale affleurent peu à peu. Nous avons pu mettre en exergue que les demandes formulées auprès d'un service d'action sociale du territoire portent la trace de cette proximité, que les effets de la frontière

sont visibles. Nous avons pu également constater qu'au sein du territoire étudié, les ménages en demande d'aide auprès du FSL semblent devoir composer avec des budgets plus contraints que dans le reste du département.

Afin d'étayer ces premiers constats, une enquête a été réalisée auprès de différents acteurs de l'action sociale du territoire étudié.

Les quatorze professionnels interrogés exercent tous au sein du territoire de la recherche. Chacun a pu évoquer, au travers de son expérience professionnelle, et parfois personnelle, le lien entre l'action sociale et les effets de la frontière.

Une analyse thématique des entretiens a été entreprise. L'intention était ici de dégager des catégories relevées dans le corpus d'entretiens.

3.1. Le logement

Le sujet du logement est transversal et apparaît dans l'intégralité des entretiens menés. Les professionnels sont confrontés dans leurs interventions au manque de logements disponibles sur le territoire et au coût important des loyers et des charges afférentes. Par « *l'attractivité du territoire et le coût du foncier* » cette réalité crée « *une situation d'inaccessibilité organisée au logement* ». (Extrait entretien 6). Au quotidien, les travailleurs sociaux peinent à accompagner les ménages dans la recherche d'un logement.

3.2. La mobilité

Au rang des difficultés auxquelles sont confrontés les publics accompagnés, la question des déplacements est également centrale. « *La mobilité, c'est aussi un souci. Si t'as pas de permis ou de voiture, ou un retrait de permis, t'es vraiment coincé. Si la recherche d'emploi est la solution et si t'as pas de voiture... Tu tournes en rond.* » (Extrait entretien 4).

Il apparaît par ailleurs que sur la zone frontalière, « *la place de la bagnole, c'est quelque chose... C'est Audiland !* » (extrait entretien 6). La voiture semble incarner un signe particulièrement présent de réussite sociale. Dans ce contexte, l'accès à un garagiste, lorsque l'on ne dispose pas d'une grosse cylindrée, paraît moins simple : « *un garagiste, sur le Haut-Doubs, il en a ras le bol des voitures pourries, des vieilles Fiat Panda, il gagne rien là-dessus* ». (Extrait entretien 1).

3.3. La garde des enfants

L'enjeu du mode de garde des enfants est mis en avant par les travailleurs sociaux et les chefs de service rencontrés. Il est évoqué à travers le coût : « *les frais de garde, ça c'est hallucinant.*

Tu t'approches de la frontière, c'est hors de prix, vachement plus cher ! » (Extrait entretien 2) mais également en termes de besoin : *« par rapport aux frontaliers, trouver une nounou avec des horaires spécifiques, ce n'est pas toujours facile et cela peut être un motif de sollicitation auprès de notre service. »* (Extrait entretien 4).

Le constat est fait *« d'une augmentation et d'un rajeunissement des populations, avec des besoins de services en quantité et une exigence de qualité, alors que sur la bande frontalière, le niveau de service est moins développé en garde d'enfants, périscolaire, mobilité et logement. »* (Extrait entretien 7). Ce verbatim recoupe les caractéristiques du territoire relevés dans le chapitre précédent. De plus, le sentiment domine que *« le seuil de pauvreté est différent, quand on simule un budget, en posant les chiffres, avec un SMIC, les charges liées au logement, le coût de la garde des enfants... Ce ne sont pas les mêmes seuils qu'ailleurs dans le département. »* (Extrait entretien 6).

3.4. Rapports entre groupes sociaux aux différentiels de ressources importants

Certains professionnels notent comment *« la comparaison avec les autres qui ont plus, beaucoup, énormément, ça peut être difficile pour les gens qui se sentent encore plus pauvres parce qu'il y a autour d'eux des plus riches. »* (Extrait entretien 3). Dans le quotidien, *« être confronté à cette opulence en permanence, ça renforce plein de traits de ce qu'on peut pas faire avec les gamins... Et à chaque fois qu'il y a des événements heureux, les familles modestes se retrouvent confrontées à quelque chose d'impactant »* (Extrait entretien 9). À ce stade de l'analyse, une distinction s'opère dans les discours des enquêtés entre différents groupes sociaux en présence sur le territoire. D'une part entre frontaliers/non frontaliers et d'autre part entre les natifs du territoire/les non natifs du territoire.

<p>Frontaliers Natifs : connaissent les règles du travail frontaliers, connaissent leurs droits et les démarches à faire, bénéficient d'un réseau social. <i>« Il y a un décalage entre les frontaliers natifs et ceux qui viennent d'ailleurs. On réfléchit plus quand on vient d'ici que ceux qui viennent d'ailleurs. »</i> (Extrait entretien 4).</p>	<p>Frontaliers Non Natifs : peuvent rencontrer des difficultés dans les démarches ce qui engendre des difficultés administratives voire financières. <i>« Certaines personnes peuvent vite se retrouver isolées, parce qu'avec les horaires qu'elles font... Elles viennent exprès dans notre région pour travailler donc elles sont seules ici. S'il arrive quoi que ce soit, on est seul, les travailleurs sociaux sont leur référence et ces personnes peuvent se</i></p>
--	---

« Il y a les frontaliers natifs, c'est une histoire qui se tisse de générations en générations... » (Extrait entretien 6)	retrouver très vite isolées dans leurs difficultés. » (Extrait entretien 5).
Non frontaliers natifs du territoire : disposent d'un réseau, ont des liens sociaux qui amortissent les besoins sociaux.	Non natifs Non frontaliers : catégorie de personnes n'ayant pas trouvé d'emploi en Suisse, cumulant des difficultés d'intégration et devant faire face à un territoire peu pourvu en amortisseurs sociaux.

Figure 7 : Distinction opérée entre les différents groupes sociaux du territoire.

3.5. Accompagner les travailleurs frontaliers

3.5.1. L'action sociale et les travailleurs frontaliers : aspect administratif

Relevée comme une spécificité pour l'action sociale du territoire proche de la frontière, les professionnelles interrogées se sentent à la peine pour accompagner un public relevant d'une législation particulière : en effet, le salarié en Suisse qui réside en France est assujéti à un système singulier au niveau de sa protection sociale et de ses démarches avec l'administration fiscale française et suisse. « Les gens attendent de nous des réponses qu'on n'a pas. Moi dans mes études, on ne m'a jamais dit ce qu'il faut faire comme démarches au niveau de la Suisse. On se forme sur le tas. Nous ne sommes pas formés, et eux ils ne sont pas informés. Il n'y a pas de guide ! On peut s'appuyer sur les collègues qui ont des maris frontaliers et qui ont un peu de billes ou renvoyer sur l'Amicale des frontaliers... » (Extrait entretien 5).

Et certaines difficultés apparaissent à la faveur de démarches administratives « qui ne sont pas faites en temps et en heure : signaler sa situation auprès des impôts, de l'assurance maladie... » (Entretien 11). « Parce qu'il n'y a pas eu d'anticipation, parce qu'il y a une méconnaissance et que les démarches ne sont pas faites, dans la majorité des dossiers de surendettement des frontaliers ou ex travailleurs frontaliers, il y a des dettes fiscales. Tu y échappes jamais. » (Extrait entretien 2).

3.5.2. L'action sociale et les travailleurs frontaliers : difficultés financières

De leur expérience d'accompagnement social, les professionnelles notent « qu'être frontalier, c'est dépenser sans compter parce qu'on a plus de budget. Les gens qu'on voit, en tout cas pendant un certain temps, ils ne comptent pas, ils ont cette illusion qu'il y aura toujours assez parce que je suis à 4000€ de découvert mais il y a une paye qui arrive un 13^{ème} mois... Surtout la première année. » (Extrait entretien 5). Ainsi, les difficultés liées à la gestion du budget semble être à l'origine des demandes d'aides adressées aux services sociaux, avec l'hypothèse

posée que « *les frontaliers qui fréquentent les services sociaux ont des niveaux de revenus équivalents à ceux des cadres supérieurs avec un niveau de qualification en deçà du BAC, ils ont un CAP, un BEP... Et du coup, c'est pas péjoratif mais ils n'ont pas un niveau de qualification qui correspond à un niveau de revenus. Ils n'ont pas eu l'éducation budgétaire, pas la connaissance ni les compétences pour gérer ces revenus-là.* » (Extrait entretien 2). Les frontaliers en difficulté financière ne disposeraient pas des compétences requises pour optimiser leurs ressources parce que « *quand on n'est pas habitué à gérer correctement le budget, ou quand on n'est pas habitué à avoir beaucoup d'argent, on peut vite perdre la tête. Placer son argent, le sécuriser, ils sont pas du tout là-dedans. Ils arrivent chez nous, ils n'ont aucune épargne et ils ont plein de crédits. Et là, quelles compétences pour gérer ton argent ou le brûler ?* » (Extrait entretien 5). L'accès à des ressources importantes inscrit les personnes dans une spirale de dépenses que les professionnelles peuvent mettre en lien avec un mécanisme de réparation. Dans l'entretien 4, un travailleur social évoque la situation d'un travailleur frontalier, « *tartiné de crédits, et qui vient pour son dossier de surendettement. Il avait souscrit un prêt auto pour offrir une voiture à son épouse, pour son anniversaire, peu de temps avant de déposer son dossier à la Banque de France. Le dossier a été jugé irrecevable, M. a reconnu qu'il était de mauvaise foi... Il a une histoire familiale compliquée, il veut changer de nom, ne plus avoir à faire à son père. Il y a plein de choses qui entrent en ligne de compte par rapport au surendettement.* » Le regard de l'entourage compte également, comme l'illustre une situation décrite dans l'entretien 5 : « *Un Monsieur qui était frontalier. Alors qu'il a beaucoup dépensé, encore plus que le salaire qu'il avait, parce qu'il sentait que la famille, l'entourage, qui n'était pas frontalier, avait une représentation de... Lui dans un premier temps, il a cru qu'il avait les moyens. De faire des cadeaux, d'inviter des gens. Parce qu'il n'avait pas déduit les impôts, la CNTF et compagnie. Donc il a été très généreux. Et puis au moment où il s'est rendu compte qu'il était au-dessus de ses moyens, il ne pouvait pas faire marche arrière, il le dit comme ça. Concrètement il dit « ils avaient une telle image de moi, de générosité, que j'allais pas leur dire ben tout ce que je vous ai donné, c'est dans le dossier de surendettement. » Et il a continué comme ça. Et ils ne savent toujours pas la situation. Là il va revendre son logement, revendre ses meubles... »*

3.5.3. L'identité

Au cours de plusieurs entretiens, la thématique de l'identité du travailleur frontalier a émergé. Plusieurs professionnelles relèvent en effet comment les personnes se présentent : « *Y a des gens qui disent je suis frontalier... Mais c'est pas un métier en soit être frontalier. Ou je veux*

être frontalier. Mais ce n'est pas une CSP, c'est pas un emploi. C'est bien une identité. Parce qu'être frontalier ça veut dire gros salaire et tout ce qui va avec... Si tu dis concrètement que t'es ouvrier, ben t'as l'identité au smic... t'as pas la même identité qu'en France... C'est une espèce de reconnaissance » (extrait entretien 5). Être frontalier signifie alors se reconnaître et développer un sentiment d'appartenance à un groupe social valorisé.

3.5.4. L'eldorado et les « ratraits⁸ »

Cette reconnaissance -qui passe en partie par la rétribution salariale- et « *le système de représentation associé au territoire provoque l'arrivée de famille en grande précarité, en recherche de l'eldorado.* » (Extrait entretien 6). « *Les ratraits. Les migrants de l'intérieur. On en voit pas mal dans les services sociaux. Il y a un champ des possibles ici qui n'existe pas pareil à Luxeuil ou à Cahors. Donc ce champ des possibles il fait quelque chose. Forcément. C'est-à-dire qu'au fond, il y a un espoir plus fort, c'est pour cela que les gens viennent. Et nous, on ne voit que ceux qui ratent le train vers la Suisse ou qui sont en retard...* » (extrait entretien 1). L'attractivité du territoire relève d'une promesse quasi magique, relayée par le bouche à oreille : « *Ils viennent ici avec l'idée d'un eldorado, l'attente d'avoir une vie meilleure. Ils ont tous un exemple où ça a marché, où la personne a été au Smic en France et elle passe à 4000 en Suisse. Toi tu leur dis « mais ça va être compliqué de trouver un logement vous savez », ils ne te croient même pas. Il y a quelque chose d'éblouissant.* » (Extrait entretien 5). Et pour les personnes accompagnées par les services sociaux, le chemin de l'accès à l'emploi en Suisse a souvent abouti à une impasse : « *La personne vient d'un autre département. Le projet de M., c'est de travailler en Suisse. Il dort dans sa voiture, parce qu'il n'a pas de logement, il a une connaissance qui l'a hébergé une semaine, et puis après ben plus rien. Et il n'a personne autour de lui. Et on a des gens qui repartent parce qu'ils ne trouvent pas de travail en Suisse, malgré tout.* » (Extrait entretien 4). Parfois la mobilité sur la bande frontalière s'inscrit dans une perspective provisoire, celle d'une période de travail en Suisse permettant d'engranger un capital financier, favorable à la concrétisation d'un projet : « *J'ai rencontré une dame de 25 ans, elle est seule avec deux jumeaux de 2 ans. Elle vient du Gard et toute sa famille est en Martinique. L'idée c'est de repartir en Martinique et de faire une formation dans ce qu'elle aime, mais pour ça elle a besoin de sous et donc elle s'est dit je vais aller bosser en Suisse. Elle a trouvé une place en crèche, 1600€ par mois pour un enfant. Elle n'a pas de dossier CAF muté, et elle se trouve licenciée au bout d'un mois, donc là, elle n'a rien. Donc c'est vrai il y a l'attractivité, le rêve, l'Amérique...* » (Extrait entretien 3). Et pour les travailleurs sociaux, cette

⁸ Celui qui vient d'ailleurs en patois Franc Comtois, l'ailleurs pouvant être le village à proximité.

espérance peut générer de l'incompréhension, comme relaté dans l'entretien 2 : « Ici il y a beaucoup de gens du Nord, sans qualifications, ça m'avait vachement choquée quand je suis arrivée ici parce que tu travaillais un projet d'accès à l'emploi mais les personnes disaient « ah non, je ne vais pas aller travailler pour si peu alors que ma voisine, ma cousine elle passe la frontière et gagne 3000€ ! », de se dire il y a de l'emploi dans ma ville, j'ai pas d'expérience, j'ai pas de qualifs, je pourrai trouver un emploi rémunéré au SMIC mais je n'y vais pas. Comme si c'était pas assez bien d'avoir un poste en France. » Il est par ailleurs mentionné dans l'entretien 6 « qu'au niveau des bénéficiaires du RSA, on voit dans leur projet une attente de travail en Suisse, évoquée de manière ouverte pour certains, alors qu'avec leur niveau de qualification, on se demande ce qu'ils font au RSA. »

3.5.5. La perte de l'emploi : synthèse des difficultés

La perte d'emploi des travailleurs frontaliers est un point de bascule mis en exergue par les professionnels de l'action sociale interrogés. Au-delà du licenciement, les difficultés de santé privant d'emploi les travailleurs frontaliers apparaissent comme l'un des motifs les plus complexes à traiter par l'action sociale en France. En effet, relevant de l'assurance perte de gain en Suisse, l'indemnisation du salarié est possible, sous certaines conditions. Néanmoins, « En Suisse, le système est assurantiel, et si une brèche est trouvée, l'indemnisation peut s'arrêter, par exemple dans le cas des maladies psychologiques. » (Extrait entretien 8). Ainsi, s'ouvre une « une période de flottement » (Extrait entretien 8) durant laquelle peuvent s'achopper les systèmes de protection sociale français et suisse : « Là », mentionne la professionnelle dans l'entretien 2, « tu entres dans des démarches transfrontalières très compliquées ». Il est en effet relaté, au sein des trois services d'action sociale interrogés, des exemples de personnes se trouvant dans un entre deux réglementaires générant une situation de précarité financière, techniquement complexe à comprendre et à accompagner pour les professionnels. « La maladie je trouve c'est plus des situations... Il y a rien... Donc t'attends que la Suisse se positionne sur une AI [Assurance Invalidité] qu'ils font traîner... Et ça peut être deux ans sans ressources. » (Extrait entretien 5).

Si la perte d'emploi pour des raisons de santé semble constituer un cas administratif particulièrement complexe, de manière générale, lorsque le travail frontalier s'arrête, les professionnels identifient cet événement comme faisant rupture dans la trajectoire des personnes. Au cours de plusieurs entretiens, les discours à ce sujet s'accompagnaient d'un geste de la main, qui de bas en haut, à la manière dont on mimerait un plongeon, venait renforcer l'image « d'une chute vertigineuse » (Extrait entretien 5).

3.5.6. La honte et le déclassement

« *Il y a un grand sentiment d'isolement pour les frontaliers qui perdent leur emploi* » explique la professionnelle de l'entretien 6, « *parce qu'il n'y a pas de reconnaissance de la difficulté alors qu'il y a une plainte, un besoin d'être soutenu, porté, mais on renvoie à la question du choix, t'as fait ton choix, maintenant tu assumes.* » Faisant écho à la catégorie proposée plus haut concernant l'identité dans laquelle pouvait s'inscrire les travailleurs frontaliers, la perte de ce statut est analysée par les professionnels comme un déclassement. D'une part l'aspect financier impacte le quotidien : « *Ce décalage-là, pour les frontaliers qui perdent leur emploi, ils ont du mal à le vivre quand ils ont eu des bonnes ressources et d'un coup il faut qu'ils gèrent avec moins. Parce que leur budget, cela devient leurs charges en fait, c'est-à-dire ils ont 2800€ de Pôle Emploi mais ils ont 2800€ de charges, donc en fait ils n'ont plus rien pour manger !* » (Extrait entretien 5). D'autre part, c'est l'image de soi qui est affectée lorsque « *la perte d'emploi vient complètement déconstruire l'évolution, et puis voilà, travailler durement, se lever tôt, aller en Suisse, enfin voilà, faire ce qu'il faut pour la réussite financière et sociale finalement, parce qu'il y a une réalité de notre société qui reconnaît les gens à travers le travail et ce que l'on gagne...* » (Extrait entretien 5). Dans ce processus, on note une sollicitation auprès des services sociaux qui peut être tardive : « *Ils ne viennent qu'au dernier moment, certains ont eu deux ans de chômage... Et d'arriver et dire ben je vais passer à l'ASS [Allocation de Solidarité Spécifique], je vais passer de 2800€ à 550€, et là je fais quoi ?* » (Extrait entretien 5). On note également des conséquences sociales et individuelles car « *il y a le regard porté sur les gens, il faut tenir face à la chute vertigineuse, garder de l'estime, car souvent tu perds ton travail, il y a une séparation, tout s'enchaîne... Et psychologiquement, c'est compliqué. Là j'accompagne deux hommes qui ont perdu leur emploi en Suisse. Ben malheureusement, juste après, ben il y a une addiction qui arrive en fait.* » (Extrait entretien 5).

Et les solutions des dispositifs d'action sociale « classiques » semblent être limitées pour répondre aux besoins de personnes dont le niveau de ressources n'est pas celui institutionnellement admis pour en être bénéficiaire. Les filets de sécurité qui peuvent parfois être actionnés pour éviter « *la dégringolade, comme faire une demande logement social, c'est pas possible car ils [les anciens travailleurs frontaliers] ont eu par le passé des ressources trop élevées, ou ils ont des droits Pôle Emploi assez élevés, alors que dans leur budget il peut y avoir du surendettement mais ils se retrouvent exclus du parc social.* » (Extrait entretien 5). Ainsi peuvent se mettre en place de la part des travailleurs sociaux des stratégies de soutien car « *c'est pas si courant que ça de rencontrer un public aussi riche* » (Extrait entretien 4) et qu'il est

parfois nécessaire de trouver des arguments pour présenter, lors des commissions d'aide financière, « *les situations frontalières, parce que quand tu détailles le budget hein...* » (Extrait entretien 4). Au rang des solutions admises comme pour résorber un endettement, il y a « *le déblocage du deuxième pilier⁹. Mais il y a des restrictions. Et quand les gens sont en minima social, c'est une fausse bonne idée ! Cela peut impacter leurs droits à la C2S [Complémentaire Santé Solidaire], à l'APL...Et puis la personne, elle se retrouve à l'épicerie solidaire... mais elle a eu son deuxième pilier, qu'est-ce qu'elle fait à l'épicerie solidaire...* » (Extrait entretien 5). De plus, alors que parfois les professionnels proposent de travailler sur un dossier de surendettement, cette démarche est difficile, « *parce que si tu as espoir de travailler en Suisse, il faut garder sa voiture... Et est-ce-que la Banque de France sera en capacité de te laisser acheter une voiture... Dans certaines familles, la proposition de surendettement génère un refus, de l'énervement. Quand tout se casse la figure, c'est insupportable. Cela génère du malaise, de l'agressivité.* » (Extrait entretien 4).

On entrevoit une prise de position de la part des institutions qui considèrent que, finalement, « *Aller travailler en Suisse, c'est accepter une prise de risque inhérente à ce choix-là. Comment faire porter ce risque à l'action sociale ?* » (Extrait entretien 6).

3.5.7. Un emploi frontalier qualifié de difficile avec des conséquences sur la vie sociale

Travailler en Suisse engage le salarié dans un quotidien de travail noté comme particulièrement exigeant pour les enquêtés « *La difficulté du travail en Suisse qui demande... Quand tu travailles en Suisse, à l'usine, la cadence, l'enchaînement, les heures de travail supérieures à celles de la France, les trajets, moins de congés...* » (Extrait entretien 5). Ce rythme de travail peut entraîner une consommation de stupéfiants « *pour tenir. Alors la consommation de drogue elle explose un peu partout mais je pense qu'ici elle est liée à cette forme de travail singulière. J'accompagnais des hommes, ils étaient routiers. Pour tenir la cadence ils consommaient et étaient complètement accros. Donc t'es accro, tu fais moins bien ton travail, tu es licencié mais l'addiction reste, sans les moyens financiers.* » (Extrait entretien 5). Alors être travailleur frontalier, est-ce un bon calcul ? « *Il y a aussi des frontaliers pauvres. Là il y a un truc que l'on ne va pas explorer. Quand je parle avec des frontaliers, ce que j'en retiens, c'est que pour gagner ces valeurs absolues qui paraissent élevées, il faut quand même le vouloir. Alors oui, il y a les salaires à 5 chiffres, mais ce n'est pas la plupart des frontaliers. Il y a tous ceux qui vont*

⁹ Le deuxième pilier est une prévoyance professionnelle qui assure des prestations de retraite, décès et invalidité complémentaires. Il est possible d'en retirer une partie en capital avant la survenue des risques couverts sous certaines conditions.

chercher leur 3500€ à la Migros. On fait les calculs. C'est entre 42 à 44 heures par semaine. 4 semaines de congés payés. Là-dessus, si vous êtes à Yverdon, vous allez passer quasiment 3 heures par jour dans la voiture. C'est juste une horreur. Et puis il faut prendre sa sécu, il y a les impôts... Pis j'ai plus de boulot, je suis obligé de garder la voiture chère, oui les travailleurs sociaux ne comprennent pas, si je veux du boulot rapidement il me faut une routière, si je vais du côté de Fribourg... Au fond les frontaliers, gagnent-ils si bien leur vie que ça ? » (Extrait entretien 1).

3.6. Protection de l'enfance

Sur la thématique de la protection de l'enfance, deux grandes tendances des effets de la proximité de la frontière émergent. D'une part au sujet des familles arrivées sur la bande frontalière avec le projet de travailler en Suisse, « *C'est-à-dire des familles déconnectées de ce qui peut faire lien social* » précise le professionnel de l'entretien 9, « *on a beaucoup d'enfants qui nous disent « on ne voit jamais nos parents » Donc ça c'est un phénomène quand même, qui est dû en particulier, sur notre secteur, à l'immigration intérieure, donc des gens qui viennent plutôt du Nord ou de départements de l'Est, pour lesquels il n'y a pas la grand-mère qui habite à côté, le tonton qui compensent... On analyse aussi ce phénomène par le prisme des lieux d'accueil petite enfance qui ont alerté sur le fait que les enfants manifestaient de plus en plus des troubles de l'attachement ou des choses comme ça.* » D'autre part, comme cela a déjà été souligné plus haut, par l'impact des différences de niveaux de revenus qui peut générer de la stigmatisation de certains enfants et des situations complexes dans les familles.

3.7. Un cas particulier : la séparation

La protection sociale des travailleurs frontaliers est spécifique. En ce qui concerne les allocations familiales, le droit prioritaire pour ces prestations relève de la Suisse lorsque les parents ne sont pas affiliés au système français par le statut de salarié ou de demandeur d'emploi indemnisé. Ainsi, les professionnels ont pu mettre en avant au cours des entretiens une configuration familiale dans lesquelles « *il y a un travailleur frontalier et une compagne qui ne travaille pas. Quand ce type de couple se sépare, les femmes repartent à 0 !* ».

3.8. Autonomie et dépendance

Cette thématique de l'action sociale ne semble pas être soumise aux effets de la proximité de la Suisse. Néanmoins, il est à noter que, *si les services d'aide à domicile sont en tension sur l'ensemble du territoire national, la proximité de la frontière renforce encore plus la difficulté puisqu'effectivement, comme on sait que ces métiers-là ne sont pas très reconnus, sont très mal*

payés et bien les personnes, ils vont aller voir de l'autre côté de la frontière, à quelques kilomètres, pour trouver quelque chose qui leur correspond, notamment en terme de salaire. Et puis si le métier n'est pas forcément plus intéressant, ben tu gagnes plus. » (Extrait entretien 10).

3.9. L'accès aux soins, addiction et santé mentale

Nous l'avons noté plus haut, la consommation de drogue est évoquée comme support permettant de supporter un rythme professionnel intense. Relevé dans l'entretien 1, *« l'accès à la consommation de drogue de qualité est plus élevé qu'ailleurs dans cette zone frontalière à haut potentiel de revenus. Il y a pas vraiment d'études, mais j'ai l'impression, du fait des revenus des gens, et de l'effet jeunesse dorée que ça circule plus qu'ailleurs. C'est-à-dire qu'il y a une consommation de crack assez marquée à Pontarlier, je ne suis pas sûr qu'à Rioz en Haute Saône ça consomme du crack. Je pense qu'il y a un risque de proximité ici plus que dans une zone rurale classique. »* Par ailleurs, sur l'accès aux soins, l'effet de proximité de la frontière semble *« aspirer les médecins français. La problématique d'accès à la santé est importante en Franche Comté mais plus forte sur la bande frontalière. »* (Extrait entretien 7). Dans ce contexte, les soins en santé mentale apparaissent comme *« une vraie limite. C'est difficile de faire valoir ses droits à être accompagné, c'est long, très long pour être pris en charge. »* (Extrait entretien 4). Ce constat est cependant à nuancer au regard de la situation nationale de difficultés d'accès aux services de soins psychiatriques.

3.10. Prise en compte politique du territoire étudié

Le sujet de l'action sociale sur le territoire frontalier de la Suisse semble, dans les discours des chefs de service rencontrés, peu pris en compte au regard des indicateurs globaux de la bonne santé économique du territoire. *« Il y a le sentiment que chez nous, ça va bien. Et que c'est dit comme ça en tout cas. Et donc ça impacte dans la symbolique pour les dirigeants. »* (Extrait entretien 9). De manière logique, cette *« impression que chez les décideurs politiques, ils ont intégré l'idée qu'on était sur un territoire riche et qu'il n'y avait quand même pas trop de pauvres enfin, comment dire... C'est presque normal ce que je vais dire... Ce n'est pas ici qu'on trouve le plus de projets et de dynamiques d'actions sociales. »* (Extrait entretien 1). Pour certains porteurs de projets, *« il y a un effet sur la zone frontalière, par exemple pour les entreprises d'insertion par l'activité économique qui sont en grande difficulté car elles sont sur un terrain concurrentiel avec les entreprises classiques. »* (Extrait entretien 6). Néanmoins, ce sentiment est à nuancer dans la mesure où un changement semble s'opérer, car *« des élus sont de plus en plus sensible aux logements à vocation sociale, alors qu'avant c'était vu avec une*

représentation péjorative. Avant, il y avait une facilité à louer des logements communaux aux jeunes frontaliers, mais maintenant, les situations difficiles peuvent concerner même des personnes de son entourage. Il y a une tendance des communes à vouloir répondre à l'urgence, la perte d'emploi, les intempéries et de se constituer un patrimoine immobilier pour les communes. » (Extrait entretien 7).

La proximité avec la Suisse semble également visible dans la « *réalité sociale du territoire, qui est plus proche de ce que vivent les collègues Suisse en face plutôt que si on se compare à Besançon ou Montbéliard. Parce qu'on pourrait avoir cette réflexion en se disant, oui, en Suisse, il n'y a pas beaucoup de pauvres. : C'est effectivement un PIB par habitant, des données socio-économiques qui indiquent que la Suisse a un niveau de richesse supérieur, et puis en fait, il y a quand même de la pauvreté, il y a vraiment des services d'action sociale, ils ont du boulot !* » (Extrait entretien 1). Cela amène certains chefs de service d'action sociale à engager des coopérations régulières avec leurs homologues des cantons Suisse limitrophes. Celles-ci émergent par la construction de programmes d'échanges transfrontaliers pour les travailleurs sociaux, dans un objectif « *de respiration, d'acculturation, pour voir ce qui se passe ailleurs* » (Extrait entretien 9). De plus, dans le cadre de la protection de l'enfance et sur un volet plus opérationnel « *il y a un certain nombre de situations dans lesquelles l'un des parents habite de l'autre côté, ainsi on a mis en place un protocole et une procédure sur le fait qu'on pouvait, les uns et les autres, faire un bout d'évaluation au service de l'autre pays.* » (Extrait entretien 9). Ces possibilités de travail transfrontalier semblent s'inscrire dans une échelle de proximité de territoire.

3.11. Un territoire à opportunités pour les bénéficiaires de l'action sociale

La dynamique économique de la zone frontalière permet néanmoins à certaines personnes, qui pour un temps ont pu être accompagnées par les services sociaux, « *une sortie vers le haut* » (Extrait entretien 5), « *Mme C. par exemple, elle a toujours bossé en insertion. En arrivant ici, elle trouve un boulot en boutique, en boulangerie, elle a l'impression de passer un cap.* » Ce que relève d'autres travailleurs sociaux également, notant que sur le territoire étudié, « *Il y a des possibilités, des opportunités, il y a des perspectives, plus qu'à Baume les Dames par exemple.* » (Extrait entretien 4). Peuvent-elles être saisies par tous les individus ?

4. Mise en lien des champs de l'action sociale et des effets frontière

Afin de rendre lisible les répercussions des effets de la proximité de la frontière Suisse sur l'action sociale, un tableau synthétique est proposé à la page suivante. Il tente de mettre en corrélation les domaines d'intervention de l'action sociale avec les effets-frontières identifiés.

Champs de l'action sociale	Logement	Insertion sociale et professionnelle	Budget des ménages
Indicateurs de vulnérabilité territoriale.	<ul style="list-style-type: none"> *Un manque et une cherté du logement en location. *Un risque pour les accédants à la propriété (emprunts en devises). *Un poste budgétaire dédié au logement plus important que dans le reste du Département. 	<ul style="list-style-type: none"> *Une spécificité : Accompagner les démarches sociales des frontaliers ou anciens frontaliers. *Des démarches administratives transfrontalières qui demandent une expertise particulière pour les travailleurs sociaux. *La mobilité empêchée sans voiture. *L'intégration de nouveaux arrivants souvent en situation d'isolement social. *La perte d'emploi pour les travailleurs frontaliers et le sentiment de déclassement de certains. 	<ul style="list-style-type: none"> *Les frais liés au mode de garde, aux déplacements, au coût du logement et de l'énergie. *Un différentiel de niveau de vie qui potentialise le sentiment de précarité sociale. *Gestion du budget et surendettement des frontaliers ou anciens frontaliers : sur-consommation, perte d'emploi (licenciement) ou maladie et conséquences financières. *Accès aux prestations sociales dans les situations de séparation : impact de la législation transfrontalière.
Intensité de l'effet frontière.	+++	+++	+++

Champs de l'action sociale	Protection de l'Enfance	Accès aux soins	Perte d'autonomie (Personnes Âgées, Personnes Handicapées)	Projets en Action sociale
Indicateurs de vulnérabilité.	*Nouveaux arrivants sur le territoire en carence de liens sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> *Carence de professionnels de santé. *Problématique accès aux soins de santé mentale. *Addictions. 	*Tensions de recrutement pour les services d'aides à domicile liée à l'attractivité de la Suisse voisine.	*Discrètes Coopérations en action sociale à l'échelle locale.
Intensité de l'effet frontière.	++	+	+	+

Figure 8 : Tableau synthétique liant champs de l'action sociale et effets frontière.

CHAPITRE V : APPROFONDIR LES EFFETS FRONTIÈRES SUR L'ACTION SOCIALE PAR L'ANALYSE DE DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

1. Éléments de contexte de l'analyse

Afin d'approfondir les effets de la frontière sur l'action sociale, et au regard du temps imparti à l'enquête, un choix était nécessairement à opérer. Je me suis intéressée, aux demandes d'aides financières étudiées en 2023 par une commission d'aide financière du territoire. L'intérêt du recours à cette analyse des demandes est qu'elle présente l'opportunité de dépasser les clivages administratifs et d'embrasser le continuum des situations de précarité.

Les demandes d'aides financières ici étudiées s'inscrivent dans le cadre du règlement intérieur des aides financières du Département du Doubs. Ce règlement a été adopté par l'exécutif départemental. Les aides financières constituent ainsi un outil des politiques d'action sociale du département. Le cadre législatif de référence est le Code de l'Action Sociale et des Familles.

La commission en charge de l'étude de ces demandes se réunit régulièrement. Au cours de l'année 2023, elle a étudié 471 rapports sociaux, support qui fixe les informations d'état civil, de situation locative, budgétaire de la personne et qui est accompagné d'un diagnostic rédigé par un travailleur social. Après une lecture de chaque rapport social, un relevé systématique dans ceux-ci des éléments constitutifs des effets de la proximité de la frontière a été effectué.

Type d'effets frontière	Perte de l'emploi frontalier	Part importante du budget consacré aux logement et/ou aux charges connexes	Difficultés d'accès à certaines prestations sociales	Isolement social des nouveaux arrivants sur le territoire	Frais et disponibilité du mode de garde
Indicateurs repérés dans les demandes d'aide financières	Mention dans le rapport social travailleur « frontalier ayant perdu son emploi »	-Loyer indiqué supérieur au loyer de référence -Taux d'effort consacré au logement supérieur à 45% des revenus	Mention dans le rapport social d'un obstacle ¹⁰ à obtenir une prestation sociale corrélé à la proximité de la frontière	Mention dans le rapport social « arrivé d'un autre département pour emploi frontaliers »	Mention dans le rapport social « difficulté de mode de garde »

Figure 9 : Types d'effets frontière et indicateurs repérés.

Les indicateurs permettant d'inscrire la demande d'aide financière dans le champ des effets frontière sont issus du tableau inséré ci-dessus et qui a été réalisé à partir des conclusions de la partie précédente.

¹⁰ : Il faut entendre ici les difficultés pour obtenir le droit au chômage suite à une fin de contrat en Suisse, les difficultés liées aux prestations CAF dans le cas d'une séparation conjugale avec un conjoint frontalier, les ressources de l'année n+1 supérieures au plafond de la CSS ou de l'APL.

2. Le recueil des données

Afin de constituer une base de données la plus complète possible, et de pouvoir revenir à la source du rapport social au besoin, une liste nourrie des informations suivantes a été construite :

*Nom et prénom de la personne	* *Taux d'effort concernant les charges liées au logement
*Adresse	*Type d'effet frontière en lien avec la demande d'aide
*Sexe	*Objectif de la demande d'aide
*Âge	*Accord ou refus à la demande d'aide
*Situation familiale	
*Type de ressources	
Moyenne économique par jour et par personne	

Figure 10 : Informations collectées pour l'analyse des demandes d'aide financières.

3. L'analyse des données

Une fois le traitement des informations effectué, il a été procédé à la suppression des données personnelles. La modalité de présentation de l'analyse s'efforce de répondre aux conditions d'anonymat afin qu'aucune personne ne puisse être identifiée par recoupement.

Ainsi, la collecte de données permet d'identifier 96 demandes d'aide financière en lien avec un ou des effets frontière. C'est ainsi plus de 20% des demandes d'aides financières étudiées sur l'année 2023 qui sont à mettre en lien, avec plus ou moins d'intensité, avec une ou des conséquences de la proximité de la frontière Suisse

3.1. Panorama des résultats

Les 96 demandes d'aides identifiées peuvent cumuler plusieurs effets frontières. Ainsi, l'analyse met en évidence un nombre d'effets frontières s'élevant à 156, supérieur au nombre de demandes d'aide. Ainsi, il peut coexister plusieurs effets frontières pour une seule demande d'aide.

3.1.1. La répartition des effets frontière

En fonction des types d'effets frontières, la répartition des demandes est variable. La catégorie « *part importante du budget consacré au logement* » se détache et se retrouve dans 67 demandes sur 96.

La catégorie « *Travailleur frontalier ayant perdu son emploi* » concerne 61 demandes sur 96.

Le cumul de ces deux catégories est présent dans 29 demandes sur 96. Néanmoins, le motif unique de la « *part importante du budget consacré au logement* » concerne 24 demandes sur 96.

La catégorie « *freins à l'accès aux droits sociaux* » représente 18 demandes sur 96. Et, à la marge, les catégories « *arrivée d'un autre département* » et « *difficulté de mode de garde* » sont recensées dans respectivement 6 et 4 demandes sur 96. On peut ici admettre que l'argumentaire destiné à une demande d'aide financière ne mettra pas nécessairement en avant ses motifs.

De plus, nous relevons 13 demandes dans lesquelles se cumulent plusieurs effets frontières hormis le motif « *Travailleur frontalier ayant perdu son emploi* ».

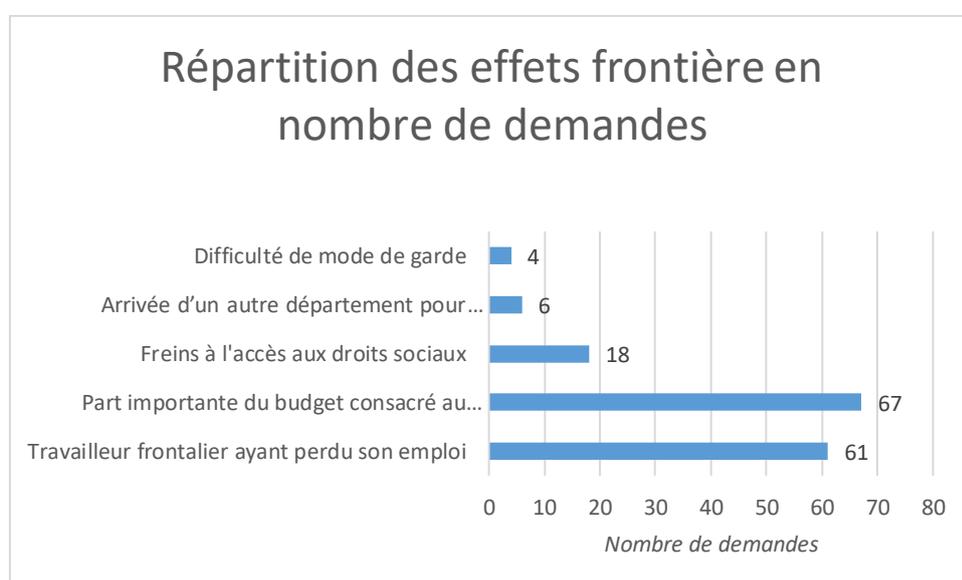


Figure 11: Répartition des effets-frontières en nombre de demandes.

3.1.2. La situation familiale, l'âge et les ressources des demandeurs

Les typologies familiales rencontrées indiquent une représentation plus importante des personnes seules, et singulièrement les femmes seules ayant des enfants à charge. L'institution en responsabilité de la commission d'aide financière étudiée accueillent davantage ce profil d'utilisateurs, du fait de la répartition des publics (les personnes isolées relevant la plupart du temps de l'accompagnement d'un service social de CCAS), ce qui peut en partie expliquer cet écart, en particulier pour la commune de Pontarlier qui dispose d'un CCAS. Néanmoins, cet écart entre hommes et femmes se retrouvent également dans les communautés de communes ne disposant pas de centre d'action sociale dédié. Ceci étant, l'INSEE rappelle dans plusieurs enquêtes, que le niveau de vie médian des personnes seules et des familles monoparentales était plus faible que pour les autres typologies de ménages. Ainsi, les données recueillies concordent avec une réalité sociale plus globale.

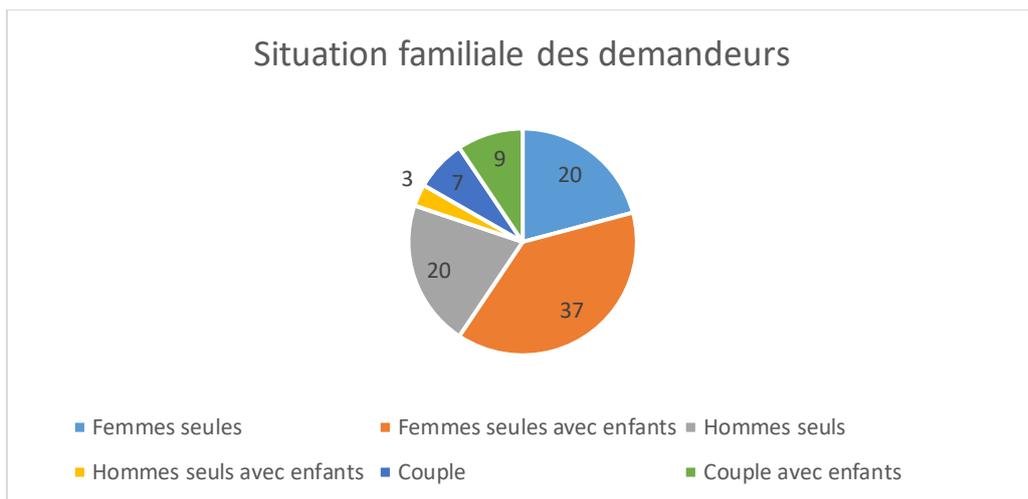


Figure 12 : Situation familiale des demandeurs.

En ce qui concerne l'âge des demandeurs, on note une surreprésentation de la catégorie des 25/44 ans, qui est la tranche d'âge la plus présente sur le territoire. De la même manière que pour le graphique précédent, la répartition du public auprès des différents services d'action sociale, en fonction de critères liés à l'âge, peut expliquer une partie de ce résultat. La discrète présence des personnes âgées de plus de 65 ans peut également être interprétée sur la même base, par ailleurs l'effet-frontière concernant cette tranche des demandeurs s'inscrit uniquement dans la catégorie « *part importante du budget consacré au logement* ».

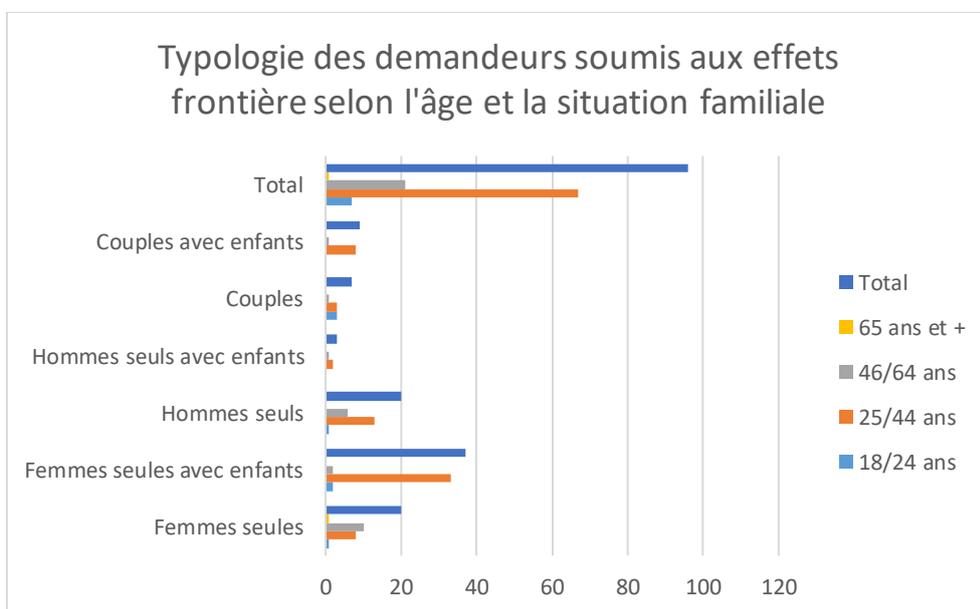


Figure 13 : typologie des demandeurs soumis aux effets-frontières selon l'âge et la situation familiale.

L'analyse des ressources perçues par les demandeurs nous amène à faire un lien avec les statistiques du FSL précédemment étudiées : la part des revenus de l'emploi et de la protection

sociale assurancielle est notable. Il existe néanmoins des demandeurs sans ressources et également bénéficiaires de minimas sociaux.

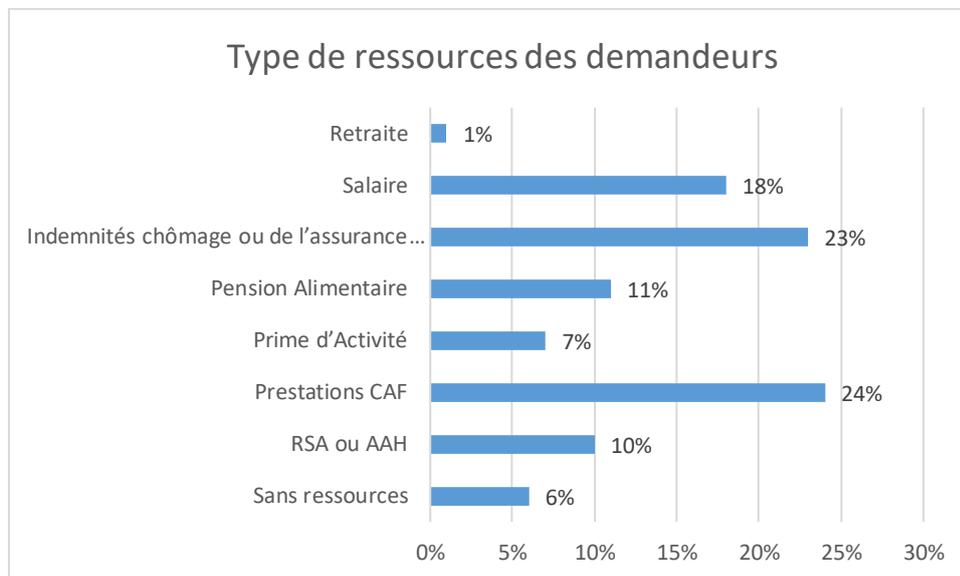


Figure 14 : Type de ressources des demandeurs.

3.1.3. Focus sur les effets-frontière détectés dans les demandes

Les effets-frontière se déclinent de façon variable selon les indicateurs retenus. Nous pouvons constater une intensité de cumul inégale de ceux-ci en fonction de la situation familiale des demandeurs.

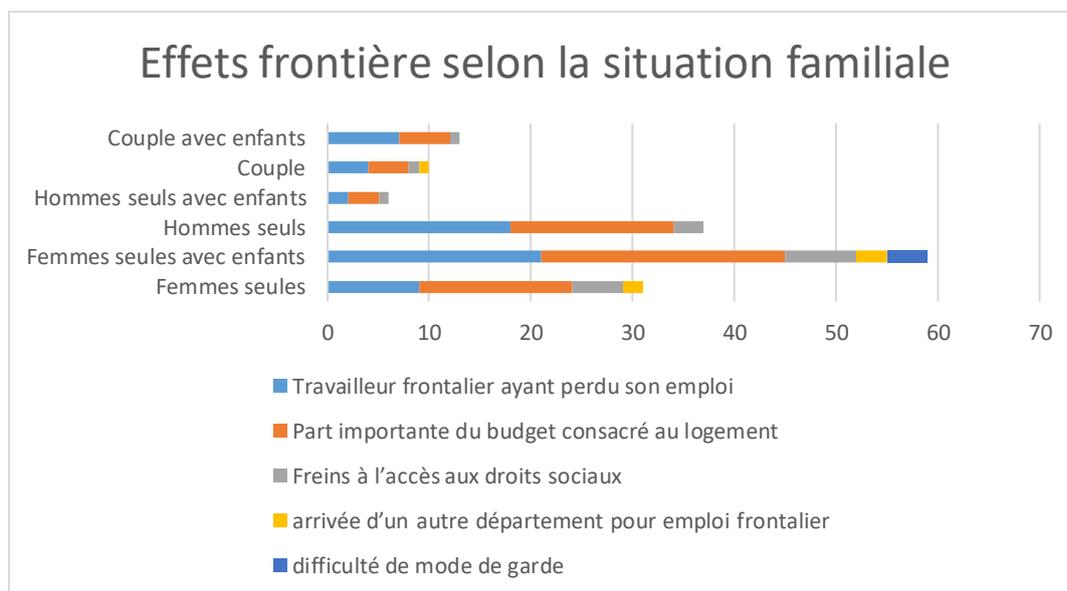


Figure 15 : Effets-frontière selon la situation familiale.

Les femmes seules avec enfants sont concernées par tous les effets-frontières, la catégorie « difficulté de mode de garde » étant uniquement présente pour ce type de demandeurs. À

contrario, les hommes seuls, avec ou sans enfants, ainsi que les couples avec enfants ne relèvent que de 3 catégories sur 5. Néanmoins, pour toutes les configurations familiales, les effets-frontière sont susceptibles de se cumuler, et de potentialiser les sources de difficultés.

Enfin, afin de situer dans l'espace du territoire de recherche les catégories d'effets-frontière, une répartition de ceux-ci en fonction de la communauté de communes de résidence des demandeurs a été effectuée. On peut ainsi mesurer que certaines catégories d'effets-frontières sont moins fréquentes et moins intenses en fonction de leur localisation.

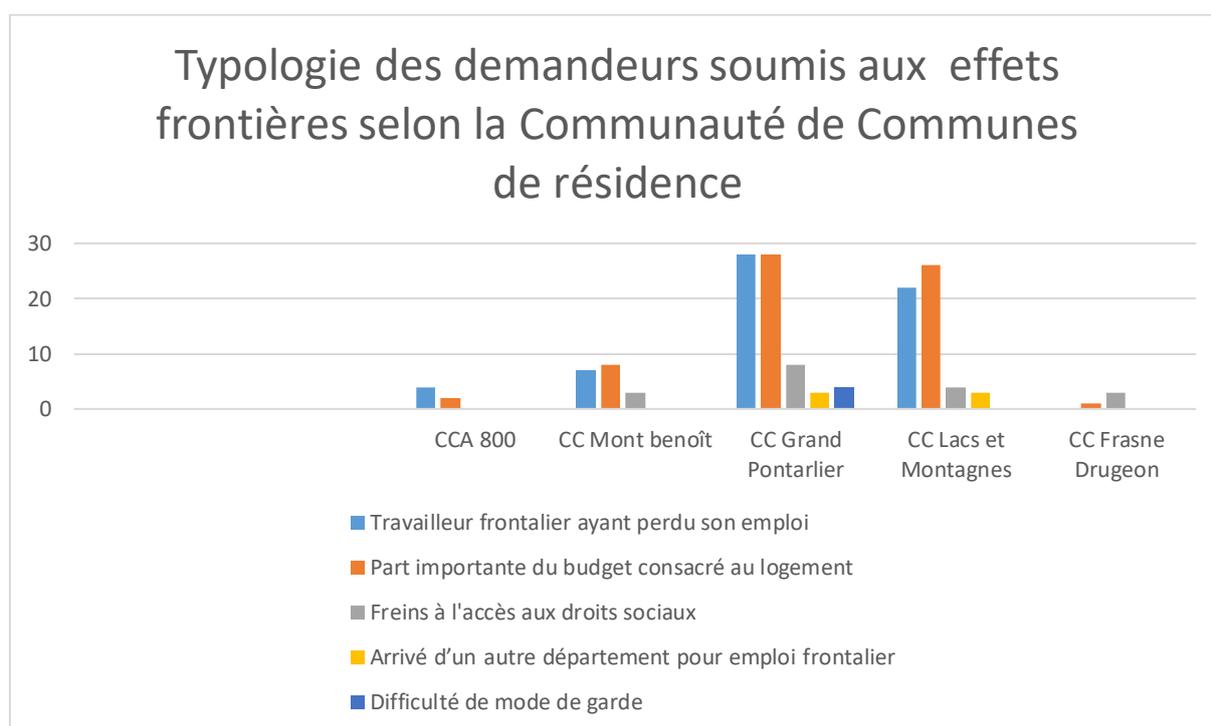


Figure 16 : Typologie des demandeurs soumis aux effets-frontière selon la Communauté de Communes de résidence.

Les deux communautés de communes les plus représentées sont celles au sein desquelles le nombre de travailleurs frontaliers est le plus important : 53% de la population active pour la Communauté de Communes Lacs et Montagnes et 32% pour la Communauté de Communes du Grand Pontarlier. C'est également ces deux communautés de communes qui affichent les loyers médians les plus élevés du territoire, à la différence de la Communauté de Communes Altitude 800 et de la Communauté de Communes Frasne Drugeon.

3.2. Spatialiser les effets-frontières

Si « faire glisser progressivement la carte comme une référence incontournable » (Moine & Sorita, 2015, p. 228) est une étape essentielle dans le cadre du diagnostic territorial en travail social proposé par ces auteurs, la proposition ci-dessous est à envisager comme un exercice d'application à échelle réduite.

On peut en tirer deux enseignements. Le premier permet de distinguer la présence dans l'espace territorial des demandeurs à proximité de l'axe de communication routier principal menant vers la Suisse. Le second, c'est une concentration importante des demandeurs sur la ville de Pontarlier, davantage pourvoyeuse de logement en nombre que le reste du territoire.



Figure 17 : Localisation des individus identifiés dans les demandes d'aide financière comme soumis à un ou des effets-frontière.

Si cette partie de l'enquête apporte un éclairage à la résolution de la problématique, il est cependant délicat de s'y appuyer pour totalement définir le lien entre effets-frontière et action sociale. En effet, les différents biais ont été explicités dans la méthodologie, et si des tendances émergent, elles sont cependant à considérer avec prudence.

Néanmoins, la mise au point se fait plus nette. On peut ainsi distinguer des profils de demandeurs anciennement frontaliers, qui connaissent des difficultés financières et se rapprochent du service d'action sociale pour un soutien financier. Il s'agit de 61 demandeurs. Mais on peut également mettre en lumière la situation de 37 demandeurs concernés par des effets-frontières qui n'ont pas connu la perte d'un emploi frontalier. Pour cette catégorie du

public de l'action sociale, il apparaît que la proximité avec la Suisse engendre des difficultés à faire face à des charges locatives élevées, que parfois des situations administratives singulières créent un frein à l'accès à certains droits sociaux, que le mode de garde est un écueil ou encore que le fait d'arriver d'un autre département peut occasionner un déficit pour faire face aux défis du quotidien.

CHAPITRE VI : ZOOM SUR L'UN DES EFFETS-FRONTIÈRE POUR L'ACTION SOCIALE : LA PERTE DE L'EMPLOI FRONTALIER

1. Des situations personnelles contrastées en amont du projet d'emploi transfrontalier

Les 5 personnes interrogées sont toutes nées et ont grandi dans des régions ou des pays situés hors du territoire d'enquête. À la différence des autres individus du corpus, qui se sont établis à l'âge adulte sur le secteur, Mme OURAL y réside depuis l'âge de 4 ans. Arrivée dans le cadre d'une kafala, qui est une adoption précisée dans le droit musulman, elle a alors été prise en charge par une tante.

Ainsi, Mme OURAL a grandi en bande frontalière. Elle a suivi un cursus scolaire jusqu'au bac puis a stoppé sa scolarité. Elle explique : « *Et ben voilà, ils m'ont proposé d'aller dans une autre ville pour poursuivre mes études, mais bon, ma tante ne voulait pas. La fille elle sort pas de la maison. Du coup ben pff...et après le bac j'ai arrêté. Je me suis mariée et j'ai eu ma grande.* » Mme OURAL a rapidement divorcé, elle a eu une activité professionnelle en France dans le domaine de l'industrie, puis a fait la connaissance d'un autre conjoint avec lequel elle s'est mariée. Deux enfants sont nés de cette union. Après un départ de quelques mois dans un autre département pour des motifs professionnels, le couple revient sur la zone frontalière. Madame trouve rapidement, par le biais de son réseau, un emploi en Suisse parce que « *la vie elle est hyper chère ici dans le secteur, c'est un peu compliqué. [...] Et puis là j'ai commencé directement à travailler en Suisse. Il y avait ma copine qui recherchait, elle avait repris un restaurant et tout. Et puis elle recherchait, elle acceptait même avec la carte de séjour. J'avais jamais fait de restauration. Et puis du coup ça m'a plu. J'ai fait toute la saison comme ça.* » Les démarches administratives sont plus complexes pour une personne ne disposant pas de la nationalité française ou européenne et souhaitant travailler en Suisse. Madame insiste sur ce point, expliquant qu'elle n'a pas pu faire sa demande de nationalité française lorsqu'elle était adolescente du fait de résistances familiales : « Enquêteur : Vous avez loupé le coche des démarches (de demande de nationalité française)? » *Non j'ai fait ! Mais ma tante ne voulait pas participer. Fallait genre un bail à son nom, ou des factures à son nom mais elle ne voulait pas.* »

1.1. Une migration professionnelle choisie

Pour M. ALTAI et M. FUJI, l'arrivée sur le territoire est en lien direct avec une recherche d'emploi. Néanmoins, l'un comme l'autre met en avant l'opportunité de se réaliser dans un métier davantage que le statut de travailleur frontalier.

Parce qu'il est formé aux métiers de l'horlogerie, la qualification de M. ALTAI correspondait à des opportunités professionnelles en Suisse : « *moi j'étais vraiment spécialisé dès la base dans l'horlogerie et je voulais vraiment exercer dans l'horlogerie. Y avait pas d'équivalent en France. [...] Moi je voulais vraiment aller dans le saint des saints, euh, la Suisse, vallée de Joux c'était... [...] Et c'est ça que j'ai trouvé génial, d'aller voir vraiment ce qui s'y passait d'un point de vue travail. L'arrière du décor. Voir vraiment ce qui se passait là-bas.* »

Il a ainsi pu bénéficier de l'aide d'une connaissance vivant à proximité de la frontière qui l'a brièvement hébergé. « *Quand j'ai commencé à faire un peu de prospection, je venais chez un copain qui a un pied à terre [...] Et je partais tous les matins, je passais la douane et j'allais voir dans les différentes manufactures... Et je me suis retrouvé à faire deux trois essais. Et un après midi je repartais [vers ma ville d'origine] et j'ai reçu un message, « Félicitations vous êtes engagé ».*

M FUJI s'inscrit dans une logique similaire. Il détient une certification professionnelle dans la filière agricole. Il est arrivé sur la zone frontalière il y a 10 ans, ayant trouvé un emploi en Suisse dans son domaine d'activité. Ce choix semble être celui du hasard ; il explique : « *Ça aurait pu être l'Italie, l'Espagne, la Dominique... Euh... La Martinique, j'en sais rien, ça aurait pu être un autre truc...* » Il trouve dans cette activité professionnelle un certain épanouissement : « *C'était un métier qui me passionnait. Donc... Euh, pour une fois dans un élevage y avait les moyens derrière pour nous permettre de réaliser euh... Nos projets, nos idées. Alors qu'en France c'était plus difficile au niveau des moyens pour pouvoir lancer des idées. Et là ben tout de suite on pouvait concrétiser si on avait un projet [...]. S'il était bien ficelé on le présentait sur la table et puis c'était OK quoi. La semaine d'après on avait les financements, on pouvait lancer la commande, lancer le projet et c'était super parce que... Au niveau Européen c'était une entreprise qu'était la plus pointue quoi.* » La situation géographique de son entreprise Suisse le conduit à faire un choix. « *Donc j'ai été frontalier, parce que c'était à 10 min de la frontière donc euh j'ai pris un appartement de l'autre côté de la frontière.* »

Pour chacun de ces deux enquêtés, le projet de migration professionnelle s'est entrelacé avec un projet personnel. M. ALTAI indique que son projet était lié au cursus universitaire de sa compagne de l'époque qui souhaitait entamer un Erasmus en Suisse. Le couple s'est ainsi installé ensemble, et a construit une vie conjugale et familiale. Pour M. FUJI, la dynamique conjugale était présente au départ, mais s'est rapidement étiolée : « *j'étais pas seul à cette époque-là, je commençais à construire une relation sérieuse, et donc ouais je serais pas parti sur un coup de tête comme ça, là c'était avec une entente. Quand je l'ai dit à ma copine, elle*

pensait pas que je serais pris... Je lui dis, je suis pris... Merde ! Bon ben voilà, j'ai commencé là-bas... » Mais pour celle-ci l'adaptation est difficile : « Et puis arrivée ici, elle était de Paris. Paris intramuros. Elle a toujours vécu à Paris. Et quand je ... Je lui ai présenté le village (rires) c'était un peu perdu pour elle. Donc elle a pas supporté, elle est retournée à Paris au bout d'un an, moi je suis resté ici. »

1.2. Une mobilité de circonstances

Mme VOSGES explique le contexte de son arrivée sur la bande frontalière à l'âge de 18 ans, chez un oncle qui réside sur le secteur et qui lui trouve un emploi dans la restauration, en Suisse : « *J'y connaissais rien, je rentrais dans la vie active... J'avais fait un BEP de couture parce que je voulais faire de la Haute Couture pour aller à Paris et tout... Et mon grand-père il m'a dit oui, ben si tu veux faire des hautes études faudrait que tu travailles. Il dit, moi je te paierai pas d'études. Donc je suis venue ici, pis quand j'ai vu que je pouvais gagner de l'argent ben ... Voilà quoi. Je suis restée ici en fin de compte. Je me sentais bien ici. J'étais bien. Je me suis dit je vais rencontrer mon prince charmant, je les ai eu rencontré mes princes charmants mais voilà quoi. » Pour Mme VOSGES, l'établissement dans cette nouvelle région est présenté comme la possibilité de construire sa propre trajectoire personnelle.*

Mme ECRIN se décrit comme quelqu'un « *qui adore voyager et découvrir la France* ». Âgée de 28 ans, à la suite d'une séparation conjugale, Madame décide de s'installer sur la bande frontalière, « *pour rejoindre des amis.* » Mme ECRIN a une expérience professionnelle dans l'hôtellerie-restauration et prend rapidement la mesure du gain que représente l'emploi frontalier : « *très vite j'ai compris que mon salaire serait plus intéressant de l'autre côté que chez moi.* » Elle précise néanmoins qu'elle ne s'inscrit pas à l'origine dans un objectif de travail frontalier : « *voilà il y avait une certaine reconnaissance financière [en Suisse], plus que l'appât du gain. Moi ça m'a jamais intéressée, j'ai pas trop cet esprit frontalier. Donc voilà. Moi j'ai travaillé pendant des années, donc je faisais des saisons. Je faisais des saisons en Suisse l'été. Parce que j'avais pas trouvé de CDI intéressant par-là [En France]. Ou alors aux ras des pâquerettes et là on habite dans une région où il y a quand même... C'est assez cher. Il faut quand même un pouvoir d'achat pour tenir le coup ici parce que la vie est assez chère. Et puis l'hiver, je travaillais en saison d'hiver en France. Donc en fait, pendant des années j'ai conjugué comme ça.* »

2. Un autre mode de vie lors de la période d'emploi frontalier ?

2.1. Une situation économique améliorée

La plupart des enquêtés relèvent que la période d'emploi frontalier a rimé avec plus d'aisance financière. Néanmoins des nuances sont à apporter. En effet, au-delà des représentations, et selon la situation dans laquelle se trouve chacun, l'expérience ne se vit pas de la même manière.

La période d'emploi en Suisse a permis à Mme ECRIN d'accroître ses possibilités de consommations : *« quand je partais en vacances, je disais bon ben là je vais pas cuisiner tous les jours. Je prenais mon budget, mon enveloppe, pis je disais bon ben allez là, c'est bon, on va faire ça, on va faire ça on va faire ça. Ou tient, euh j'ai un phare pété, j'attends pas d'économiser 150 balles pour le changer. »* Elle note une différence depuis la fin de cette période : *« Là je fais plus. Je fais plus depuis un moment hein. »*

Mme VOSGES, malgré les aléas de ses contrats de travail, constate : *« J'ai eu de l'argent, j'ai eu de l'argent. Ben voilà, j'ai eu de l'argent, je l'ai dépensé. Vous pouvez regarder, j'ai 0 ! J'ai profité de la vie. »*. Elle fait ensuite référence à une période, lors de laquelle elle était dans une vie de couple stable depuis quelques années : *« J'étais en couple. Mais je travaillais en Suisse, il travaillait en Suisse, donc voilà. On a fait des fêtes, des bouffes... La vie était belle, machin, je suis partie en Corse... »*

M. ALTAI explique comment ce nouveau niveau de revenus a modifié son rapport à l'argent et à la consommation. Il met également en avant la réaction de son milieu familial d'origine qui ne voyait pas d'un bon œil cette nouvelle richesse. *« Oh ben ça a changé énormément. Les tous débuts j'emmagasinais énormément d'argent, je ne comprenais pas que j'avais cette capacité de dépense. [...] Ouais une qualité de vie qui augmente rapidement quoi. Nous on allait tout le temps aux thermes... Beaucoup de week-ends où on allait pareil... Ouais. C'est des trucs que j'aurais jamais fait avant. [...]. J'ai connu... C'était vraiment génial, un vrai rêve. Ou on pouvait tout faire, j'allais tout le temps aux Etats Unis, je voyageais beaucoup ... Tout le temps au restaurant euh... c'est ... Mais ma mère n'appréciait pas trop ça. Elle me voyait comme une sorte de nanti là, le fils qui gagne plus que le père... »*

Pour Mme OURAL, le nouveau statut financier lui permet d'obtenir un logement agréable pour élever ses enfants : *« Je voulais absolument un extérieur pour les petits et du coup ben j'ai entendu que le même propriétaire, son locataire libérait cette maison, donc j'ai sauté sur l'occasion, et pis comme j'avais jamais eu de soucis, j'étais toujours au travail, il n'y avait jamais de souci avec l'appartement, ils m'ont dit ben il n'y a pas de souci, prenez la maison et*

tout. » Mme OURAL trouve dans l'emploi frontalier un moyen de gagner en autonomie, entre autres financière : « c'est moi qui payais tout ici, les cautions, la voiture de location, la nounou des enfants, parce que mon ex-conjoint ne voulait pas du tout contribuer parce que c'est moi qui avait décidé d'aller travailler et non lui, du coup je payais tout en fait. »

Ici se retrouve une certaine filiation avec le lieu commun de la consommation attachée à la figure du travailleur frontalier.

2.2. Une nécessaire vigilance budgétaire

Pour Mme ECRIN, l'inscription dans un contrat de travail pérenne en Suisse n'a pas été possible. Ainsi, elle explique n'avoir pas eu la possibilité de concrétiser certains projets, faute de stabilité suffisante dans l'emploi : *« l'année où j'ai vu pour le prêt pour acheter le chalet où j'habitais, euh... C'est l'année où on a été licencié. Donc j'ai annulé la vente. »* Elle note que sa situation de monoparentalité est aussi à prendre en compte dans sa capacité budgétaire : *« A deux c'est certainement plus, plus facile pour gérer les dépenses. Mais tout seul c'est un petit peu plus compliqué. Euh voilà. On calcule tout au centime près. »*

Enfin, elle met en avant la valeur de simplicité, de sa proximité avec la nature qui l'anime et son moindre besoin de consommation, à l'opposé du modèle décrit précédemment : *« C'est rien ça, c'est que du matériel justement. C'est que du matériel... Que du matériel. Je fais beaucoup de récup, je fabrique beaucoup par moi-même... »*

Alors que M FUJI explique qu'il gagnait bien sa vie, il précise : *« J'ai su mettre de côté moi. »* S'il se reconnaît des compétences de gestionnaire, il estime que certains travailleurs frontaliers auraient besoin d'étayage : *« ben, c'est comme quelqu'un qui gagne au loto. Il est accompagné pour savoir comment il faut gérer son argent. Et ben pour les frontaliers, pour les gens qui augmentent d'un coup leur salaire comme ça, qui double leur salaire pour certains, je pense qu'il y aurait besoin d'avoir un accompagnement pour un conseil et un suivi économique quoi. Un conseil de gestion de finances. »*

Le corpus d'entretiens ici présenté est insuffisant pour tirer des conclusions, néanmoins on peut voir poindre un mécanisme évoquant pour certains des interrogés une variation plus ou moins intense de l'habitus. Certains auteurs notent que Pierre Bourdieu, dans son ouvrage « La Distinction », explicitait que *« le classement des biens et la hiérarchie des goûts sont à la fois un produit de la lutte et un enjeu de la lutte. De fait, selon l'auteur, les luttes pour s'approprier des biens (économiques comme culturels) sont aussi des luttes symboliques, pour s'approprier*

ces signes distinctifs tout autant que pour obtenir le monopole de leur définition. » (Ducourant & Perrin-Heredia, 2019)

2.3. *Économistes versus Dépensiers*

Les deux enquêtés ayant mis en avant leur prudence budgétaire invitent en contraste à considérer l'inconséquence financière de certains travailleurs frontaliers. Mme ECRIN explique ainsi « *qu'il y a des frontaliers, couples, ils achètent une maison, ils la font construire, 4 ans après ils divorcent quoi. Avec des maisons à 5, 600.000 quoi. (Silence). Tu ferais un peu plus modeste, tu serais pas dans la merde aujourd'hui quoi. C'est ça que je dis moi. Ça dépense sans compter pis après, bim bam boum quoi.* ». M. FUJI abonde dans ce sens : « *y a des gens qui dépensent tout. Ils ont le crédit de la maison, euh, le crédit pour la BM, le crédit pour ça... Ils partent en vacances, limite ils font un crédit pour partir en vacances.... Donc voilà. Et il y a des gens qui dégringolent à une vitesse pas possible euh, en perdant leur job en Suisse, et qui se retrouvent, je pense, dans des grosses difficultés financières...* »

3. *L'emploi en Suisse et les circonstances de son arrêt*

Le chômage a constitué un champ de recherche en sociologie permettant de déconstruire cette catégorie entrevue comme une matrice unique, laissant apparaître une diversité de façon de vivre « *l'épreuve du chômage* » (Schnapper, 1989). Au sein du corpus de l'enquête, il est possible de décliner plusieurs modalités au travers desquelles l'emploi frontalier des personnes interrogées a pris fin.

3.1. *L'arrêt-coupure*

3.1.1. *Quand la santé s'en mêle*

M. ALTAI a connu la stabilité professionnelle lorsqu'il travaillait en Suisse. Il explique qu'au bout d'une dizaine d'années, il commence à développer des symptômes d'une maladie psychique. « *Il y a eu des signes avant-coureurs mais ça a été assez rapide, je veux dire en moins d'un an... Au bout de 10 ans de travail, je savais que ça allait se terminer, qu'il y avait un problème et que j'allais pas pouvoir continuer comme ça, que c'était trop sérieux.* » M. ALTAI indique qu'au regard des responsabilités professionnelles qui étaient les siennes à l'époque, il tente de prévenir son employeur. « *En fait j'ai pas été salop. Je leur ai dit qu'il y avait vraiment un souci et que je préférais commencer à former quelqu'un pour reprendre au cas où. Parce que j'étais seul à diriger tout ça* ». Les émotions qui sont mises en avant par M. ALTAI pour décrire la fin de cette période d'emploi frontalier sont fortes. Il évoque ainsi cette période professionnelle : « *des années absolument géniales pour moi, c'est ce que je disais*

souvent, même en rêve j'aurais pas espérer ça . Donc euh et c'est ça que la chute a été très brutale et extrêmement ... Extrêmement difficile. Ça a été l'enfer d'arrêter tout ça. De comprendre que c'était fini. » M. ALTAI mentionne que la consommation de stupéfiants accélère l'arrêt de son emploi : *« ben j'ai fait l'erreur d'en ramener une fois ou deux au travail, d'essayer au début vous trouvez ça plutôt marrant et tout, mais en fait je me suis rendu compte que mes rapports, ça devenait n'importe quoi. Donc euh, très vite on me l'a fait comprendre [...] j'ai commencé à prendre je me suis effondré au niveau des performances [...] Je me perdais dans mes recherches, dans ce que je devais faire, je perdais en cohérence... mmm... Ouais... »* Puis M. ALTAI raconte comment il quitte son entreprise « à la sauvette » : *« Et à un moment donné j'en ai eu tellement ras le bol que je me souviens le soir Ouais... J'ai arrêté les caméras et tout, j'ai pris toutes mes affaires...[...] j'ai mis mes deux gros sacs, j'ai tout mis dans ma voiture et je suis parti. Et là j'ai compris que je ne reviendrais pas. »*

Mme VOSGES débute l'emploi en Suisse au début des années 90 dans la restauration. Elle travaille ensuite dans l'industrie horlogère avant de revenir à son premier métier. Elle change régulièrement de places, arguant que *« C'était les périodes où tu pouvais te permettre de faire ça. Pis moi je tenais pas en place donc euh... »*. Pour Mme VOSGES, c'est un licenciement dans un contexte de maladie qui marque le coup d'arrêt de son emploi en Suisse : *« Alors moi ça s'est arrêté en 2016 quand j'ai fini ma saison d'été dans un chalet d'Alpage. Je devais reprendre en 2017. Donc j'ai fait 3 mois et au bout de 3 mois la patronne m'a viré parce que j'étais en dépression en fait. [...] elle m'a dit : « je peux pas vous garder Katia » parce que... Ben non, quand je voyais les clients je fuyais quoi. »*

3.1.2. Une situation personnelle qui fragilise

Mme OURAL explique être victime de violences conjugales. Alors qu'elle travaille depuis un peu moins de deux ans en Suisse, elle parvient à se séparer et à trouver un logement pour elle et ses enfants. Mais elle décrit une situation d'harcèlement de la part son ex conjoint : *« Et après ben j'ai eu des soucis avec leur papa et euh.. J'ai perdu mon travail. Il était trop intrusif. Il venait, il faisait des problèmes, il appelait au téléphone au travail etc etc...* Enquêteur : *C'est le contexte qui a fait que vous avez arrêté de travailler... Ben oui en fait, le patron il en avait un peu marre d'avoir toujours mon ex-mari dans les pattes quoi. (Silence). »*

3.2. L'arrêt fluctuant au gré des différents contrats de travail

Mme ECRIN a connu une période de près de 4 ans durant laquelle elle a alterné des périodes d'emplois entre la Suisse et la France, au gré des saisons estivale et hivernale en hôtellerie restauration. Puis à la naissance de sa fille, Madame arrête de travailler et ne retrouve pas son

ancien emploi saisonnier en Suisse car son employeur d'alors cesse son activité. Madame connaît ensuite plusieurs courtes périodes de travail, dans la restauration, l'aide à domicile, la vente en boulangerie. Son statut de mère amène de nouvelles contraintes : « *Mais j'avais mon bébé et je voulais plus travailler les soirs. Donc là, il fallait que je retrouve un emploi qui me permette ben ... D'avoir un salaire qui m'auto-suffisait mais aussi de travailler en journée. Pas facile...* » En parallèle Mme ECRIN effectue encore des heures de travail en France durant la saison d'hiver. Sans contrats de travail pérenne ni de l'un, ni de l'autre côté de la frontière, Mme ECRIN explique : « *Donc voilà, mais, et mon parcours continue comme ça. Ça a été compliqué parce que pendant 3, 4 ans j'avais 3 employeurs. Parce que j'avais des contrats à l'heure. C'est-à-dire que quand l'entreprise fermait pour vacances, ben moi j'avais pas de rentrée d'argent. Donc il fallait que je... Que je sois très organisée, que j'ouvre mon agenda et.... Que je m'organise ! (rires) c'était pas facile !* » Alors que sa fille grandit et que les modalités de garde sont plus simples, Madame change d'employeur : « *Et puis un jour j'ai 2 associés [...] qui sont venus me débaucher pour travailler dans leur restaurant. Et là je faisais des longs¹¹. Donc je travaillais 9, 10 heures par jour, je travaillais 4 jours par semaine. Euh, j'avais mes 32 heures par semaine. Donc presque un temps plein en France. Donc ça reste pas des gros salaires Suisse j'entends. [...] Donc là je travaillais toute l'année, donc j'étais en CDI, avec que cet employeur.* » Puis, avec la crise COVID, les relations avec son employeur se tendent : « *du jour au lendemain, il voulait que je travaille le week-end. Tous les week-end. Et il voulait que je travaille samedi et dimanche et que je fasse que des horaires coupés. (Silence). Mais là il y a eu un problème c'est que moi, c'était juste pas possible en fait. [...] pour finir il y a eu rupture de contrat.* » Mme ECRIN estime qu'il s'agissait là « *d'un licenciement abusif. Mais bon euh... Si j'allais à l'UNIA, qui est l'équivalent des prud'hommes, euh... J'étais grillée dans toute la Suisse. Parce qu'ils s'appellent tous, ils disent elle t'a porté aux prud'hommes donc c'est fini. Donc je me laissais une roue de secours au cas où. Parce que là, c'est fatal.* » Lorsque la crise sanitaire s'estompée, Madame tente de retrouver un emploi en Suisse, ce qui s'avère plus complexe qu'habituellement. Madame explique : « *Parce que du coup le fait de me faire ce coup là (le licenciement que Mme ECRIN qualifie d'abusif), ça veut dire qu'ils m'ont aussi grillée chez mes anciens employeurs qui connaissent l'un des deux associés. [...] Donc ça a été ... Et puis aussi parce que c'était aussi mon nom qui était aussi.... Affilié à des choses pas jolies.* » Madame décroche finalement un emploi en boulangerie, mais elle connaît une nouvelle déception : « *Et en fin de compte, ben je me suis fait berner (rires) ! Parce qu'ils*

¹¹ Dans les métiers de la restauration, « les longs » sont des périodes de travail sans interruption, à la différence « des coupés » qui séquent les périodes de travail.

étaient en retard sur tous les congés et heures supp de tous leurs employés fixes. Et ils avaient besoin d'embaucher quelqu'un pour faire leur tournus¹² et se mettre à jour. Et quand ils ont plus eu besoin de moi, ils m'ont virée. Du jour au lendemain, comme ça. Pif paf. Et de là, je me suis rendu compte que l'employeur avait pas renouvelé mon permis de travail (silence). Et comme le canton avait déjà délivré euh tous les permis de travail qu'il leur était possible de délivrer pour les travailleurs frontaliers il n'était plus possible d'avoir un permis de travail et donc de se refaire embaucher en Suisse. Donc moi, re-claque. (silence). Re-claque. » Cette absence de renouvellement du permis de travail amène Madame, après une période d'indemnisation chômage, à débiter un nouvel emploi à temps partiel dans l'animation, en France.

M FUJI a d'abord travaillé dans une première entreprise pendant environ 2 ans, puis, suite à des difficultés avec son employeur, il est licencié. Il indique à ce sujet : *« J'ai eu des problèmes en fait tout au long de mon parcours en Suisse, j'ai eu des soucis avec les chefs. Avec les chefs qui n'étaient pas suisses ! »* Il retrouve rapidement un autre emploi de magasinier, rencontre des problèmes de troubles musculo-squelettiques (tendinites à répétitions) et négocie son licenciement. Il retravaille 8 mois plus tard en Suisse, dans un magasin de vente d'articles agricoles. Mais l'activité change de propriétaire et M est de nouveau licencié. Il prend rapidement un autre emploi, toujours dans la vente agricole. De nouveau en bisbille avec son responsable direct, il est de nouveau licencié. Malgré ses recherches, il ne trouve pas de nouvel emploi, connaît une période de chômage 2 ans et décide de se former dans le domaine du transport. Il finance ainsi une nouvelle certification et l'obtient. *« Et je trouve du boulot en Suisse. Mais j'avais toujours ce mal de dos, ce gros mal de dos, donc je vais voir mon médecin. [...] Donc là il me dit, surtout je vous mets en arrêt, on arrête tout, vous oubliez le métier de chauffeur poids lourds parce que ça va pas du tout avec vos problèmes de dos. »* La découverte de cette maladie dorsale l'oblige à suivre un traitement spécifique. M FUJI est en arrêt maladie depuis près de 2 ans.

On constate ainsi, selon la singularité du parcours de chacun, que les expériences de travail frontalier vécues ne sont pas linéaires et s'inscrivent dans une forme précaire de salariat. Pour Serge Paugam (2005, p.184), *« le salarié est précaire lorsque son emploi est incertain et qu'il ne peut pas prévoir son avenir professionnel. C'est le cas des salariés dont le contrat de travail est de courte durée, mais aussi ceux dont le risque d'être licenciés est permanent. »*

¹² Le tournus correspond en Suisse à la rotation des postes

3.3. Ralentir le rythme

M. ALTAI présente par ailleurs un aspect plus satisfaisant de sa fin de vie professionnelle en Suisse. Il a en effet pu être davantage présent auprès de ses enfants : « *La seule partie positive c'est que ça m'a permis de voir mes enfants grandir je dirais. Le fait de pouvoir les conduire le matin, aller les rechercher le soir ça fait partie des aspects positifs qui ne sont pas très nombreux.* »

Se trouvant licenciée de son dernier emploi en Suisse juste avant l'été, Mme ECRIN décrit avoir vécu ce moment « comme une claque ». Néanmoins, elle raconte aussi que ce fut aussi l'occasion de vivre « autre chose » avec sa fille : « *Ma fille elle me demandait... Parce que en travaillant dans le tourisme et la restauration, quasiment toutes les vacances j'étais pas avec elle. [...] Et je lui avais fait une promesse c'est que l'été qui allait arriver j'allais être en vacances avec elle parce qu'à la base, la boulangerie fermait 3 semaines. Donc pour moi c'était génial. 3 semaines entre juillet et août. Mais j'ai été licenciée. [...]. Donc on a pris tout l'été. (rires)* ».

4. Un contexte d'affaiblissement des liens sociaux

Les entretiens menés avec les personnes amènent à prendre en considération un environnement plus large dans lequel celles-ci évoluent. Afin d'éclairer la forme et l'intensité des liens sociaux identifiés dans le corpus, le cadre d'analyse proposé par Serge Paugam peut s'avérer pertinent. Il s'agit de s'intéresser alors à quatre grands types de liens sociaux qui assure à l'individu un filet de sécurité, « *le tissu social qui enveloppe l'individu. Lorsque ce dernier décline son identité à des personnes qu'il rencontre pour la première fois, il peut faire référence aussi bien à sa nationalité (lien de citoyenneté), à sa profession (lien de participation organique), à ses groupes d'appartenance (lien de participation élective), à ses origines familiales (lien de filiation).* » (Paugam, 2005). En retraçant l'écosystème dont ont fait part les enquêtés, nous avons tenté de dégager les grandes tendances de ce tissu social.

4.1. Des difficultés sociales qui se superposent

M. ALTAI explique que concomitamment à son arrêt d'emploi, plusieurs événements se sont précipités. Il vivait alors une situation conjugale difficile. « *j'étais en train de me séparer de ce qui allait devenir maintenant mon ex-femme. Et donc voilà. Je me suis tout pris en même temps. Ça a été une ... ça a été très difficile à gérer. Parce que j'ai eu la maladie qui m'est tombée dessus, au même moment j'ai un de mes frères qui est mort, et au même moment j'avais la séparation avec ma femme, et ça a été une séparation très difficile. Quoi, vraiment... Un vrai*

chemin de croix. Et j'en suis pas encore sorti. » Dans ce contexte de séparation, sa santé psychique se dégrade. « Ouais, ça n'allait pas... Je ne pouvais pas accepter d'être pris dans la maladie. Et en même temps je diabolisais mon ex femme euh.. ; Qui en fait me jugeait à la performance quoi. En fait, dès que j'ai commencé à ne plus garantir le niveau de vie et l'aspect récréatif, ben ça a été fini. C'était devenu un monstre. » Ses relations sociales se modifient : « Y avait une personne qui faisait la même chose que moi donc...[...] quand ça a commencé à battre de l'aile chez moi, en fait je l'ai suivi. En Suisse y a beaucoup de cabarets et tout euh.. Et en fait on a commencé à se faire des virées le week-end et tout, c'était un peu euh... Rho, c'était pas très reluisant. » Rapidement il rencontre des problèmes avec la justice : « J'ai eu plein de problèmes au niveau de mon permis, parce que j'avais roulé sous influence euh... Et récidiviste. Donc j'avais perdu mon permis. »

L'expérience relatée par M. ALTAI décrit un processus de dévalorisation sociale puissant : « *Me retrouver comme ... Le paria. [...] Ouais. Ça a chuté puis ça a coulé. Pis je me retrouvais même à creuser. Non seulement j'avais coulé, mais je creusais encore. Pfff...* »

Ce sentiment est partagé par d'autres personnes de la cohorte, Mme VOSGES l'indique : « *je me suis dit, bon ben je sers plus à rien. Quelque part, y a eu ça aussi, je me suis dit je sers plus à rien en fin de compte .* » ou encore M. FUJI relatant : « *Euh... Ouais, en fait, il y a une chute qui peut être très rapide. [...] Il y a une chute qui peut être beaucoup plus rapide que.. Qu'en France au niveau des difficultés financières, parce qu'on a tout de suite un niveau de vie euh, qu'est conséquent.* »

4.2. Des ressources qui se modifient

Pour tous les enquêtés, la baisse de ressources liées à l'arrêt de travail en Suisse crée un important déséquilibre budgétaire.

M. ALTAI percevait un salaire mensuel à cinq chiffres lorsqu'il était salarié en Suisse. Il explique : « *Aujourd'hui je touche uniquement euh.. Comment ça s'appelle ? La CAF. De la ... Comment ça s'appelle... Vous savez le plus petit montant que vous pouvez avoir là....Ouais, le RSA. Je ne touche que du RSA aujourd'hui.* » Il doit faire face à un endettement important et relate les stratégies qu'il a pu mettre en place pour faire patienter certains créanciers, ou faire face à de multiples coupures d'électricité. L'image de lui a été sérieusement écornée par cette baisse de revenus et de statut social. « *C'est horrible de jouer avec les contrats d'énergie. Parce que vous n'avez pas le choix et en même temps vous savez que vous allez vers les problèmes.*

Et j'ai dû fonctionner... Moi qui payais tout je veux dire, il n'y avait pas le moindre des soucis, me retrouver comme le ... Vraiment, comme un paria, c'était horrible. J'étais dégouté quoi. »

M. FUJI, en arrêt maladie, perçoit les indemnités journalières de l'assurance maladie française. Son revenu est inférieur au montant du SMIC. Il éprouve des difficultés financières : *« J'ai du mal à payer mes loyers parce que j'ai 750€ de loyer, parce que les loyers sont chers dans la région. J'ai la CPAM, je suis au plafond de la CPAM parce que normalement j'aurai dû avoir 50% de mon ancien salaire, mais ça faisait 2100€. Et il y a un plafond à 1450€. En brut. Donc ce qui me fait à peu près 1200, 1230€ par mois en net. Donc sachant que 750€ de loyer, euh.. 150€ d'électricité par mois, 80€ d'eau, les assurances, la voiture... J'ai un chien qu'est malade qui me coûte 200€ par mois euh... Voilà. C'est... Tout ça c'est compliqué. »* Il restreint en conséquence sa vie sociale : *« Donc moi je ne sors plus, je ne vais plus dans les magasins. Je ne fais plus rien. Je ne dépense plus aucun argent parce que je ne l'ai pas, donc voilà. »* C'est également ce qu'affirme Mme ECRIN depuis la fin de son contrat de travail en Suisse : *« ben c'est pas compliqué, une fois que j'ai tout payé, (silence), essence comprise et nourriture comprise il me reste 120€. (silence). Donc on va pas très loin. »*

Depuis la fin de son indemnisation chômage, Madame OURAL perçoit le RSA. Elle explique ne plus pouvoir faire face à ses dépenses : *« Ici je paye 1100 + 230 d'électricité. Je dépasse un smic français juste en charge. Toute ma CAF part dedans. Tout mon RSA et mes allocs, tout tout tout. Les APL, tout part dedans. »*

4.3. Le cadre familial : indices sur le lien de filiation des enquêtés

Il s'agit ici de mettre en avant ce qui a pu émerger dans les discours des enquêtés concernant leurs liens familiaux. Pour les cinq personnes interrogées, il apparaît une histoire familiale marquée par des ruptures plus ou moins intenses.

4.3.1. Un lien de filiation faible

Mme VOSGES est fille unique. Sa mère est décédée quand elle avait 8 ans, et ce sont ses grands-parents maternels qui l'ont élevée. Elle dit que *« C'est des bagages ça aussi. »* Mme VOSGES explique avoir gardé des contacts avec son père, mais distanciés. Au moment de l'entretien, Madame venait de se rendre quelques jours dans sa ville d'origine car son père y était hospitalisé. Elle décrit un environnement familial absent : *« Moi j'ai plus de famille à part mon père, je dis c'est très bien, y a personne qui vient me voir, pas d'enfants non plus... Ben voilà, on fait avec quoi. On choisit pas sa famille des fois. C'est comme ça, c'est la vie quoi. »*

Mme OURAL est issue d'une famille de 6 enfants qui résident à l'étranger. Elle déclare être relativement isolée : « *du coup ben j'ai aucune famille parce que ma tante part souvent à l'étranger. Elle est 6 mois à l'étranger, 6 mois en France.* » Néanmoins, afin de la soutenir, elle espère compter sur le soutien de sa mère : « *Ben là je suis en train de faire venir ma mère, pour euh, je sais pas ne serait-ce que 6 mois quoi. Bon c'est un peu compliqué niveau visa, mais on fait les démarches.* »

4.3.2. Un lien de filiation intermédiaire

M. ALTAI est le cadet d'une fratrie de 5 enfants. Son père est décédé lorsqu'il avait 13 ans à cause d'une maladie grave. M. ALTAI décrit sa mère comme démissionnaire. Il évoque des parents peu préoccupés par son développement lorsqu'il était enfant : « *Ben il y avait des notes (des bilans de santé) et mes parents ne faisaient rien. Ils s'occupaient pas trop [...] Donc voilà on s'est... On a fait un peu comme on pouvait.* » Il signale également : « *Je viens déjà d'une jeunesse qui était un petit peu... J'ai eu une belle jeunesse mais un peu quand même difficile....* » Néanmoins, alors qu'il traverse l'épreuve de la perte de son emploi, il indique trouver auprès de ses proches du soutien : « *je suis retourné beaucoup dans la famille... En fait j'ai pas arrêté de... faire des allers-retours entre mon ancien chez-moi, le nouveau, avec les enfants d'un côté qui sont ici...* »

Les parents de M. FUJI se sont séparés : « *Quand j'avais 3, 4 ans. Ouais. Pour violences et alcoolisme. (Silence). Mmm.* » Il décrit un lien différent à sa mère et à son père : « *Ma mère elle est adorable, elle a toujours été là.* » Et avec son père : « *C'était violent. C'était des coups, c'était des mots très durs. C'est pas pour autant que je l'aimais pas. C'est pas pour autant que j'avais pas de sentiments et de respect pour lui. Mais bon l'alcool a fait que ça l'a ruiné.* »

Quant à Mme ECRIN, elle explique avoir grandi dans un contexte familial qui lui a transmis la valeur de l'autonomie, du savoir se débrouiller par soi-même. Elle dit avoir acquis de solides connaissances en mécanique par exemple, ayant « *vu son père désosser des voitures* ». Elle signale avoir été marquée par des mantras familiaux du type : « *Tu tombes, tu te relèves, tu regardes devant.* » faisant référence à une culture militaire familiale ambiante. Mme ECRIN indique avoir été en conséquence en capacité de gérer son quotidien malgré les contraintes.

4.4. Le déficit de relations amicales et sociales

Les liens de participation élective sont intéressants à relever concernant le corpus étudié. « *Dans le lien de participation élective, l'individu dispose d'un espace d'autonomie qui lui permet de s'allier et de s'opposer.* » (Paugam, 2005)

4.4.1. Une intégration sociale inégale

Trois des cinq personnes interrogées font la distinction, lorsqu'elles abordent le sujet de leurs contacts avec d'autres individus, entre « *les gens d'ici* » et « *les gens d'ailleurs* ». Il s'agit de trois enquêtés arrivés plus récemment sur le territoire. Ainsi M. ALTAI explique : « Enquêteur : « *Vous avez un peu tissé des liens ici ?* » M. ALTAI : « *Ouais, ouais, quelques personnes. Je dirais que c'est pas les mêmes mentalités... Les trois quarts du temps les gens avec qui je m'entends bien c'est... Ce sont des gens qui viennent de Paris. (Silence). Ouais, je sais pas, c'est pas les mêmes mentalités c'est sûr. C'est plus fermé ici.* »

Mme ECRIN enchérit : « *j'ai des vrais amis ici. Euh.. Qui d'ailleurs, à part une personne, peut être parce qu'elle est d'origine étrangère, je sais pas, personne n'est en fait vraiment natif d'ici en fait. Ouais...* » Elle explique ce qu'elle ressent du regard des autres sur sa situation : « *Ah ben oui parce que les gens d'ici sont très fermés, ils ne naviguent qu'entre eux. Y a ce côté, de toute façon toi t'es pas de là. Toi de toute façon, t'es venu pour le pognon.* »

Pour M. FUJI, il a été difficile de se faire des amis : « *Les seuls amis que j'ai encore dans le coin c'est des gens qui sont... Des frontaliers qui sont pas de la région et qui sont venus... D'autres régions, avec qui je m'entends bien, avec qui on la même mentalité, tout ça. [...]* Pas avec des gens de la région en fait, ouais. Il y a une mentalité vraiment spéciale euh... Et euh qui me convient pas du tout. »

Est-il ici possible d'esquisser l'idée, pour ces trois individus, d'une intégration rendue moins évidente par un déficit de connaissances locales ? Les liens amicaux décrits sont possibles avec des personnes ayant des trajectoires similaires aux enquêtés et semblent se construire en opposition avec d'autres groupes sociaux. Les sociologues des *borders studies* développent l'idée d'un « *espace que les frontaliers s'approprient faisant preuve ou développant un capital d'autochtonisation. Le capital d'autochtone (Bozon et Chamboredon, 1980 ; Renahy et Detang-Dessendre, 2003 ; Renahy 2010) insiste sur la territorialité d'un capital culturel et aussi social : on connaît les codes et les habitants, on est reconnu comme faisant partie du lieu.* » (Duchêne-Lacroix, 2022 p.68)

4.4.2. La présence de liens faibles

Mme VOSGES explique que son réseau relationnel s'est étioilé suite au licenciement de son dernier emploi frontalier. L'emploi apparaît alors comme vecteur de lien social. Elle met également en lien l'affaiblissement de ces liens avec son âge et sa santé : « *Alors j'ai eu un cercle d'amis pendant un petit moment et puis quand j'ai eu la cinquantaine quoi. J'ai fait un*

tri. En fin de compte j'en avais cinq sur les doigts des mains... Oh il doit m'en rester... p't être deux. Et puis je m'en porte pas plus mal quoi. C'est... On est quand même dans une zone frontalière, c'est tout le temps le fric, le fric le fric. Bon après c'est des personnes qui m'ont aidée dans la période où j'étais pas bien non plus. Mais euh... Je sais pas. Y a une période où les gens ça leur a tourné la tête le fric... Pis comme j'ai pas eu plus de nouvelles, peut être qu'eux aussi ils ont eu envie de couper les ponts quoi. » C'est au travers de « liens faibles », au sens que lui donne Marc Granovetter, que Mme VOSGES pourra néanmoins retrouver un statut de salariée : « comme j'allais souvent boire mon café (à l'hôtel restaurant du village), la patronne, elle voyait bien que j'étais pas bien non plus quoi. Et puis elle me dit « tu vas faire quoi ? T'as du travail ? » Ben je dis ben non, j'ai pas de travail. Elle m'a dit, j'ai du travail pour toi si tu veux, comme femme de chambre. Donc j'ai travaillé pour eux pendant 3 ans. »

Mme OURAL travaillait en Suisse, dans la restauration. Elle enchaînait alors les heures et les horaires atypiques : « Après j'avais une bonne nounou aussi ... Je faisais 50 heures par semaine, il n'y avait pas de soucis. Elle me les gardait le week-end, tout le temps tout le temps. » Pour Mme OURAL, la mobilisation d'un réseau de proximité lui a permis de trouver une solution de garde pour ses enfants : « c'est dur de trouver une nounou, déjà qui matche avec les enfants et ensuite qu'on arrive à s'arranger avec les horaires. [...] j'avais une nounou déclarée, mais qui n'avait plus de place. Elle m'a dépannée, et puis à un moment elle m'a dit, vraiment je peux pas. [...] Et puis ben... J'allais arrêter le travail en fait. Et puis du coup une fois, j'ai croisé une dame qui m'a dit que sa belle-sœur était sur le secteur depuis pas longtemps, je lui dis que je cherche une nounou, elle me dit oh ben elle est super gentille, elle aime trop les enfants du coup on s'est rencontré...Elle était vraiment bien et tout. Et j'allais travailler sereine. »

4.5. Des liens de participation organique et une citoyenneté écornés

Le statut de travailleur frontalier recouvre des réalités particulières et relativement complexes en termes d'assurance maladie, invalidité, maternité et retraite. Des droits spécifiques existent aussi pour le bénéfice des allocations familiales. À cheval entre deux systèmes de protection sociale, les enquêtés font part de leur expérience.

4.5.1. Une protection sociale à cheval entre deux États

D'abord Mme ECRIN revient aussi sur la nécessité pour les travailleurs frontaliers de cotiser à une assurance maladie obligatoire : « Faut savoir que quand on travaille en Suisse ben, on fait plus partie de la CPAM. » Pour M. ALTAI qui a d'abord pu être indemnisé en Suisse par l'assurance maladie, les rouages du système semblent s'être grippés : « Au début pendant 6

mois en arrêt maladie, donc là finalement ça va. Et à un certain moment ils essaient... c'est ils essaient de... Ouais, ils ont cru qu'il y avait des problèmes, que c'était des certificats de complaisances. Donc voilà. Ils avaient fait arrêter deux trois fois mon... Ben ce que je touchais. Et donc au bout des 6 mois je suis passé ici. Mais pas en arrêt maladie. Curieusement là je repasse en normal parce qu'ils me disent y a plus de raisons d'arrêt parce qu'il y a plus de travail... Donc je dis je comprends pas, donc au final je me retrouve à aller à Pôle Emploi où là le PDUI¹³ ils me le donnent au bout d'un an. Donc pendant 1 ans je vais pas toucher un euro quoi. »

C'est en sollicitant le financement d'une formation à Pôle Emploi que M. FUJI explique avoir rencontré des difficultés : *« je passe mon permis super lourd. Donc à mes frais parce que le Pôle Emploi, j'avais déjà demandé, ça faisait 6 mois 1 an que je demandais qu'ils m'aident là-dessus. Pas moyen, ils me trouvaient des prétextes, c'est parce que vous allez travailler en Suisse on va pas vous payer ça. Donc OK, je paye mon truc. Pis je reviens après quand même dessus, je me renseigne un petit peu, et pis effectivement ils avaient tort. »*

4.5.2. L'insécurité et la pénibilité du travail frontalier

Lorsque l'on est salarié frontalier, c'est le droit du travail Suisse qui s'applique et celui-ci peut être moins protecteur que le droit français. Cette réalité a des conséquences au quotidien que les enquêtés relatent.

M. ALTAI évoque une ambiance de travail pesante. Il met en avant l'insécurité de l'emploi comme principale cause à ce phénomène. *« Les gens vivent sous tension. Moi j'ai vraiment ressenti ça, les gens vont pas au travail de gaieté de cœur, ils savent qu'ils peuvent se faire éjecter à tout moment quoi. Y a pas de signes avants coureurs, rien. Moi j'en ai vu... Quand je suis arrivé, j'étais effrayé de ça. De voir des gens qui ont giclé autour de moi, comme ça, sans comprendre... Ils disent eux-mêmes qu'ils ne savaient pas, y avait rien. Et franchement, j'ai trouvé ça effrayant quoi. Donc du coup, ouais, ça ne crée pas des bonnes ambiances au travail. »*

Il note, au sujet du domaine professionnel qu'il connaît, que : *« c'est certain l'économie de la Suisse joue plein pot avec l'économie euh pas de la France mais locale. [...] Ouais, l'horlogerie c'est quand même un secteur du luxe qu'est pas très stable. Surtout pour l'instant. Ben chaque fois qu'il y a eu des soucis, ils n'hésitent pas à lâcher du lest et on voit tous les frontaliers qui*

¹³ Le PDUI est un formulaire qui permet d'attester des périodes d'assurance ou d'emploi effectuées en Suisse. Ces périodes déterminent si un travailleur a droit à des prestations de chômage dans le pays dans lequel il fait valoir son droit.

*retournent chez eux. Et ça a été aussi toute une période où beaucoup travaillaient la peur au ventre de se faire licencier en voyant que les chiffres n'étaient pas atteints, ils savaient qu'il y allait avoir du dégraissage et tout, et vous ne savez pas si vous rentrez dedans ou pas. » Cette incertitude évoque un dicton local rapporté dans le SCOT du Haut Doubs : « *Quand la Suisse tousse, c'est tout le Haut Doubs qui s'enrhume* ».*

L'expérience de M. FUJI s'inscrit davantage dans la pénibilité du travail, et le manque de reconnaissance dont il a fait l'épreuve. Il impute ses problèmes de santé à cette activité professionnelle indiquant que « *l'usure du dos, c'est aussi parce que voilà, en Suisse j'ai dû bosser plus que les autres ... Et euh dans le boulot j'ai fait beaucoup de choses sur lesquelles j'aurais dû dire non. J'ai soulevé beaucoup. J'ai porté beaucoup et j'aurais dû dire non, que c'était pas comme ça. Mais je connaissais la réponse derrière : la porte elle est là bas. Donc c'est toujours pareil. En France, vous pouvez vous permettre. Non, ça c'est pas dans les lois, toi tu risques ça, moi je risque ça. Ah oui, ben on va y réfléchir autrement. Et parce que derrière on sait qu'il peut y avoir de grosses conséquences. En Suisse... Le frontalier qui se pète le dos euh.... Ben pas de chance pour lui. Il ira voir en France pour se faire soigner. Euh ils ont utilisé le matériel et puis voilà quoi. C'est cassé, c'est cassé. (Silence).* »

4.5.3. Un cas particulier : la séparation conjugale

Madame OURAL explique qu'au moment où elle a trouvé un emploi en Suisse, son conjoint (duquel elle venait de se séparer) a également pu obtenir un emploi de l'autre côté de la frontière. La situation de violence conjugale et de harcèlement crée de l'empêchement pour Madame OURAL : « *Ouais, il est très... Ben lui il n'accepte pas le divorce, du coup je ne peux pas faire garder les enfants sans qu'il intervienne et qu'il y ait un souci, je ne peux pas postuler sans qu'il intervienne, il est très très intrusif.* »

De son côté, l'ex compagnon de Madame a trouvé un emploi en Suisse : « *Il a postulé et il a trouvé un travail. Et vue qu'il a pas mal de diplômes intéressants ben il trouve très très facilement. Donc oui, il a trouvé un travail en Suisse, il vit en France. Voilà, lui il a pas de soucis Des fois il passe trois mois sans venir chercher les enfants.* »

Madame ne perçoit pas de pension alimentaire, et la procédure de divorce avance difficilement. Sans jugement de divorce, Madame doit maintenir un lien avec son ex conjoint pour obtenir quelques subsides : « *Oh ben j'essaye de ... Qu'il me rende un peu mon argent, je suis obligée de le supplier. Et puis voilà. Je fais super attention. Voilà. (silence).* » Concernant le calcul de la pension alimentaire, Madame explique : « *Les pensions alimentaires. Les juges à Besançon.*

Et ben ils ne sont pas conscients des salaires Suisses. Ils ont pas conscience de tous les avantages qu'il y a en Suisse. Du coup, les juges à Besançon, ou à Dijon n'en tiennent pas compte. Là, je bataille avec mon avocate [...]... Il propose 250€ par enfant quoi. [...] c'est quoi, quand on a 5000€ de paye ? Donc ça... »

Sur le plan des droits, Madame explique la législation concernant les prestations familiales s'applique différemment lorsque l'un des parents travaille en Suisse. Ainsi, pour Madame OURAL qui bénéficie des minimas sociaux, cette situation génère de l'incertitude et la crainte de perdre des ressources : « Enquêteur : Monsieur, il a des allocations familiales en Suisse ?
« Il n'en a pas fait la demande, il lui faut absolument le papier que la CAF ne veut pas me donner. Et ils m'ont même dit oui, mais vous savez que si on vous le donne, on vous enlèvera des allocations françaises. Mais euh... Les APL, le RSA, je ne sais pas. C'est risqué. Moi je peux pas, j'ai 3 enfants, je peux pas attendre sur des versement en Suisse, des fois c'est compliqué l'administratif et tout. » Madame explique aussi qu'elle a rencontré des difficultés administratives similaires avec le père de sa fille aînée qui travaillait en Suisse et ne versait pas de pension alimentaire.

Contraintes par des charges budgétaires qui ne sont plus adaptées à ses ressources, sans soutien de la part du père de ses enfants et sans mode de garde, Mme OURAL exprime sa frustration : « je peux pas aller travailler, je peux pas cotiser à mon deuxième pilier, je peux pas cotiser à ma retraite et tout et tout. Donc je suis dépendante de la CAF et tout et tout. »

5. Le décalque de l'espace frontière

5.1. Vivre dans un territoire « qui coûte »

Mme ECRIN énumère ce qui coûte cher sur le territoire, selon son expérience. Elle identifie les frais de carburant, indiquant que l'essence est ici plus chère qu'ailleurs. Cela ne se vérifie pas forcément¹⁴, néanmoins le recours et l'usage obligatoire de la voiture pour se déplacer peut en partie expliquer ce sentiment. Sur la même thématique, elle évoque le coût d'entretien du véhicule au regard des conditions climatiques (coût des pneus neige par exemple). Elle souligne également le coût de l'énergie, à corréliser avec le climat ainsi que l'état des logements mis en location, à l'origine des résidences de vacances mal isolées. Elle met également en avant les

¹⁴ Le site <https://www.prix-carburants.gouv.fr> permet de comparer les prix à la pompe en France et ne permet pas de constater de différence notable, à l'échelle départementale (consultation faite le 15/07/20).

coûts liés à la vêtue des enfants avec la nécessité d'adapter les vêtements à la saison hivernale et aux activités (souvent proposées sur le temps scolaire) liées à la neige.

Pour Mme OURAL « *il y a des trucs ils abusent un peu parce qu'on est à la frontière, vous voyez. La boucherie, c'est plus cher. L'essence peut être. Et les loyers, c'est le max.* »

Pour M. ALTAI, la perte de son permis l'a conduit à faire ses courses dans le commerce d'un petit bourg : « *Les prix sont... En moyenne 40% plus cher minimum. Donc c'est... C'est que de l'appoint, vous ne pouvez pas fonctionner comme ça pendant des années.* »

Enfin, Mme OURAL estime que peu importe son niveau de revenus sur ce territoire : « *on est quand même en zone frontalière quoi. Donc on paye les loyers et les charges d'un frontalier, on paye tout ! On paye une voiture, sinon on ne peut pas se déplacer, il n'y a même pas un bus, il n'y a même pas un tram. Donc euh... Faut en tenir compte de ça.* »

5.2. Vivre dans un territoire sous influence des frontaliers

Afin de mieux saisir dans le discours des enquêtés leur expérience, elle sera ici appréciée à la fois dans leur perception lorsqu'ils étaient en emploi, mais aussi au travers de l'évocation de représentations énoncées au sujet des frontaliers en tant que groupe social.

5.2.1. Des préjugés à combattre

Mme ECRIN informe de la nécessité de dénoncer les préjugés dont sont victime les frontaliers : « *Ben certaines personnes de mon ancienne région disaient « oui, mais, les frontaliers euh... Ils prennent notre sécu... On paye pour ces gens là... » Ben je disais mais non, c'est faux. Donc faut expliquer aussi aux gens.* » Par ailleurs, elle se sent jugée par le regard des « gens du coin » qui lient son installation sur la zone frontalière à une ambition de « faire du pognon ». À tel point que Madame évoque : « *Il y a quelqu'un qui m'a dit récemment oh ben ça fait 15 ans que tu travailles (En Suisse), oh ben tu dois être blindée ! » Euh ben non en fait. C'est une fausse image. Un faux cliché.* »

Les préjugés peuvent aussi s'exprimer sur le lieu de travail qu'ont pu fréquenter les enquêtés. Ainsi, M FUJI explique : « *il faut bosser plus que les autres parce qu'on est étranger. Un Suisse on lui demande pas la même chose qu'à un étranger. Même s'ils font le même job. C'est clair. Et il faut qu'ils aient des Suisses dans les entreprises et on sait tout de suite qui est le Suisse. (Silence). Comme ça, à regarder tout le monde de haut. Je suis Suisse. Vous vous êtes frouzes. Donc là il y a du racisme clair qu'est présent chez les Suisses.*

Mme ECRIN relate une expérience similaire. « *Et quand même on sent aussi une certaine forme de...racisme envers le français. Y en a ils sont pas très tendres. Moi quand je travaillais dans cette entreprise-là de soins à domicile, si certains des patients savaient que j'étais française, ça passait pas hein. « Ces putains de français, ils nous font chier » (avec l'accent Suisse). Vous voyez comment ? »*

D'autres critiques sont également faites depuis le lieu de résidence, selon M ALTAI : « *ici il y a un aspect qui est un peu décrié ici du frontalier parce que, celui qui est vraiment critiqué c'est celui qui peut avoir son travail en France, qui a les qualifications françaises mais qui va absolument trouver ça en Suisse pour l'aspect rémunération ».*

Des auteurs rappellent que les frontaliers sont de longues dates victimes de dénigrement parfois violents. « *En tant que main d'œuvre étrangère, les frontaliers n'échappent pas aux poncifs xénophobes propagés par les nationalistes dans le débat public. [...] Cette image négative les suit parfois à la trace jusqu'au lieu de résidence, dans le cadre d'interactions de voisinage ou face à des agents de l'administration française.* » (Tafferant & Bozeman, 2022, p. 167).

5.2.2. Migrants au quotidien

« *Être frontalier, c'est une question d'expérience du « lieu de l'autre », « lieu de pouvoir et de savoir » (Certeau, Giard et Mayol, 1980) » (Duchêne-Lacroix, 2022, p. 41)*

Conceptualisé par Cédric Duchêne-Lacroix, le travailleur frontalier s'apparente à un « *migrant au quotidien* », lequel doit disposer d'un ensemble de capitaux et de compétences. Il nomme entre autre un capital de mobilité, (développé par Vincent Kaufmann), un capital social, culturel (dont le capital interculturel) ainsi qu'un capital d'autochtonisation. Ainsi, la moindre capacité d'un individu à détenir, à mobiliser ou à accroître ses formes de capitaux peut-elle impacter son intégration, à la fois sur le lieu de l'emploi transfrontalier comme sur le lieu de résidence ?

M. ALTAI relate l'expérience de la discontinuité entre « ici » et « là-bas » : « *Oui, en fait je dirais que oui, parce qu'on peut être deux personnes différentes. Moi j'ai vraiment trouvé qu'on pouvait avoir deux profils totalement différents entre ce que l'on peut prétendre là-bas en Suisse où tout reste là-bas et pareil par rapport à ici... on est vraiment sous deux ambiances totalement différentes.* »

Pour M. FUJI, la réussite de son intégration comme travailleur frontalier a impliqué des ajustements qu'il décrit : « *il faut une certaine force de caractère, il faut du courage, et en*

même temps il faut savoir arrondir les angles et prendre sur soi beaucoup. Et voilà, pour pouvoir avancer, être discret tout en passant un peu partout. » Il fait alors allusion à son éducation qui lui a permis « *d’avoir une force de caractère et de pouvoir tenir* ». Savoir se rendre peu visible et s’adapter souligne ici la dynamique interculturelle à l’œuvre de M. FUJI.

En écho, M ALTAI relate une anecdote. Ils avaient alors des voisins venus de Toulouse et travaillant en Suisse. « *Ils sont restés deux ou trois ans quoi, puis ils se sont fait éjecter. Ça n’allait pas, je veux dire le côté trop cool, relâché euh... Ils n’ont pas réussi à se prendre dans le moule carré Suisse.* » Curieusement le même M. ALTAI exprime à un autre moment de l’entretien son agacement à l’égard « *des français qui veulent être plus Suisse que les Suisses...* »

Ainsi, « *Il peut y avoir de grandes différences d’engagement parmi les frontaliers et ces différences doivent être fortement liées à une situation sociale et un rapport au monde propre. Certains identifient la région transfrontalière comme un tout et la pratiquent ainsi. [...]* Inversement, d’autres seront moins à l’aise et davantage soumis à leur quotidien : « *boulot alimentaire* » en Suisse avec peu de contacts dans le lieu de résidence pouvant bien gagner sa vie en Suisse par rapport au même travail en France mais en situation précaire faute de qualification ou /et de réseau. » (Duchêne-Lacroix, 2022, p. 42).

On peut également relever que les comportements d’effacement et de retenue « *sont propres aux groupes socialement dominés, dont on suspecte la promotion sociale, et qui sont enclins à devoir se justifier en permanence avec les « bons » motifs légitimes, quitte à verser parfois, non sans scrupules, dans le mensonge (Sayad, 1999)* » (Tafferant & Bozeman, 2022, p. 179).

5.3. La relation avec les services sociaux du territoire

Le contexte de rencontre avec les personnes enquêtées a permis de révéler une partie des liens tissés avec les services d’actions sociales ou les associations d’entraide.

Certains profils émergent et ne sont pas sans rappeler le travail mené par Serge Paugam dans son ouvrage « *La disqualification sociale* » publié en 1991. En effet, l’auteur a élaboré une typologie d’expériences vécues de la relation aux services sociaux (« *les fragiles* », « *les assistés* » et « *les marginaux* ») qui peut servir de guide à l’analyse du corpus présenté. Serge Paugam précise également dans l’avant-propos de la troisième édition (2004) de son ouvrage : « *Aujourd’hui, si je devais réécrire ce livre, [...] j’indiquerais avec plus d’assurance que les trois types de population étudiés correspondent à trois phases différentes dans le processus de disqualification sociale* »

5.3.1. Une forme de fragilité

La fragilité « *correspond à l'épreuve du déclassement social ou des difficultés d'insertion professionnelle. Les personnes qui font cette expérience ne souhaitent pas être considérées comme des assistés.* » (Paugam, 2004, p. 5). Partant de ce cadre théorique, nous pouvons esquisser l'appartenance de deux enquêtés à cette typologie.

L'une comme l'autre, elles sont celles du corpus qui ont encore une activité professionnelle. Après son dernier licenciement de Suisse, Mme ECRIN a ainsi trouvé un emploi proche de chez elle : « *c'est pas.. euh... Un super contrat de travail. J'ai mon complément assedics. Mais ça me permet de me réconcilier un petit peu avec euh... Le patronat..* ». Mme VOSGES a également un emploi à temps très partiel. Elle recherche un contrat en Suisse et indique : « *Mais voilà, autrement j'ai toujours mes ménages en ce moment de 35 heures par mois.* »

Mme ECRIN est en lien régulier avec une association caritative et bénéficie de l'aide alimentaire. Elle reconnaît ce soutien qui lui permet de faire face à « *ces périodes difficiles depuis 5, 6 ans maintenant...* » mais signale : « *Après j'ai jamais été attirée par le social, mais je suis jamais dans la bonne case.* »

Mme VOSGES explicite de son côté le bénéfice trouvé à travers le soutien d'un travailleur social. « *Le centre m'a bien aidé. Je suis tombée sur une personne vraiment bien. Elle m'a beaucoup aidée. Si je l'aurai pas eue... Peut-être que j'aurais perdu mon appartement... Ou peut-être en travaillant j'aurai pas pu faire mes factures... Je disais que j'avais ma voiture, que j'aurais dormi dans ma voiture... Je serais peut-être sur un trottoir.* » Elle opère néanmoins une distinction : « *Peut être aussi qu'il y a des gens qui veulent être sur un trottoir, la vie facile, t'as le RSA, tu mendies... ... Moi j'ai quand même une bonne étoile. Du boulot, il y en a, il suffit de pas être feignant.* » Madame exprime toutefois que son regard sur les personnes « à la rue » a changé : « *Avant j'étais pas comme ça. Je dis pas que j'étais transparente envers ces gens là. Des fois je donnais 2 euros. Mais ouais, je fais plus attention. Quand je peux je donne.* »

Ces illustrations paraissent porter la trace d'une stratégie de mise à distance du service social et de ses usagers. Ce marqueur est une forme de négociation de la disqualification sociale s'apparentant à la typologie des « *fragiles* » décrite par Serge Paugam.

5.3.2. Une forme de dépendance

À la typologie « *assistés* » de 1991, Serge Paugam substitue en 2004 celle de « *dépendance* », sous-entendu à l'égard des services sociaux. Cette catégorie s'entend comme une prolongation de la fragilité et « *parce que la précarité professionnelle, en partie lorsqu'elle est durable,*

entraîne une diminution du revenu et une dégradation des conditions de vie qui peut être en partie compensée par les aides de l'assistance. » (Paugam, 2004, p. 5)

L'un des premiers indicateurs de cette catégorie est celui des revenus liés à la protection sociale, ce qui est la situation de M. ALTAI et de Mme OURAL, bénéficiaires du RSA et de M. FUJI qui touche des indemnités journalières de la part de l'assurance maladie.

5.3.2.1. Motivations à l'emploi empêchée

M. ALTAI acte une impossibilité pour lui à retrouver un statut professionnel tel qu'il a connu durant ces années de travail en Suisse : *« Maintenant je vais essayer de redémarrer mais je comprends bien que je n'aurais plus jamais l'accès à ce que j'ai eu.. Aujourd'hui, je ne suis même pas encore capable de travailler. Donc du coup je me sens toujours... (Silence). »*

M FUJI ne se sent lui non plus pas en capacité de reprendre un emploi. *« Donc maintenant je peux plus faire de métier physique. Je peux plus porter. Je peux plus être trop longtemps debout, être trop longtemps assis... je sais pas quoi faire demain de ma vie. Et J'ai toujours été dans des boulots, plus ou moins physique mais voilà. Et là je sais pas quoi faire. Donc pour l'instant j'attends l'arrêt, j'essaie de réfléchir à un autre métier mais pas... Donc je me retrouve dans une impasse en ce moment. »*

Ce qui crée de la difficulté pour Mme OURAL est lié à sa situation familiale et conjugale : *« Là j'aimerais bien reprendre mais j'attends, je sais pas, de clarifier un peu mon divorce et tout. Parce que c'est compliqué. Et puis voilà. »*

5.3.2.2. Rationalisation du recours à l'assistance et stratégies relationnelles avec les travailleurs sociaux

On retrouve dans les discours des enquêtés des indices permettant de qualifier, au moins partiellement, de relation privilégiée et justifiée celle qu'ils entretiennent avec les services sociaux.

Ainsi, M. ALTAI ne tarit pas d'éloge au sujet de l'assistante sociale qui l'accompagne, mentionnant qu' *« elle est vraiment bien, elle m'aide vraiment bien. Elle réussit à débloquent un tas de trucs. »* Mme OURAL souligne de son côté l'importance du soutien de son travailleur social et leur mobilisation conjointe pour débloquent sa situation locative : *« je cherche très vite et très urgemment avec mon assistante sociale des solutions, on cherche vraiment beaucoup et partout. Mais on trouve pas. »*

M. FUJI justifie facilement le recours à l'action sociale. « *Je suis bénéficiaire de la Croix Rouge pour une aide alimentaire. J'ai des tickets qui m'aident à faire des courses, à mettre sur les factures d'électricité sinon j'arriverais pas quoi.* » Il indique que le système de protection sociale existe pour aider les personnes en difficultés, et que fréquenter un service social n'est pas une honte pour lui. « *Grâce à ma mère j'ai appris un peu comment fonctionnait le système, ben on paye des impôts, euh, quand on gagne un peu d'argent, et puis quand on est en difficulté c'est à nous d'être aidé, la France est plutôt pas mal faite à ce niveau-là. Et donc non, j'ai pas eu de scrupules, et surtout que j'étais vraiment dans le besoin, que sinon j'aurais pas réussi sinon sans ça* ». Il peut par ailleurs se montrer rétif aux conseils prodigués par son assistante sociale : « *elle me dit toujours, oui mais par rapport à tes difficultés faudrait que tu déménages et que tu trouves un plus petit loyer. Ouais mais déménager, ça veut dire des frais, ça veut dire encore reprendre euh. Enfin. Un autre appartement, tout ça c'est des ... c'est des frais. Et puis je lui dis, je vais trouver quoi ?* »

Si « *on peut observer dans le discours des ménages qui font l'expérience du statut de « l'assistance installée » des tentatives de rationalisation de leur condition et des stratégies de coopération, de séduction ou même d'appropriation des travailleurs sociaux.* » (Paugam, 2004, p. 150), les éléments relevés dans les discours sont à même de recouper cette catégorie.

5.4. Un futur incertain

L'incertitude est définie par l'anthropologue Laurent Dousset comme « *un état dans lequel l'anticipation est rendue difficile par un horizon des attentes qui n'a pas été satisfait par la réalité vécue.* » Comment les enquêtés imaginent-ils la suite de leur trajectoire sociale ? En quoi l'épreuve de la disqualification sociale vécue sous effet-frontière entame-t-elle la capacité de projection dans l'avenir ? Il est ici possible de tracer deux tendances au sein du corpus.

5.4.1. Quitter le territoire....

Les trois personnes disposant d'un capital d'autochtonisation plus faible énoncent un potentiel projet de déménagement.

Lorsque M. ALTAI tente de se projeter, il envisage alors avec un projet de départ dans une autre région : « *Il y a toute une période où j'ai vraiment cru que je quitterais. Que j'irai habiter... Je sais pas. Que je serais dans l'aéronautique ou quoi, que j'irais vers le Sud... Toulouse ou je sais pas... Mais c'est même pas complètement mort hein. Je vais voir ce que ça donne.* » Il évoque la prise en charge de ses enfants comme un potentiel frein à ce projet de départ. Et puis, même s'il n'imagine pas pouvoir retrouver l'emploi qu'il a quitté en Suisse, il

reste une part d'espoir : « *Je ne retrouverais pas une deuxième fois ce que j'ai fait, ça c'est certain. Ou en tout cas plus difficilement. Mais on sait jamais, j'espère. J'ai envie d'y croire. Mais si c'est pour galérer comme un malade, non, j'y retournerai pas. J'ai appris à être beaucoup plus humble et à me satisfaire de choses beaucoup plus légères. C'est vrai que l'argent permet d'acheter de jolies choses et tout, mais franchement, y a pas que ça quoi. Y a vraiment pas que ça.* » Mme ECRIN s'inscrit dans une ambivalence similaire. L'espérance qui s'incarne d'une part dans l'attente « *que la vague se représente* », évoquant en creux l'emploi frontalier, est balancé par la lassitude de l'instabilité professionnelle, qui n'est pas propre à la Suisse: « *cette mentalité, je te prends je te jette, je te prends, je te jette. Après vous allez me dire en France avec les nouvelles lois c'est pas mieux. Les nouvelles lois qui sont passées là ces deux dernières années, c'est pas mieux hein !* ». Comme M. ALTAI, la sortie de crise pourrait prendre pour Mme ECRIN la forme d'un départ : « *Et pis j'ai... (tout bas) J'en ai marre de la région.* »

Dans la même veine, M FUJI indique : « *avec toutes les difficultés qui m'arrivent, je commence à me demander si je vais rester dans la région.* » Il semble redouter l'impossibilité de retrouver un emploi frontalier confronté à la nécessité de disposer d'un revenu confortable pour se maintenir sur le territoire : « *Il faudrait que je trouve un job qui me permette de gagner au moins 2000 balles par mois pour vivre normalement. En net. Donc euh... Je sais pas pour l'instant quoi faire quoi. (Silence). Donc euh j'ai pas envie de me retrouver avec un Smic. On vit pas ici avec un Smic. C'est clair. Donc euh...* »

Il est tout de même important d'indiquer à cet endroit que Mme ECRIN reconnaît des atouts au territoire, notamment sa richesse naturelle et patrimonial : « *Il y a les lacs, il y a les rivières, il y a les cascades, il y a des supers fêtes traditionnelles comme les comices, tout ça, c'est super chouette aussi. Bon il y en a d'autres en France mais euh... Voilà, elle est riche pour ça cette région. Et du reste, c'est ce qui m'a plu ici.* »

5.4.2. Rester « chez-soi »

Les incertitudes liées à l'avenir ne se traduisent pas de la même façon pour Mme VOSGES et Mme OURAL qui pour rappel sont installées depuis longtemps sur la bande frontalière.

Ainsi Mme VOSGES exprime clairement son attachement au territoire : « *Oui, c'est chez moi. Je vais finir ma vie ici quoi* ». Pour elle, il s'agit de trouver l'amour, mais aussi : « *du travail, la santé et que le père il aille mieux ! On va avancer, et on verra bien l'avenir. Ne pas finir ma vie toute seule.* » Et concernant l'emploi, ses recherches se font du côté Suisse : « *là j'essaie de*

me trouver quelque chose en Suisse...[...] Donc soit en restauration, soit en chambre ou soit en opératrice. »

Il n'a pas été question de quitter le territoire frontalier pour Mme OURAL. Prise dans ses difficultés multiples, l'avenir est forcément incertain. Il s'agit ainsi de : « *Je sais pas. Reprendre le travail. Trouver... de bonnes solutions, une bonne organisation* ». On peut néanmoins faire l'hypothèse que, lorsqu'elle aura pu dépasser ses empêchements, elle pourrait reprendre le chemin de l'emploi frontalier. En effet, Madame présente le travail en Suisse comme avantageux : « *quand on travaille en Suisse on se permet plus de choses, on a un bon train de vie. Même pour acheter, être propriétaire il y a pas mal de primes, quand on a des enfants et tout...* » Par ailleurs elle plaide pour un développement des aménagements du territoire facilitateurs pour les frontaliers : « *Franchement, la Suisse, le seul hic, c'est les bouchons. Et je comprends pas qu'ils investissent pas là dedans ! Parce qu'en attendant c'est quand même les frontaliers qui vont travailler qui ramènent l'argent Au niveau impôts, au niveau courses, au niveau consommation au niveau tout quoi.* » (Re)devenir frontalier, par la force de son ancrage territorial et des liens forts, semble pour Mme OURAL un horizon émancipateur.

CHAPITRE VII : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE ET PRÉCONISATIONS

Dans une démarche d'ingénierie sociale, des propositions viennent conclure le travail de recherche. Néanmoins, précisons que « *l'ingénierie sociale, figure solitaire, n'existe pas, il ne peut s'agir que de fonctions assumées par un collectif, dans un cadre territorial, social et institutionnel particulier.* » (Estebe, 1990) ce qui limite les propositions énoncées qui, dans le cadre de la présente recherche, sont le fruit d'une réflexion individuelle.

Au terme de cette phase d'analyse, des connaissances émergent. Il est cependant prudent de les appréhender avec le recul nécessaire : en effet, le cadre de l'étude, s'il permet de saisir certaines tendances, s'appuie sur un recueil restreint.

Rappelons que la problématique de recherche est la suivante : Le territoire frontalier apparaît comme un espace dynamique. Néanmoins, l'inscription des personnes en difficultés sociales au sein de ce territoire existe et fait alors émerger l'idée d'un espace à risques. Comment la proximité avec la Suisse influence-t-elle la précarité au sein d'un territoire frontalier et existe-t-il des effets-frontière induisant des formes spécifiques de recours à l'action sociale ?

L'hypothèse de travail postule que la proximité avec la Suisse façonne un territoire marqué par des effets-frontière qui agissent sur la trajectoire de précarité de certains groupes sociaux et sont un facteur de vulnérabilité sociale. Cette vulnérabilité influence le recours aux services d'action sociale, concernés par des demandes particulières liées aux conséquences des effets-frontière.

Globalement, l'enquête permet d'affirmer que le territoire de la recherche présente des caractéristiques, en lien avec la proximité de la frontière, qui tendent à impacter les pratiques des professionnels de l'action sociale. Nous avons vu que certains champs de l'action sociale du territoire de recherche tels que le logement, l'insertion sociale et professionnelle, le budget des ménages sont soumis aux effets-frontières et nécessite une prise en compte spécifique pour répondre aux besoins des personnes accompagnées. Nous avons esquissé par l'enquête que les personnes ayant connu une perte d'un emploi frontalier constituaient une catégorie notable de demandeurs d'aide financière auprès d'un service d'action sociale. Ceux-ci, par l'analyse du corpus interrogé, apparaissent en situation de cumul de ruptures de liens.

Un premier volet de recommandations générales, sans ouvrir à une formalisation de ces dernières, pourrait concerner la prise en compte de contraintes territoriales identifiées et synthétisées dans cette étude. Il s'agirait alors de mettre en perspective, dans le cadre d'une démarche partagée avec les acteurs du territoire situés à différentes échelles, les conditions de la prise en compte d'une réalité socio-économique impactant les personnes accompagnées par les services d'action sociale. Sans les examiner, nous considérons qu'il y a matière à réfléchir et à déployer ou à approfondir des pistes d'action au sujet du coût du logement, de la faiblesse des modes de garde et de la mobilité restreinte. Le reclassement en zone B1 (zone tendue) par arrêté ministériel du 5 juillet 2024 de 11 communes situées sur le territoire étudié semble une première impulsion qui permettra de développer et diversifier l'offre de logement. Des projets sont actuellement en cours de mise en œuvre, tel un dispositif expérimental de logement partagé pour les jeunes actifs du territoire en peine pour se loger. L'enjeu d'équilibre du territoire est crucial pour permettre une accessibilité partagée au logement et aux services et favoriser la cohésion des populations.

Un second volet de recommandations est proposé, celui-ci s'attachant plus spécifiquement à l'aspect transfrontalier des conséquences des effets-frontière sur le recours à l'action sociale. En effet, l'enquête a pu mettre en exergue des problématiques spécifiques et à dimension transfrontalière liées aux trajectoires de certains groupes présents sur le territoire.

Les recommandations sont pensées de manière systémique, elles sont en effet étroitement liées entre elles par des interactions qui nécessitent systématiquement de les considérer à la fois de manière globale tout en zoomant quand cela est possible sur certains liens.

Recommandation 1 : Soutenir une acculturation transfrontalière.

Objectif 1 : Promouvoir la compréhension du système de protection sociale et d'action sociale de la Suisse voisine et renforcer les compétences des travailleurs sociaux du territoire frontalier.

La mise en place d'une acculturation commune est nécessaire pour comprendre le système institutionnel de protection et d'action sociale du pays voisin. En effet, faute de connaissance des dispositifs existants de part et d'autre de la frontière, l'accompagnement social des publics en prise avec une problématique transfrontalière peut rapidement trouver ses limites. En cas d'arrêt maladie, par exemple, un travailleur frontalier peut bénéficier d'une prise en charge par une assurance perte de gain en Suisse, éventuellement disposer de mesures de reclassement par l'assurance invalidité, mais ces possibilités sont souvent méconnues et s'articulent mal avec le système de protection sociale français qui ne s'architecture pas sur le même schéma. De la même façon, la possibilité de percevoir par anticipation une partie de la retraite complémentaire capitalisée en Suisse est souvent mobilisée par les personnes, sans forcément en mesurer les conséquences sur le recours à certains droits sociaux en France. L'interconnaissance des dispositifs permettrait alors de fluidifier les parcours des personnes accompagnées et de leur garantir un suivi qui prenne en compte les spécificités d'un statut qui se trouve à cheval entre deux systèmes institutionnels.

Actions à développer :

- Proposer des modules de formation en partenariat avec les acteurs institutionnels franco-suisse afin de délivrer aux travailleurs sociaux en zone frontalière une double compétence en terme de maîtrise des dispositifs qui pourrait être valorisée au travers d'une rétribution financière.
- S'appuyer sur les expérimentations d'immersions déjà à l'œuvre de professionnels du travail social de part et d'autre de la frontière, en élargir la portée à l'ensemble des services d'action sociale intéressés par la dimension transfrontalière. Étudier les points de jonction possible entre les deux systèmes institutionnels à contrario pointer les points de divergence majeurs qui induisent des ruptures possibles de prise en charge (protection sociale, droit retraite, prestations familiales...).
- S'intéresser aux pratiques potentiellement développées au sein d'autres territoires frontaliers.

- Mobiliser les associations ayant une expertise sur la thématique transfrontalière telles que le Groupement Transfrontalier Européen, l'Amicale des Frontaliers ou la Mission Transfrontalière Européenne.
- Modéliser par des outils graphiques (cartographie, schémas) et des fiches synthétiques facilitant la compréhension des deux systèmes.

Indicateurs d'atteinte :

- Nombre de formations mises en place.
- Nombre de participants à ces formations.
- Questionnaire de satisfaction envoyé aux professionnels ayant suivi ces formations.
- Existence et diffusion de supports explicatifs.
- Recensement des expériences d'immersions.
- Compte-rendu des pratiques d'acculturation en place dans d'autres territoires.

Objectif 2 : Développer des outils de communication pour faciliter l'accès des personnes accompagnées aux informations.

Lorsque les conditions d'une acculturation aux dispositifs transfrontaliers seront installées, il paraît pertinent de mettre à disposition d'un public plus large une information de qualité facilitant la compréhension des deux systèmes de protection et d'action sociale en présence.

Actions à développer :

- Création de supports de communication destinés au public facilitant la compréhension du système de protection et d'action sociale transfrontaliers.
 - o Constituer un groupe de rédaction associant des professionnels et des personnes accompagnées.
 - o Diffusion des supports concernant les questions sociales soumises aux effets-frontières.
- Identifier des actions de prévention à mettre en œuvre, en s'appuyant sur les initiatives locales déjà déployées. En effet, un groupe de travail a déjà engagé ce type d'action auprès des services bancaires du territoire, qui sont un interlocuteur de premier niveau en lien avec les personnes exerçant ou ayant exercé un emploi frontalier. Il s'agirait alors de penser, d'élargir et de construire d'autres canaux de diffusion des messages de

prévention concernant les spécificités administratives et sociales liés à la proximité de la Suisse.

- S'inspirer de pratiques déjà existantes dans d'autres territoires frontaliers. À titre d'exemple, les services de l'État de Haute Savoie ont développé un portail dédié aux démarches des travailleurs frontaliers, sur lequel on trouve des capsules vidéos explicatives de l'accès aux prestations familiales en fonction des situations des personnes. Ces webinaires sont construits et présentés par des acteurs des organismes de protections sociales français et suisses.

Indicateurs d'atteinte :

- Nombre de supports de communication réalisés.
- Nombre d'actions de prévention mises en place.

Recommandation 2 : Construire une coopération transfrontalière en action sociale.

Objectif 1 : Piloter à l'échelle départementale la dimension transfrontalière en action sociale.

Il existe une coopération transfrontalière portée à l'échelle régionale mais celle-ci ne prend pas en compte le domaine de l'action sociale, qui n'appartient pas à son champ compétences. Il paraît judicieux de développer au niveau départemental une coopération transfrontalière avec la Suisse au sujet de l'action sociale.

Actions à développer :

- Intégrer un regard transfrontalier en incluant les questions sociales au poste de chargé de mission « Europe et coopération internationale » présent au sein du conseil départemental du Doubs.
- Identifier les institutions suisses de protection sociale et d'action sociale.
- Instaurer un dialogue avec ces institutions.
- S'appuyer sur la gouvernance de la structure arcjurassien.org pour structurer les échanges.
- Assurer une veille territoriale transfrontalière en interface avec l'échelon régional de coopération.

Indicateurs d'atteinte :

- Évolution de la fiche de poste du chargé de mission « Europe et coopération internationale » au sein du conseil départemental.
- Nombre de rencontres avec les acteurs suisses de la protection et de l'action sociale.
- Recensement des partenariats suisses.

Objectif 2 : Rendre opérationnelle la mise en lien des acteurs transfrontaliers en action sociale.

La connaissance des dispositifs de protection et d'action sociale et la mise en lien avec des acteurs clés au sein des institutions suisses doit permettre de fluidifier les échanges de part et d'autre de la frontière. Il convient alors d'incarner ce rapprochement pour soutenir les prises de contacts.

Actions à développer

- Création d'un poste d'agent de développement transfrontalier adossé à la direction territoriale de l'action sociale départementale.
 - o Assurer une veille sur les questions sociales transfrontalières.
 - o Faciliter la prise de contact des travailleurs sociaux avec leurs pairs suisses.
 - o Impulser une dynamique interinstitutionnelle de proximité côté français.

Indicateurs d'atteinte :

- Existence d'une fiche de poste d'agent de développement transfrontalier.
- Existence d'un rapport d'activité.

Recommandation 3 : Accompagner les pratiques des professionnels de l'accompagnement social à dimension transfrontalière

Objectif : Créer les conditions d'un partage d'informations entre professionnels des champs de la protection sociale et de l'action sociale tout en intégrant la participation des personnes accompagnées.

Au moment de l'étude, nous avons pu observer le travail d'un groupe constitué d'acteurs du territoire s'intéressant à la prévention du surendettement des travailleurs frontaliers. Au travers de l'enquête, nous avons pu identifier que les effets-frontières impactaient plus largement d'autres aspects de la vie des personnes accompagnées, au travers des situations de séparation, de la perte de l'emploi, de la maladie. Chaque professionnel dispose d'expériences d'accompagnement en situation qui pourraient être capitalisées au sein d'un collectif. De plus, l'expérience des personnes est une ressource à partir de laquelle il s'agirait de s'appuyer.

Actions à développer :

- A l'appui du groupe de travail existant, élargir à une variété plus large de professionnels le collectif existant.
 - o Identifier les acteurs-clés issus des organismes institutionnels (CAF, CPAM, France Travail, collectivités territoriales) et du secteur associatif.
 - o Favoriser les échanges et le partage de connaissances à partir des expériences d'accompagnements.
 - o Nourrir le cadre réflexif par la participation des personnes accompagnées concernées.
- Envisager la rédaction d'un guide des pratiques, support aux professionnels pour apporter un premier niveau de réponse aux personnes accompagnées.
- Envisager la mise en œuvre d'actions collectives dédiées au public en prise avec des difficultés transfrontalières et co-animées par des professionnels et des personnes accompagnées.

Indicateurs d'atteinte :

- Nombre de participants au groupe de travail.
- Compte-rendu de réunions.
- Existence d'un document support à usage des professionnels.
- Nombre d'actions collectives mises en place.
- Questionnaire de satisfaction pour le public.

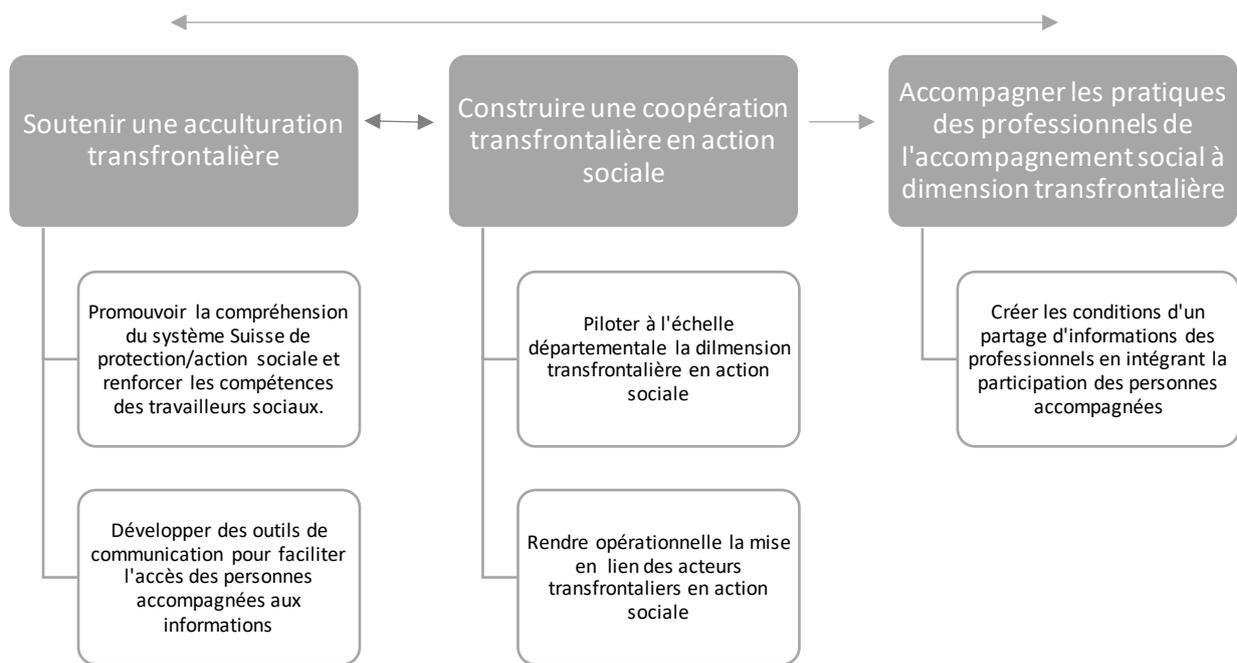


Figure 18: Synthèse graphique des recommandations.

CONCLUSION

Cette recherche a permis de s'intéresser à une dimension peu visible des effets induits par la proximité de la Suisse. En portant le regard sur les liens entre le recours à l'action sociale et les effets-frontières, une réalité devient perceptible et dévoile un trouble dont il convient de se préoccuper.

À travers une approche mêlant ingénierie sociale et sociologie, nous avons tenté de comprendre comment l'action sociale s'ajuste aux réalités frontalières. Le concept de territoire s'est révélé central pour analyser les phénomènes à l'œuvre et saisir ce territoire frontalier non seulement comme un espace géographique, mais comme un système au sein duquel se croisent différentes logiques d'action.

La méthodologie construite pour aborder la problématique de recherche prend ainsi en compte l'approche systémique du territoire, et progresse par investigations successives. En posant d'abord les bases d'une connaissance du territoire, à l'appui des informations disponibles, celui-ci apparaît comme un espace marqué par la proximité de la frontière. Puis l'objet de recherche a été tamisé par l'exploration des traces en présence au sein d'un service d'action sociale, au travers de l'analyse de données quantitatives et de discours de professionnels ainsi que de personnes accompagnées.

La tension mise en lumière entre un territoire frontalier perçu comme un espace de ressources et un espace sous contraintes permet de soutenir que les caractéristiques du territoire, perceptibles via les conséquences des effets-frontière, renforcent la fragilité et la vulnérabilité de certains groupes sociaux. Les effets-frontière façonnent en effet les conditions de vie, les inégalités sociales et les logiques d'intervention des acteurs de l'action sociale du territoire de l'étude. L'enquête permet par ailleurs de dépasser le clivage entre la figure du travailleur frontalier et du non frontalier et d'envisager une diversité de situations, un continuum au-delà d'une approche binaire des groupes sociaux.

L'action sociale locale joue dans ce contexte un rôle pivot en tant que filet de sécurité afin de permettre aux ménages de faire face aux disparités économiques et au coût de la vie plus élevé côté français. De plus, elle doit aussi s'adapter aux situations particulières d'anciens frontaliers ayant perdu leur emploi pouvant subir un déclassement socio-économique important et prévenir, par un soutien spécifique, la marginalisation de ces personnes. De manière plus

globale, la proximité de la frontière irrigue le quotidien des habitants de ce territoire et devient une clé de lecture possible des situations des personnes accompagnées. Ainsi, l'action sociale dans ce territoire frontalier doit être pensée en intégrant les effets-frontière

Il s'agit alors de favoriser les conditions d'une appropriation institutionnelle, impliquant une meilleure communication entre les institutions sociales des deux pays, ainsi que la mise en place dans une approche concertée de partenariats transfrontaliers solides.

Les dernières lignes de ce travail de recherche s'écrivent parallèlement à la mise en œuvre sur le territoire de l'étude d'une soirée thématique au sujet du surendettement et destinée aux travailleurs frontaliers. Cette initiative à saluer est portée par différents partenaires institutionnels et associatifs. Elle démontre la dynamique en cours s'inscrivant dans un travail de prévention.

Le travail ici présenté aurait vocation à être complété par une étude plus fine des effets-frontières dévoilés tout en s'appuyant sur une base d'enquête élargie. En sens, l'ingénierie sociale permettrait de soutenir une telle démarche : *« L'ingénierie sociale résulte de la mobilisation de compétences individuelles et collectives permettant de produire des connaissances, de construire un diagnostic partagé, d'élaborer des solutions pertinentes, de les traduire dans un projet et un programme d'action, de conduire les changements attendus et d'apprécier de manière objective les résultats obtenus. »* (Penven, 2013, p.172).

L'expérience acquise par ce travail de recherche amène à considérer l'approche du territoire comme un moyen de faire sens commun entre acteurs, institutions et situations des personnes accompagnées. Dans cette perspective, le diagnostic territorial, par l'articulation des différents points de vue et la construction collective, s'inscrit pleinement dans la démarche d'ingénierie sociale. Au travers de l'élaboration de ce mémoire, en tentant de saisir la complexité des effets-frontière agissant sur le territoire de l'étude, ce sont les bases d'une future pratique en ingénierie sociale qui se sont construites.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et revues

Autès, M. (1995). Le sens du territoire. *Revue des politiques sociales et familiales* 39. (pp 57-71).

Avenel C. (2019). Le travail social et les approches collectives : changement de paradigme. *Les cahiers du travail social*. (pp. 9-24). IRTS de Franche Comté.

Bardin, L. (2013). Chapitre II. Le codage. Dans Bardin, L. *L'analyse de contenu* (pp. 134-149). Presses Universitaires de France.

Bauman, Z. (2006). *La vie liquide*. Le Rouergue.

Bensa, A. (2008). Conclusion : Remarques sur les politiques de l'intersubjectivité. Dans Bensa, A. et Fassin, D., *Les politiques de l'enquête* (pp 323-328). La Découverte.

Blanchet, A. et Gotman, A. (2010). *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*. Armand Colin (2^e édition).

Bresson, M., Colomb, F. et Gaspar, J-F. (dir). (2015). *Les territoires vécus de l'intervention sociale*. Presses Universitaires du Septentrion.

Bresson, M. (2020). *Sociologie de la précarité*. Armand Colin (3^{ème} édition).

Bruneteaux, P., Lanzarini, C. (1998). Les entretiens informels. Dans *Sociétés contemporaines* N°30. (pp. 157-180).

Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale, Une chronique du salariat*. Gallimard.

Chauvin, S. et Jounin, N. (2012). L'observation directe. Dans Paugam, S. *L'enquête sociologique*. (pp143-165). Presses Universitaires de France.

Daumas, J-C., Tissot, L. (2004). *L'Arc jurassien, Histoire d'un espace transfrontalier*. Cabédita.

Dietrich, P., Loison, M., Roupnel, L., (2012). Articuler les approches quantitative et qualitative. Dans Paugam, S. *L'enquête sociologique*. (pp 207-222). Presses Universitaires de France.

Ducourant, H., Perrin-Heredia, A. (2019). *Sociologie de la consommation*. Armand Colin.

Duchene-Lacroix, C. (2021). Les navetteurs au prisme de la multidimensionnalité des espaces transfrontaliers : Territoire, écosystème, espace vécu, discours. Dans Bolzman, C., Pigeron-Piroth, I., Duchene-Lacroix, C. (sous la direction de) *Étrangers familiers, Les travailleurs frontaliers Suisse : Conceptualisation, Emploi, Quotidien et Pratiques*.(pp 23-86). L'Harmattan.

Duvoux, N., Papuchon, A. (2018). Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale. *Revue française de sociologie*, vol. 59 (pp 607-647).

Estebe, P. (1990). Un ensemble de métiers. *Revue Informations Sociale*, n°4.

Foltête, J-C., Masson, F. (2006). Délimiter le Haut-Doubs : entre représentations mentales et limites physiques. *Images de Franche-Comté, Association pour la cartographie et l'étude de la Franche-Comté*. (pp.14-17). hal-00756167.

Garcette, C. (2008). La coordination en travail social : principe et mode d'organisation. *Vie sociale*, 3, (pp 45-54). <https://doi.org/10.3917/vsoc.083.0045>.

Gefen, A., Laugier, S. (2020). *Le pouvoir des liens faibles*. CNRS Éditions. 2271126223. hal-02472731

Giorgi, D., Saintoyant, V. (2018). Chapitre 2. Histoire des politiques de solidarité. Dans Giorgi, D., Saintoyant V. *La solidarité en quête de sens* (pp. 53-96). Presses de l'EHESP.

Grawitz, M. (2001). *Méthode des sciences sociales*. Dunod (11^{ème} édition).

Heinich, N. (2006). Objets, problématiques, terrains, méthodes : pour un pluralisme méthodique. *Sociologie de l'Art*, PS 910, (pp 9-27). <https://doi.org/10.3917/soart.009.0009>.

Ion, J., Ravon, B. (2005). *Les travailleurs sociaux*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.ion.2005.01>

Jaeger, M. (2023). *Principes et pratiques d'action sociale : Sens et non-sens de l'intervention sociale*. Dunod.

Ladsous, J. (2008). Vers une politique d'action sociale. La figure de Bernard Lory. Dans Ladsous, J., *L'action sociale aujourd'hui : Petite histoire de l'action sociale*. (pp. 49-63). Érès.

Lemieux, C. (2012). L'écriture sociologique. Dans Paugam, S. *L'enquête sociologique*. (pp 377-402). Presses Universitaires de France.

Löchen, V. (2008). *Comprendre les politiques d'action sociale*. Dunod (2^{ème} édition).

Moine, A., Sorita, N. (2015). *Travail social et territoire: Concept, méthode, outils*. Presses de l'EHESP. <https://doi.org/10.3917/ehesp.moine.2015.01>.

Moine, A. (2017). Les coopérations de proximité dans l'Arc jurassien franco-suisse : Un enjeu de la cohésion sociale transfrontalière. *Revue Géographique de l'Est*. vol.57 (1-2). fhal-01655672f

Moine, A. (2019). Une frontière internationale comme catalyseur de dynamiques ? Le cas ambigu de l'Arc jurassien franco-suisse. Dans Castets Fontaine, B., Kaci, M., Loiseau, J. & Moine, A. (Eds.). *Deux frontières aux destins croisés ? Étude interdisciplinaire et comparative des délimitations territoriales entre la France et la Suisse, entre la Bourgogne et la Franche-Comté (XIV^e-XXI^e siècle)*. Presses universitaires de Franche-Comté. Doi : 10.4000/books.pufc.6003.

Moine A. (2019). Développement social et territoire : le diagnostic pour accompagner les professionnels. *Les cahiers du travail social*. (pp 25-36). IRTS de Franche Comté.

Noiriel G. (1990). Journal de terrain, journal de recherche et auto-analyse. Entretien avec Florence Weber. Dans *Genèses*, 2. (pp. 138-147).

Olivier de Sardan, J-P. (2000). Le « je » méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain. Dans *Revue française de sociologie*, 41-3. (pp. 417-445).

- Palier, B. (1998). La référence au territoire dans les nouvelles politiques sociales. Dans *Politiques et management public*, vol. 16, n° 3. (pp. 13-41).
- Paugam, S. (2004). *La disqualification sociale*. Presses Universitaires de France (3^{ème} édition).
- Paugam, S. (2005) *Les formes élémentaires de la pauvreté*. Presses Universitaires de France.
- Paugam, S. (2012). S'affranchir des prénotions. Dans Paugam, S. *L'enquête sociologique*. (pp 5-26). Presses Universitaires de France.
- Paugam, S. (2014). *L'intégration inégale : Force, fragilité et rupture des liens sociaux*. Presses Universitaires de France. <https://doi-org.scd1.univ-fcomte.fr/10.3917/puf.paug.2014.01>.
- Penven, A (2013). *L'ingénierie sociale Expertise collective et transformation sociale. Construire des compétences collectives, travailler en réseau*. Érès.
- Questiaux, N. (2012). Orientations principales sur le travail social. Dans *Vie sociale*, 3, (pp 13-32). <https://doi.org/10.3917/vsoc.123.0013>.
- Régnier, C. (2022). *Travail social et territoire : un enjeu renouvelé du développement social*. (Thèse de doctorat, Université de Franche-Comté).
- Retière, J-N. (2003). Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire. Dans *Politix*, vol. 16, n°63, Troisième trimestre. Fréquentations militantes. (pp. 121-143).
- Sélimanovski, C. (2008). *La frontière de la pauvreté*. Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.486>.
- Simmel, G. (1998). *Les pauvres*. Presses Universitaires de France. (1^{ère} édition en allemand – 1907).
- Thizy, L., Gauglin, M., Vincent, J. (2021). « Se raconter » sur le terrain : le récit de soi comme ressource méthodologique. *Genèse*, n°123. (pp115-135). Belin.
- Will, C. (2015). Espaces de frontière. Penser et analyser la frontière entant qu'espace. *MIS Working Paper*. 4. Université du Luxembourg. [Diss-Formatvorlage \(uni.lu\)](https://www.uni.lu).

Autres ressources

Brunner, A. Maurin, L. (2023). *Rapport sur les inégalités en France*. Observatoire des inégalités.

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Bourgogne Franche Comté. (2022). *Prendre la mesure de la proximité de la Suisse. Une question régionale* https://www.ceser.bourgognefranche-comte.fr/fr/les-travaux-du-ceser/les-publications?field_document_type_target_id=All&field_date_value=&field_date_value_fin=&page=1.

Duvoux, N. (2022). *Pauvreté en France : mesures et réalités d'une notion complexe*. <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/287372-pauvrete-en-france-mesures-et-realites-par-nicolas-duvoux>.

Groupement Transfrontalier Européen. [Groupement transfrontalier européen - Accueil - GTE](#).

Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). (2022). *Dossier complet bassin de vie de Pontarlier 2022*. [Dossier complet – Bassin de vie 2022 de Pontarlier \(25462\) | Insee](#).

Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). (2021). *Dossier complet département du Doubs 2021*. [Dossier complet – Département du Doubs \(25\) | Insee](#).

Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). (2021). *Dossier complet France métropolitaine 2021*. [Dossier complet – France métropolitaine | Insee](#).

Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). (2022). *Niveau de vie médian selon le type de ménage. Données annuelles de 1996 à 2022*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2416863>.

Lallemant, M. Réflexivité en sociologie. Dans l'Encyclopædia Universalis. Consulté le 7 mai 2024. [RÉFLEXIVITÉ, sociologie - Encyclopædia Universalis](#).

La Mission Opérationnelle Transfrontalière. (2024). *Expérimentation « bassins de vie transfrontaliers »*. *Connaître, comprendre et agir à l'échelle des bassins de vie transfrontaliers*. espaces-transfrontaliers.org: Présentation

Observatoire de l'emploi en Bourgogne Franche Comté. (2023). *Regard sur... Le bassin d'emploi de Pontarlier au 4eme trimestre 2023*. https://www.observatoire-francetravail-bfc.fr/fichiers/regards/regards_bassin_pontarlier.pdf.

Observatoire de l'emploi en Bourgogne Franche Comté. (2022). *Les frontaliers suisses*. www.observatoire-poleemploi-bfc.fr.

Observatoire des inégalités. (2022). *Ville périurbain, campagne : qui est riche, qui est pauvre ?* <https://inegalites.fr/Territoires>.

Office Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien. (2022). *Portraits des territoires de l'Arc jurassien : un espace économique structuré autour du travail frontalier - Édition 2022 | Arc jurassien franco-suisse*.

Office Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien (2022). *Atlas cartographique*. <https://www.arcjurassien.org/ostaj/atlas-cartographique>.

Préfecture de Haute Savoie. *Frontaliers franco-suisse*. Frontaliers franco-suisse - Démarches - Les services de l'État en Haute-Savoie.

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public. (2018). https://www.doubs.gouv.fr/contenu/telechargement/20873/142087/file/SDAASP25_VERSION+CONSULTATION.pdf.

Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs. (2024). *Schéma de Cohérence territoriale du Pays du Haut-Doubs (SCOT)*. 1-1_SCoT_Haut-Doubs_diagnostic_socio-economique_approbation_27_mars_2024_signe.pdf

Textes de loi

Code de l'action sociale et des familles, article 116.- et 116-2
https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=CASF015212&scrll=CODE_CASF_ART_I_L115-4-1.

Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr).

Dictionnaires

Dictionnaire Le Petit Robert : <https://www.lerobert.com//>

Trésor de la langue française : <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/showp.exe?68;s=3760179000;p=combi.htm>.

ANNEXES

Annexe 1 : Enquête auprès des professionnels de l'action sociale.

Annexe 2 : Enquête auprès des personnes accompagnées.

Annexe 3 : Situation de l'Arc Jurassien franco-suisse.

Annexe 4 : Armature urbaine du syndicat mixte du pays du Haut Doubs.

Annexe 1 : Enquête auprès des professionnels de l'action sociale

Grille d'entretien

- Présentation de l'objet de la recherche
- Le parcours professionnel des professionnels
- L'expérience d'accompagnement social sur le territoire de la recherche
- Les liens possibles avec la proximité de la frontière

Tableau de présentation des personnes accompagnées enquêtées

Fonction	Ancienneté dans la fonction (en années)	Ancienneté d'exercice professionnel sur le territoire de recherche (en années)
Travailleur social	17	15
Travailleur social	37	37
Travailleur social	32	32
Travailleur social	18	10
Travailleur social	34	29
Travailleur social	1	12
Travailleur social	9	5
Travailleur social	25	25
Chef de service	13	15
Chef de service	8	23
Chef de service	4	15
Chef de service	7	30
Expert	6	15
Expert	3	3

Annexe 2 : Enquête auprès des personnes accompagnées

Grille d'entretien

« Bonjour, En premier lieu, merci de m'accorder un entretien. Vous avez été au courant de la démarche par (...travailleur social...), mais je me permets de réexpliquer pour que tout soit bien clair pour vous. Je m'appelle Mathilde, je suis étudiante et on est ensemble aujourd'hui parce que je fais une enquête auprès des personnes ayant eu une expérience de travail en Suisse et dont la perte d'emploi (peu importe le motif) a engendré des difficultés sociales. Dans le cadre de cette enquête je rencontre des personnes pour qu'elles me racontent leur parcours et les difficultés qu'elles ont rencontrées. Il est vraiment important pour moi de vous rencontrer pour prendre en compte votre parole et votre situation, car vous êtes les mieux placés pour pouvoir m'en parler. L'entretien est anonyme (votre prénom n'apparaîtra pas, ni les lieux). Il va durer environ 1 heure. Vous pouvez si vous le souhaitez ne pas répondre à certaines questions. Il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse. L'entretien peut être arrêté à tout moment si vous le souhaitez. M'autorisez-vous à enregistrer l'entretien ? Après l'avoir écrit, je supprimerai l'enregistrement. Je pourrai si vous le souhaitez, vous faire suivre le document écrit que j'aurai fait suite à la réalisation des entretiens. Est-ce que tout est clair pour vous ? Vous avez des questions ?

GUIDE D'ENTRETIEN

La personne

Pouvez-vous vous présenter ? Votre âge, votre lieu de vie, votre profession ?

Sa famille

Avez-vous des enfants ? Un conjoint ? De quelle famille venez-vous ?

Son parcours scolaire

Avez-vous fait des études ? Quel est votre parcours scolaire ?

Son rapport au territoire

Depuis quand vivez-vous dans sur ce territoire ? Êtes-vous venu vivre ici pour une raison particulière ?

Son expérience de travail en Suisse

Pouvez-vous me raconter comment s'est passée votre période de travail en Suisse ?

Sa situation actuelle

Pouvez-vous me parler de ce qui se passe pour vous en ce moment ?

L'Avenir

Comment envisagez-vous la suite de votre parcours ?

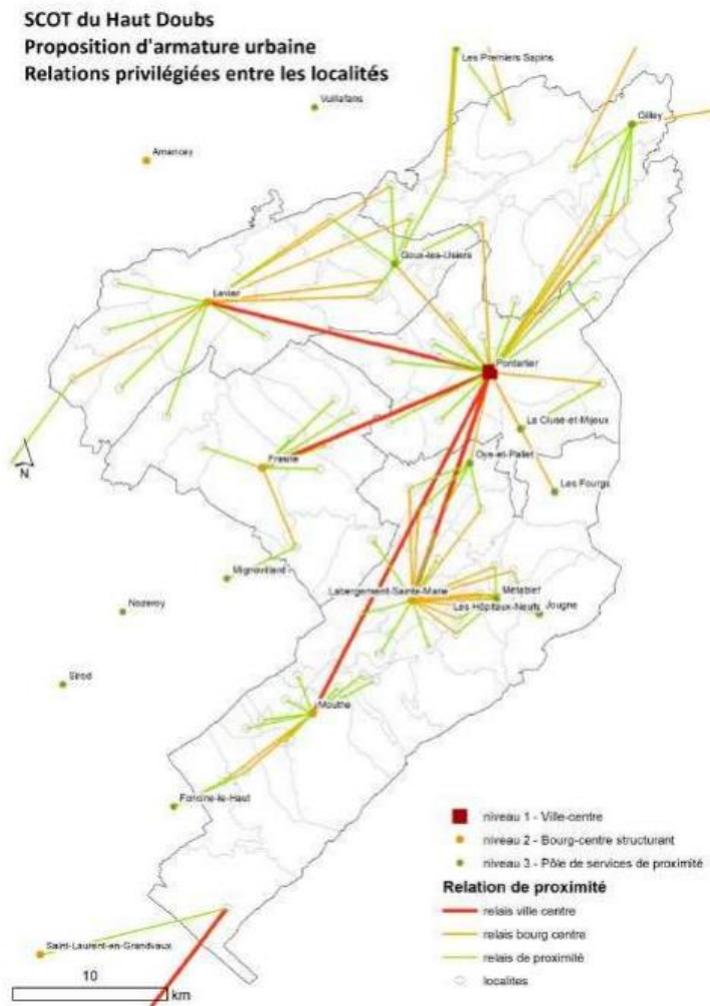
Et la frontière ?

Avez-vous quelque chose à dire de la proximité de la frontière Suisse ?

Tableau de présentation des personnes accompagnées enquêtées

Enquêtés	M. FUJI	Mme OURAL	Mme VOSGES	Mme ECRIN	M. ALTAI
<i>Ancienneté de présence sur le territoire</i>	11 ans	32 ans	37 ans	17 ans	19 ans
<i>Sexe</i>	H	F	F	F	H
<i>Âge</i>	42 ans	36 ans	54 ans	44 ans	48 ans
<i>Nombre d'années de travaillées en Suisse</i>	2 ans	8 ans en discontinu	30 ans en discontinu	7 ans en discontinu	14 ans
<i>Secteur d'activité de l'emploi frontalier</i>	Agriculture et vente agricole	Hôtellerie-restauration	Industrie horlogère et hôtellerie-restauration	Hôtellerie-restauration	Industrie horlogère
<i>Motif d'arrêt de l'emploi frontalier</i>	Licenciement puis arrêt maladie	Démission	Licenciement	Licenciement	Arrêt maladie puis licenciement
<i>Situation Familiale</i>	Seul	Seule avec 3 enfants	Seule	Seule avec 1 enfant	Divorcé 2 enfants
<i>Situation logement</i>	Locataire	Locataire	Locataire	Locataire	Accédant à la propriété, en cours d'expulsion
<i>Situation sociale</i>	Indemnisé par l'assurance maladie	Bénéficiaire du RSA	Salariée à temps partiel en France	Salariée à temps partiel en France	Bénéficiaire du RSA, en attente de l'AAH

Annexe 4 : Armature urbaine du syndicat mixte du Pays du Haut Doubs



Carte – Armature Urbaine/ relation entre pôles – ARD 2017

. Source : SCOT du Pays du Haut Doubs, Diagnostic socio-économique, mars 2024

NOM : BOIDARD	PRÉNOM : Mathilde	DATE DU JURY : 05 décembre 2024
FORMATION : Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale- & Master 2 Sociologie (Enquête socio-anthropologiques et territorialisations).		
TITRE : À l'ombre de la Suisse : Quels recours à l'action sociale dans un territoire frontalier ? Approche des effets-frontières sur les trajectoires de précarité.		
RÉSUMÉ : La dimension territoriale irrigue le travail social et invite à une meilleure connaissance du territoire d'intervention pour rendre plus efficiente les pratiques en faveur des personnes accompagnées. De plus, les caractéristiques d'un territoire peuvent renforcer la fragilité de certains groupes sociaux et amène à penser la vulnérabilité à l'aune de sa composante territoriale. À ce titre, la considération du territoire comme système complexe permet de déployer plusieurs niveaux d'analyses autour de problématiques sociales. À l'appui de ce cadrage conceptuel, un territoire frontalier de la Suisse est le point d'ancrage de la recherche, à partir duquel sont questionnés les effets de la proximité d'une frontière entre deux États sur le recours à l'action sociale. La problématique postule que ce territoire frontalier apparaît comme un espace dynamique. Néanmoins, l'inscription des personnes en difficultés sociales au sein de ce territoire existe et fait alors émerger l'idée d'un espace à risques. Il s'agira alors d'éclairer en quoi la proximité avec la Suisse influence la précarité au sein d'un territoire frontalier et s'il existe des effets-frontière induisant des formes spécifiques de recours à l'action sociale. La méthodologie mise en œuvre est construite en plusieurs étapes, permettant de dégager les caractéristiques du territoire et de dévoiler les liens entre les effets-frontières et l'action sociale locale. Des données qualitatives issues des données et informations disponibles ont été analysées, de même que les discours de professionnels de l'action sociale ainsi que de personnes accompagnées. Le croisement de ces différents matériaux empiriques permet d'aboutir à des recommandations permettant d'outiller l'action sociale afin de mieux prendre en compte la question sociale au sein de ce territoire frontalier.		
NOMBRE DE PAGES : 109	VOLUME ANNEXE : 4	
CENTRE DE FORMATION : IRTS de Franche Comté, 1 rue Alfred de Vigny, 25000 Besançon.		